



ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

ROYAUME DU MAROC
ADMINISTRATION
DES DOUANES ET
IMPÔTS INDIRECTS



المملكة المغربية
إدارة الجمارك
والضرائب
غير المباشرة

ADMINISTRATION DES DOUANES ET IMPÔTS INDIRECTS

EXTRAIT DU DISCOURS DE SA MAJESTÉ

[...]

Aujourd'hui, Nous misons sur l'investissement productif en tant que levier essentiel pour la relance de l'économie nationale et l'ancrage du Maroc dans les secteurs prometteurs.

[...]

S'agissant du climat des affaires, les réformes structurelles engagées sous Notre impulsion ont permis d'améliorer l'image et la performance du Maroc dans ce domaine.

Cependant, malgré les résultats obtenus, Il reste beaucoup à accomplir pour libérer les énergies, tirer le meilleur parti des potentialités nationales, encourager l'initiative privée, drainer davantage d'investissements étrangers.

A ce propos, Nous aimerions insister à nouveau sur la nécessité de la mise en œuvre effective de la Charte de déconcentration administrative, la simplification et la digitalisation des procédures, la facilitation de l'accès au foncier et aux énergies vertes, l'appui financier aux porteurs de projets.

Afin de renforcer la confiance de ceux qui veulent opérer des investissements productifs dans notre pays, Nous appelons à la consolidation des règles de la concurrence loyale, à la mise en œuvre effective des mécanismes de médiation et d'arbitrage pour le règlement des litiges.

L'investissement étant l'affaire de toutes les institutions et de tous les acteurs du secteur privé, Nous soulignons que chacun doit rester mobilisé et afficher une attitude responsable à l'effet de promouvoir ce secteur vital pour l'essor de notre pays.

[...]

Nous préconisons, à nouveau, qu'une attention particulière soit portée aux investissements et aux initiatives des membres de la communauté marocaine résidant à l'étranger.

[...]

EXTRAIT DU DISCOURS PRONONCÉ PAR SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI, QUE DIEU LE GLORIFIE,
À L'OCCASION DE L'OUVERTURE DE LA 1^{ÈRE} SESSION DE LA 2^{ÈME} ANNÉE LÉGISLATIVE DE LA 11^{ÈME} LÉGISLATURE

RABAT, LE 14 OCTOBRE 2022



MOT DE ABDELLATIF AMRANI DIRECTEUR GÉNÉRAL

La Douane a clôturé l'année 2022 sur une belle performance : les recettes douanières ont atteint un record absolu en enregistrant 131 milliards de DH, en augmentation de 18% par rapport à l'année d'avant. De même, le nombre de déclarations en douane a progressé de 20% en dépassant 1,8 million de DUM. Ces chiffres montrent la dynamique des activités douanières dans le soutien des finances publiques et la contribution à l'économie nationale de manière générale, à travers l'accompagnement de l'investissement et la promotion des exportations.



Au-delà de ces éléments chiffrés, l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) s'est attelée en 2022 à faire progresser le niveau de mise en œuvre de sa stratégie à l'horizon 2023 pour atteindre en fin d'année un taux d'avancement global de 87%.

Dans le cadre de cette stratégie, plusieurs réalisations phares sont à inscrire à notre bilan 2022. C'est ainsi qu'en termes de facilitation, la Douane a réduit substantiellement le délai de dédouanement à l'export et a consolidé celui à l'import malgré une nette augmentation de l'activité. Ainsi, près de 50% des opérations ont pu avoir leur mainlevée en moins de 4 heures. Cette performance est le résultat des efforts engagés en matière de simplification et de digitalisation des procédures, en collaboration avec l'ensemble des intervenants dans le processus de dédouanement.

A ce propos, plusieurs mesures ont été mises en place parmi lesquelles la dématérialisation du bon à délivrer, la suppression d'une douzaine d'autorisations préalables particulièrement pour les opérations sous régimes suspensifs, l'automatisation de la gestion des conventions d'investissement passées avec l'Etat, etc.

En matière de fiscalité douanière, des mesures tarifaires importantes ont été prises dans le cadre de la Loi de Finances 2022 en appui aux politiques publiques visant la généralisation de la protection sociale et la couverture médicale dans notre pays. De même et en soutien à la stratégie énergétique tracée par le Royaume, deux nouvelles taxes intérieures de consommation ont été instaurées pour encourager les activités de recyclage et la baisse de la consommation électrique.

S'agissant du contrôle, l'ADII a renforcé ses actions et a renouvelé ses méthodes d'intervention pour lutter contre les différentes formes de fraude et de trafics illicites de marchandises. Outre sa lutte constante contre la contrebande, la Douane a saisi en 2022 plus de 1,8 million d'articles contrefaits et plus de 2 millions d'unités de psychotropes, chiffres en très nette augmentation par rapport aux réalisations de 2021.

En tant qu'Autorité chargée, depuis 2021, de la supervision et du contrôle du commerce des pierres précieuses et des œuvres d'art, l'ADII a veillé à la mise en conformité du cadre juridique et réglementaire en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et de trafic des devises en étroite collaboration avec les instances gouvernementales en charge du dossier. L'année 2022 a notamment été marquée par l'achèvement de l'opération d'enregistrement des commerçants de métaux précieux et marchands d'œuvres d'art et d'antiquité auprès des bureaux douaniers.

Dans le domaine des ressources humaines, l'accent a été mis durant l'année écoulée sur le renforcement des compétences du personnel douanier à travers des programmes de formation rénovés, la consolidation du processus de préparation de la relève et une meilleure représentativité des femmes dans les différents métiers de la Douane et ce, dans le cadre de l'approche genre en cours de mise en œuvre.

Toutes ces réalisations, et bien d'autres que je n'ai pu citer ici, que je vous invite à découvrir dans ce rapport, ont été rendues possibles grâce aux efforts louables des douanières et douaniers, que je remercie vivement et exhorte à persévérer dans la même voie pour relever les challenges à venir.

En 2023, le cap sera maintenu et l'année placée, après clôture de la stratégie 2023, sous le signe du renouveau avec la préparation de la vision future de la Douane.

La nouvelle stratégie mettra le focus sur la révision de nos chaînes de valeur pour les adapter à l'évolution de nos métiers et aux enjeux qui y sont liés, en parachevant le processus de digitalisation des procédures et en mettant à profit tout le potentiel offert par les nouvelles technologies et le digital pour améliorer nos résultats et gagner encore plus en efficacité, tant en matière de contrôle que de facilitation. Le capital humain ne sera pas en reste, une impulsion particulière lui sera donnée pour le promouvoir et mieux renforcer ses capacités.

Très bonne lecture.

SOMMAIRE

Chiffres-clés 2022	8	
Panorama des faits et événements marquants 2022	10	
Consolidation des recettes douanières	15	
Facilitation et dématérialisation	19	
Accompagnement des entreprises	25	
Contrôle basé sur les technologies	31	
Lutte contre les trafics illicites	37	
Fiscalité douanière	41	
Coopération internationale	47	
Capital humain	55	
Gouvernance et qualité de service	61	
Zoom sur les Régions	65	
Douane en chiffres	87	

CHIFFRES CLÉS | 2022

RECETTES



131 MMDH
de recettes douanières soit
+18% par rapport à 2021



94 % de recettes payées
par voie électronique
(contre **93%** en 2021)



4,2 MMDH
de recettes **additionnelles**
suite aux différents
contrôles douaniers



117,6 % de réalisation
par rapport aux prévisions
de la Loi de Finances **2022**

DÉDOUANEMENT

IMPORT



EXPORT



2022	2021
8 H 12	8 H 15
-3 MIN	



1 812 654
DUM enregistrées
soit **+20%** par
rapport à 2021



2022	2021
12%	16%



51%
des DUM ont obtenu
la mainlevée en
moins de 4h

STUPÉFIANTS & CIGARETTES SAISIS



17 TONNES
de **CANNABIS**



19 MILLIONS
unités de
CIGARETTES



6356 unités
de **CIGARETTES ÉLECTRONIQUES**



2 MILLIONS
unités de
COMPRIMÉS PSYCHOTROPES



1,2 TONNE
de **MÂASSEL**



85,5 kg de
DROGUES DURES

RELATION-CLIENT



1,8 JOUR
DÉLAI moyen de
traitement des
REQUÊTES



76% taux de
SATISFACTION
des usagers



60 sociétés
LABELLISÉES OEA
soit un total de **631 OEA**

RESSOURCES HUMAINES



5577 AGENTS
au 31.12.2022



4,3 JOUR/AGENT
Durée moyenne de
formation continue



25% de
FEMMES



74 RÉCOMPENSES
décernées

PANORAMA des FAITS & ÉVÉNEMENTS MARQUANTS 2022

RECETTES DOUANIÈRES EN HAUSSE

En enregistrant 131 MMDH de recettes en 2022 contre 111,2 MMDH en 2021, la Douane pulvérise tous ses records en matière de recouvrement et affiche un taux de croissance à deux chiffres de 17,8%.



NOMINATION DE MONSIEUR ABDELLATIF AMRANI À LA TÊTE DE LA DOUANE

M. Abdellatif AMRANI s'est vu confier le 3 novembre 2022 la direction générale de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects. Il succède à M. Nabyl LAKHDAR nommé Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances.

Une cérémonie d'installation du nouveau Directeur Général a été présidée le 7 novembre 2022 par Mme Nadia FETTAH ALAOUI, Ministre de l'Economie et des Finances et M. Fouzi LEKJAA,

Ministre délégué chargé du Budget, en présence de responsables du Ministère.

Directeur des Domaines de l'Etat de 2018 à 2022, M. Abdellatif AMRANI rejoint aujourd'hui son Administration d'origine qu'il a intégrée en 1989. Une institution au sein de laquelle il a occupé différents postes de responsabilité en région, puis à l'Administration centrale en tant que Directeur de la Prévention et du Contentieux.



■ LANCEMENT DE LA PLATEFORME D'OPEN INNOVATION **IBDAE**

L'ADII a mis en ligne en mars 2022 une plateforme d'Open innovation baptisée «IBDAE | إبداع» – Incubateur de Bonnes idées pour une Douane Agile et Efficace. Au travers de ce canal ouvert à tous, la Douane compte sur l'intelligence collective de tous les acteurs et intervenants de son écosystème externe et interne pour faire émerger des solutions innovantes porteuses de valeur ajoutée tant pour elle que pour son environnement.



Depuis le lancement de « IBDAE » et jusqu'à fin 2022, 234 idées ont été proposées via la plateforme. Plus d'une vingtaine d'entre elles ont été retenues et sont en voie de concrétisation en tant que projets innovants, améliorations informatiques et procédurales ou sélectionnées pour expérimentation.

■ **DIW@NATI** PRIMÉE LORS DE LA 14^E ÉDITION DU PRIX « **E-MTIAZ 2021** »

Le Prix national de l'Administration Electronique « E-mtiaz 2021 » a dévoilé ses gagnants le 21 mars 2022 lors d'une cérémonie organisée à Rabat.

Dans la catégorie «E-démarche», et en reconnaissance des efforts déployés en matière de dématérialisation des services offerts à ses Clients-usagers, la Douane a remporté le prix d'encouragement pour sa plateforme digitale Diw@nati dédiée aux Chefs d'entreprises et aux opérateurs économiques.



PANORAMA des FAITS & ÉVÉNEMENTS MARQUANTS 2022

EXCLUSION DES ACHATS ÉLECTRONIQUES DES FRANCHISES DOUANIÈRES

Depuis le 1^{er} juillet 2022 au Maroc, les articles achetés en ligne via des plateformes internationales sont exclus de l'exonération des droits de douane à l'importation, quelle qu'en soit la valeur. Loin de porter atteinte à la liberté d'achat via les sites de commerce international, cette mesure s'est avérée nécessaire pour contrecarrer des pratiques frauduleuses préjudiciables à l'industrie locale, au commerce formel, au consommateur ainsi qu'aux intérêts du Trésor public.



PARTENARIATS NATIONAUX DIVERSIFIÉS



17 janvier 2022

L'Administration des Douanes et Impôts Indirects et la Confédération Générale des Entreprises du Maroc signent un accord-cadre matérialisant un partenariat visant un accompagnement soutenu des entreprises marocaines opérant dans le commerce international.



22 février 2022

Accord de coopération signé entre l'ADII et le Conseil de la Concurrence pour la mise en place d'un cadre formalisé visant l'échange d'informations, de données et d'expertises notamment en matière de protection des marchés et des consommateurs et de lutte contre les pratiques anticoncurrentielles.



19 mai 2022

La Douane et l'Autorité Nationale du Renseignement Financier scellent un partenariat avec pour objectif de renforcer leur coopération bilatérale en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

SAISIES DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Outre les stupéfiants, les armes, les produits de contrebande et les articles contrefaits, les espèces menacées d'extinction font aussi l'objet de trafics illicites contre lesquels les services douaniers luttent sur le terrain.



11 décembre 2022

Mise en échec à Bab Mellila d'une tentative de sortie illégale de dix oiseaux Chardonneret, espèce protégée par la convention CITES.



12 septembre 2022

Six faucons vivants d'origine marocaine, endormis à l'aide de substances chimiques, ont été interceptés au niveau de l'Aéroport Mohammed V de Casablanca dissimulés dans le bagage à main d'un voyageur. Ces faucons ont pu réintégrer leur milieu naturel de Tnin Chtouka dans la région d'El Jadida.



19 avril 2022

Interception à l'exportation via le port de Tanger Med de 1900 kg de concombre de mer, espèce protégée possédant des vertus culinaires et médicinales.

Consolidation des recettes douanières

Le niveau satisfaisant des recettes douanières atteint en 2021 a été consolidé en 2022 par une hausse à deux chiffres (17,8%) atteignant 131 MMDH contre 111,2 MMDH en 2021, un record jamais enregistré auparavant. Cette performance exceptionnelle a été possible suite à la poussée inflationniste induite par la hausse des cours des matières premières notamment les produits énergétiques.

Par rapport à la loi de finances 2022, les recettes douanières ont dépassé les prévisions de 17,6%, soit +19,57 MMDH.



PRINCIPALES RUBRIQUES DES RECETTES DOUANIERES

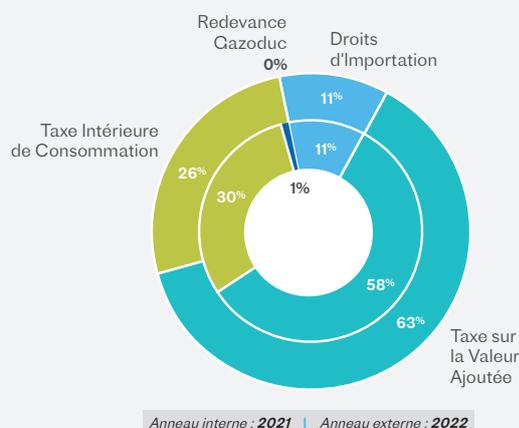
Taxe sur la Valeur Ajoutée

La structure des recettes douanières budgétaires en 2022 a été marquée par un rebond de 5 points de la part de la « Taxe sur la Valeur Ajoutée » qui est passée de 58% en 2021 à 63% en 2022.

En termes d'évolution, les recettes de la TVA ont atteint 78,2 MMDH (+28,1%) en 2022, contre 61,1 MMDH en 2021 avec une progression moyenne annuelle de 6% durant le dernier quinquennat.

Cet accroissement est dû principalement à la hausse de 74,4% ou +7,7 MMDH des recettes de la TVA sur les produits énergétiques en raison de la flambée des prix, accentué par la hausse de 18,6% ou +9,4 MMDH de la TVA sur les autres produits, expliquée par la progression des importations mises à la consommation de 26,2% en plus des effets induits par les tensions inflationnistes qu'a connu l'année 2022.

Part des principales rubriques des recettes douanières



Taxe Intérieure de Consommation

La part de la Taxe Intérieure de Consommation s'est en revanche contractée de 4 points, soit 26% en 2022 au lieu de 30% en 2021. Toutefois, elle a continué sur sa tendance haussière depuis 2018, avec une progression de 2,1% ou +0,3 MMDH en 2022 représentant une part moyenne de 29% des

recettes douanières budgétaires.

Cette tendance s'explique par la hausse des recettes des tabacs manufacturés de 8,6% et celles des autres produits de 14,1%, atténuée par le recul de la TIC sur les produits énergétiques de 5,4%.

Droits d'importation

L'apport des recettes au titre du droit d'importation aux recettes douanières budgétaires s'est stabilisé autour de 11% au cours des deux dernières années.

Sur les 5 dernières années, ces recettes ont connu une progression moyenne annuelle de 11% avec un pic enregistré en 2022 de +18 % (+2 MMDH) par rapport à 2021.

Cette évolution de 18% a été possible grâce à l'augmentation des importations mises à la consommation de 38,4% malgré les mesures introduites dans le cadre de la loi de finances 2022 notamment la suspension de la perception du droit d'importation appliquée sur certains produits (blé, bovins domestiques et certaines graines oléagineuses et huiles brutes).

Évolution des recettes douanières par rubrique sur les cinq dernières années

(En MMDH)

RUBRIQUES	Droits constatés						Droits encaissés			
	2018	2019	2020	2021	2022	Var en %	2020	2021	2022	Var en %
Droits d'importation (DI)	9,5	9,6	9,3	11,7	13,7	17,5%	9,2	11,6	13,6	17,4%
Taxes Intérieures de Consommation (TIC) dont :	28,3	29,9	27,4	31,0	31,6	2,1%	26,9	30,8	31,3	1,5%
▶ TIC sur les produits énergétiques	15,7	16,6	14,4	16,4	16,2	-1,1%	13,9	16,7	15,8	-5,4%
▶ TIC sur les tabacs manufacturés	10,8	11,3	11,0	12,2	12,7	3,7%	11,1	11,8	12,8	8,6%
▶ TIC sur les autres produits	1,8	1,9	2,0	2,4	2,7	15,5%	1,9	2,4	2,7	14,1%
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) dont :	54,7	56,1	49,0	61,1	78,2	28,1%	48,6	60,5	77,8	28,5%
▶ TVA sur les produits énergétiques	9,9	9,8	7,3	10,4	18,1	74,4%	7,2	10,3	17,8	73,9%
▶ TVA sur les autres produits	44,8	46,3	41,7	50,7	60,1	18,6%	41,4	50,3	59,9	19,2%
Redevance Gazoduc	1,5	1,0	0,5	0,8	0,0	-99,1%	0,5	0,8	0,0	-99,1%
TOTAL DES RECETTES BUDGÉTAIRES	94,5	97,1	86,6	105,0	124,0	18,1%	85,6	104,3	123,2	18,1%
Recettes affectées aux comptes spéciaux de trésor	5,6	5,9	5,2	6,1	6,8	10,6%	5,1	6,2	6,7	8,3%
Recettes transférées à d'autres organismes	0,7	0,7	0,7	0,8	1,2	54,2%	0,7	0,8	1,2	54,0%
TOTAL DES RECETTES DOUANIÈRES	100,8	103,7	92,5	111,9	132,0	18,0%	91,3	111,2	131,0	17,8%

RECETTES ADDITIONNELLES

Le contrôle douanier exercé par l'administration à l'import a généré en 2022 des recettes additionnelles de l'ordre de 4,2 MMDH.

Les recettes issues du contrôle de la valeur constituent la source principale d'alimentation de ces recettes à hauteur de 76%. En termes d'évolution annuelle, ces recettes ont enregistré une baisse de 22% par rapport à l'année écoulée et ce, en raison de l'augmentation des prix à l'international. Ce qui a permis visiblement de réduire le phénomène de la sous-facturation.

Les recettes générées suite au contrôle a posteriori ont, quant-à-elles, atteint 519,9 MDH représentant 12% des recettes additionnelles.

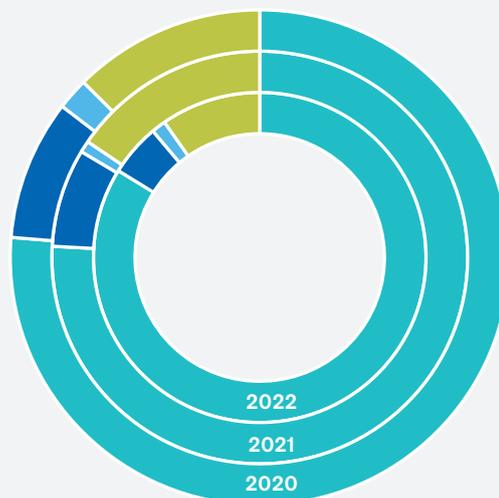
Le contrôle immédiat hors contrôle de la valeur, pour sa part, a généré un montant de droits et taxes supplémentaires de 381,2 MDH représentant 9% des recettes additionnelles.

Quant au contrôle des voyageurs qui a retrouvé son niveau d'activité d'avant crise sanitaire, ses recettes additionnelles en termes de droits et taxes ont évolué de +75% par rapport à 2021 pour s'établir à 85,9 MDH.

Par ailleurs, le produit de la vente des marchandises saisies ou abandonnées en douane, a atteint 158 MDH en 2022 enregistrant une hausse de 7,63% par rapport à 2021.

Parallèlement, et dans le cadre de l'action citoyenne menée par l'Administration, la valeur globale des marchandises cédées gratuitement, s'est élevée à 5,7 MDH dont 76% ont été destinées aux hôpitaux et aux associations et œuvres de bienfaisance, 20% à l'Entraide Nationale et 4% au Croissant Rouge Marocain.

Evolution de la part des recettes additionnelles par type de contrôle (2020-2022)



- Montant des recettes additionnelles suite au contrôle de la valeur
- Montant des D&T perçus suite au contrôle immédiat, hors contrôle de la valeur (origine, espèce, poids,...)
- Montant des D&T perçus suite au contrôle des voyageurs
- Montant des D&T compromis suite au CAP



Facilitation et dématérialisation

La Douane a emprunté depuis de longues années la voie de la modernisation et a fait de la simplification des procédures un vaste chantier parsemé de réalisations concrètes dans le sens de la facilitation de l'expérience douanière aussi bien pour les entreprises que pour les citoyens.

Consolidant ce choix, l'ADII a multiplié en 2022 les initiatives et actions pour optimiser et simplifier davantage ses procédures et mis en place des solutions digitales afin de soutenir l'entreprise, accroître sa compétitivité et son développement à l'international et contribuer à l'attractivité et au positionnement de l'économie nationale.

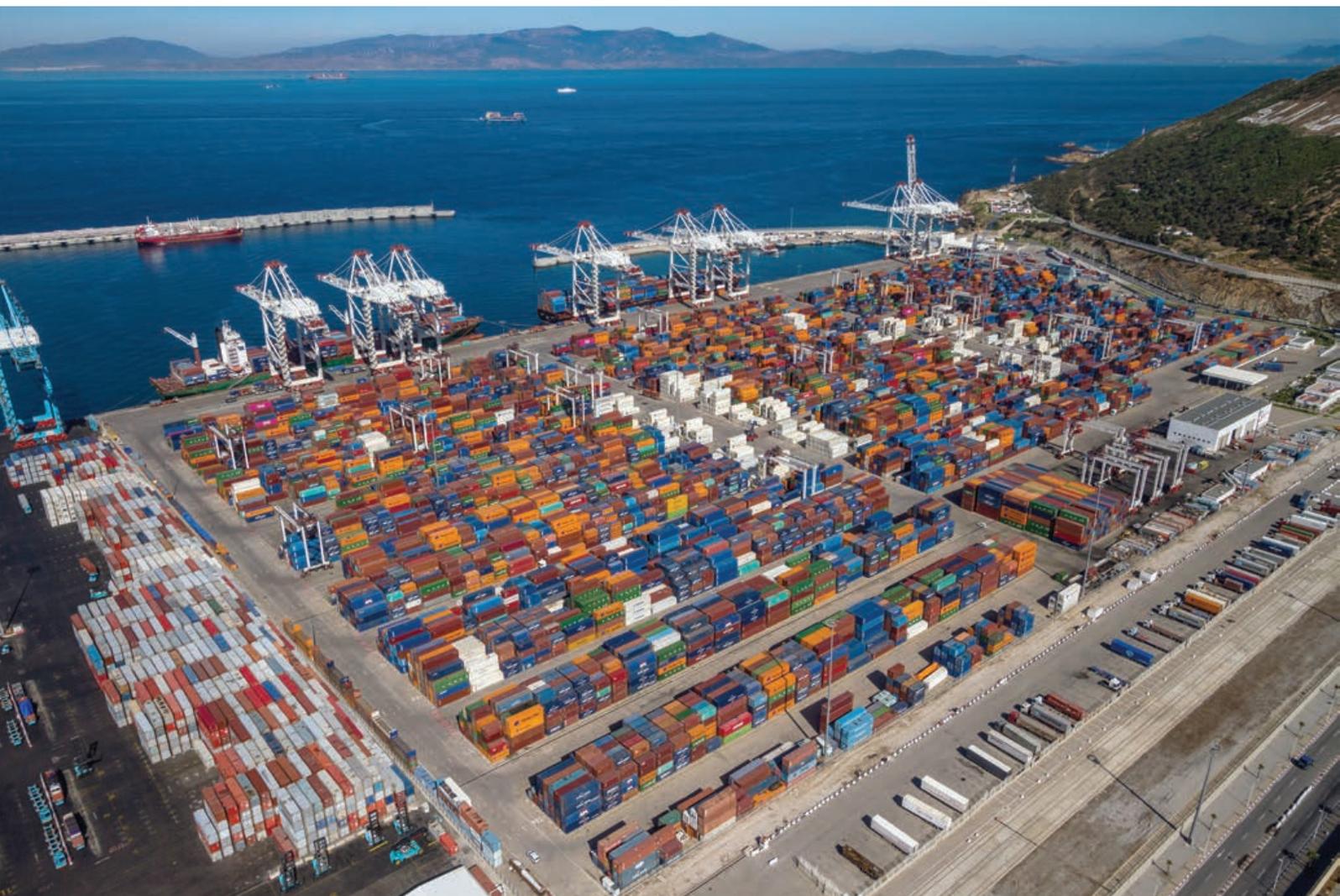


DÉMATÉRIALISER POUR MIEUX SIMPLIFIER

Le bon à délivrer électronique généralisé

En étroite concertation avec l'Agence Nationale des Ports (ANP) et les acteurs de la chaîne logistique portuaire, la Douane a acté en 2022 la généralisation de l'utilisation du bon à délivrer électronique (BAD) pour l'accomplissement, auprès des exploitants des terminaux, des formalités d'enlèvement des marchandises et ce, dans tous les ports relevant de l'autorité portuaire de l'ANP.

Cette mesure, qui permet de dispenser les importateurs de la présentation de deux documents jusque-là requis pour l'enlèvement de leurs marchandises, à savoir le connaissement et le BAD, marque un nouveau pas important dans le chantier de la simplification et de la dématérialisation du circuit de dédouanement à l'importation compte tenu de son impact direct sur la réduction du délai de dédouanement.



Consignation des droits et taxes en matière de valeur : le remboursement automatisé

L'ADII peut autoriser les importateurs qui contestent la valeur en douane de leurs marchandises à disposer de ces dernières moyennant la consignation des droits et taxes supplémentaires sur la base de la valeur déterminée par les services douaniers.

L'autorisation de consigner était jusque-là accordée après examen des demandes de consignation produites par les opérateurs et si la décision d'arbitrage leur était favorable, la restitution des montants consignés était effectuée sur présentation d'une demande de remboursement.

En 2022 et pour plus de fluidité dans le traitement de ces demandes, l'ADII a mis en service un nouveau procédé dématérialisé qui consiste pour l'opérateur à annexer à sa déclaration, via le système de dédouanement BADR, une demande de consignation reprenant tous les éléments d'information nécessaires (argumentaire de l'opérateur ...) ainsi que l'attestation RIB devant servir au remboursement éventuel. Lorsque l'arbitrage est en faveur de l'opérateur, le bureau douanier concerné, notifié automatiquement, procède au remboursement sur la base des données dudit opérateur déjà disponibles sur BADR.

Gestion des conventions d'investissement : un module dédié sur le système BADR

Dans le cadre de la promotion des investissements privés, bénéficiant de la franchise des droits de douane et/ou de la taxe sur la valeur ajoutée les biens d'équipement, matériels et outillages importés par ou pour le compte des entreprises qui s'engagent à réaliser un programme d'investissement portant sur un montant égal ou supérieur à cinquante (50) millions de dirhams par le biais de conventions d'investissement conclues avec le gouvernement et nécessaires à la réalisation dudit programme.

Dans un souci constant de dématérialisation et de transparence de ses procédures, l'ADII a automatisé en février 2022 la gestion des conventions d'investissement et leurs imputations en intégrant dans le système BADR un module dédié. Ce dernier procure à l'opérateur une visibilité et un suivi optimal des articles importés dans le cadre de sa convention, mais surtout un gain considérable en termes de délai de traitement des importations réalisées.

Désormais, le système intègre, pour chaque importateur, la convention d'investissement et les listes de produits correspondantes et le renseigne sur l'évolution de ses opérations. La pré-imputation



desdites listes est effectuée directement par l'opérateur ou son mandataire, à l'occasion de la saisie de la déclaration en douane (DUM) sur BADR. Les soldes de la quantité et de la valeur des équipements importés, qui étaient contrôlés et validés par le passé par les agents douaniers, sont calculés automatiquement par ledit système.

La plateforme Diw@nati évolue

Conçue en 2020 à l'attention des chefs d'entreprise en vue de leur permettre d'avoir une vue d'ensemble sur leurs opérations douanières, la plateforme digitale Diw@nati a évolué depuis pour leur offrir un éventail de fonctionnalités et de services encore plus large.

Outre son extension aux transporteurs, la version 2022 de ladite plateforme offre sept nouveaux e-services à l'entreprise en intégrant la gestion et le suivi de ses demandes de facilités ou d'autorisations.

Il s'agit principalement des demandes de :

- Ouverture d'un entrepôt privé particulier ou d'un entrepôt privé particulier spécial ;
- Bénéfice du cautionnement mixte et du cautionnement sur engagement des entreprises exportatrices ;
- Dispense de caution dans le cadre de la sous-traitance au profit d'un donneur d'ordre étranger ;
- Bénéfice du cautionnement sur engagement des entreprises exportatrices installées dans les zones d'accélération industrielles ;
- Obtention du Statut d'Opérateur Economique Agréé - Simplifications Douanières.

Des situations offrant plus de visibilité à l'opérateur ont également été intégrées notamment la liste des titres de change accompagnée de toutes les informations nécessaires à leur suivi.

Par ailleurs et à la demande des chefs d'entreprise désirant déléguer le suivi de leurs opérations en douane, une nouvelle fonctionnalité a été ajoutée leur



permettant de créer des sous-comptes et d'octroyer des accès à leurs collaborateurs avec des profils prédéfinis.

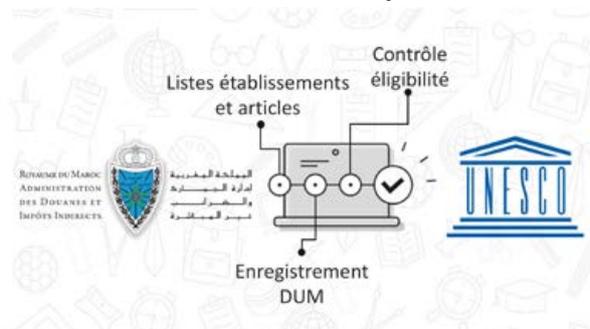
Accords de l'UNESCO : le bénéfice de la franchise digitalisé

La Douane a institué en 2022 une gestion dématérialisée de la procédure d'octroi des franchises des droits et taxes à l'importation des objets et matériels éducatifs, scientifiques ou culturels importés dans le cadre des accords de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO).

Selon cette nouvelle approche, le bénéfice de cet avantage fiscal n'est plus subordonné à l'autorisation préalable auprès des services douaniers; l'éligibilité de l'opérateur et du matériel importé est dorénavant contrôlée automatiquement.

Pour assister au mieux les demandeurs de la franchise UNESCO, l'ADII met à leur disposition, au niveau d'une rubrique dédiée sur son portail institutionnel, les listes

des établissements et des articles éligibles à cet avantage. Celles-ci sont destinées à être consultées par les requérants préalablement à l'enregistrement des déclarations en douane sur le système BADR.



SIMPLIFIER POUR FLUIDIFIER LE DÉDOUANEMENT

Régimes économiques en douane : suppression d'autorisations préalables

En 2021, la Douane a dispensé les entreprises d'un lot d'autorisations préalables et spécifiques, exigées auparavant pour le bénéfice de certains régimes économiques en douane (RED). Une facilité selon laquelle la souscription d'une déclaration en détail sous RED vaut demande de bénéfice du régime déclaré et l'octroi de la mainlevée fait office d'autorisation.

Consolidant cette démarche en 2022, l'ADII a décidé

de la suppression d'un second lot d'autorisations préalables relatives à 12 opérations sous RED (opération d'exportation en suite de transformation sous douane ...).

Cette mesure vise à simplifier et à optimiser davantage la procédure de gestion et d'octroi des autorisations pour opérer sous RED. Elle conforte également l'approche de confiance que prône la Douane à l'égard des opérateurs et déclarants.

Le dédouanement par anticipation généralisé

L'ADII n'a cessé au cours des dernières années de repenser ses procédures et de les faire évoluer dans l'intérêt de l'entreprise.

C'est dans ce sens que le pas a été fait vers l'anticipation des formalités de dédouanement qui constitue un levier essentiel pour la réduction du délai de dédouanement à l'importation.

En 2022 et afin de donner de l'élan à ce mode de dédouanement, il a été décidé d'autoriser le dépôt des déclarations en détail par anticipation pour tous les régimes d'importation et ce, en supprimant l'obligation de soumettre les marchandises concernées, importées par voie aérienne ou maritime, à une autorisation préalable.

Lorsqu'elles ne portent pas sur des marchandises exigeant une vérification physique, les déclarations par anticipation déposées sur le système BADR sont contrôlées et leur mainlevée délivrée avant l'arrivée de celles-ci, sous réserve, le cas échéant, du paiement ou de la garantie des droits et taxes et/ ou de l'accomplissement des formalités liées aux réglementations particulières.

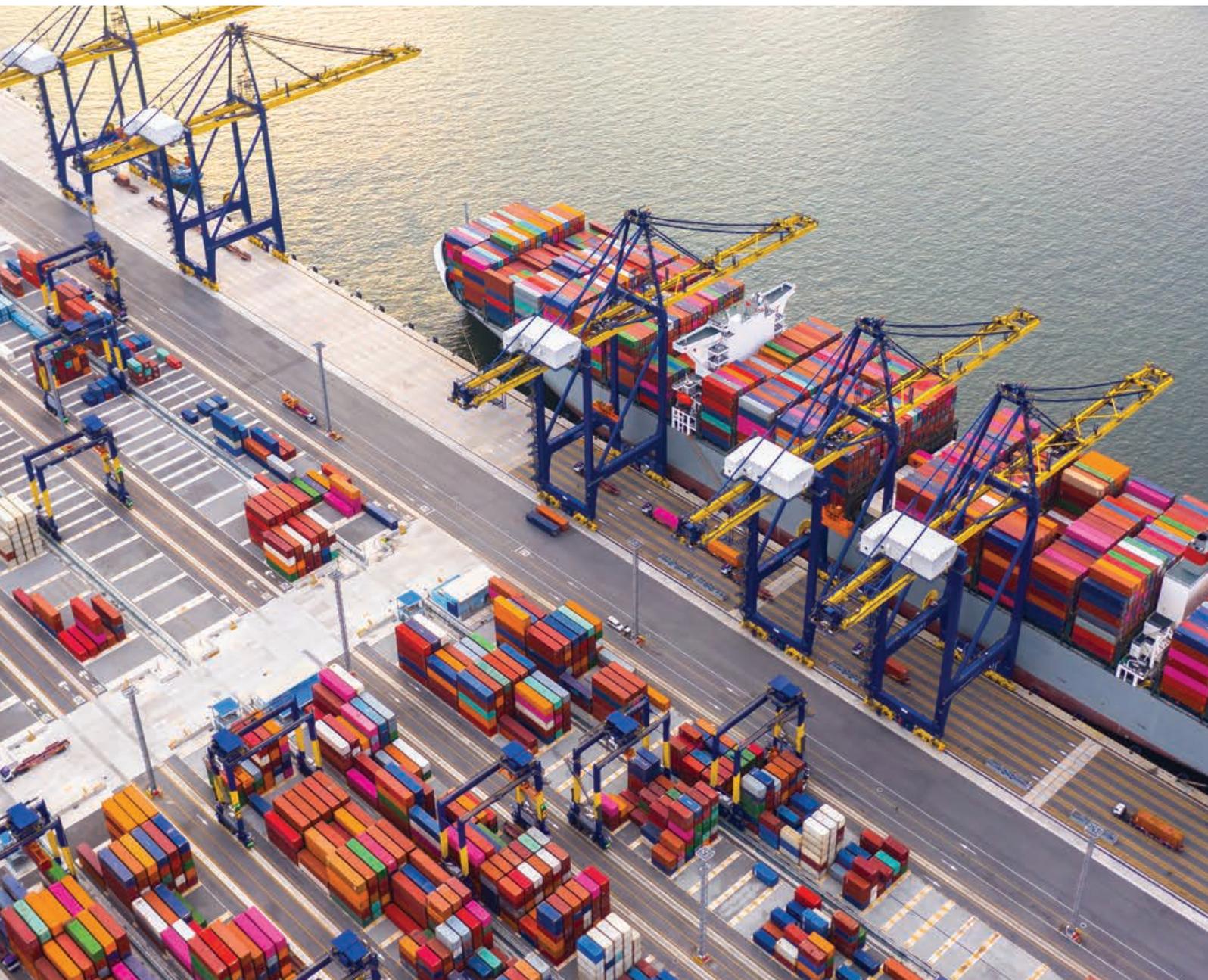
S'ajoutant à d'autres facilités, cette avancée est de nature à favoriser la compétitivité de l'entreprise en lui générant un gain de temps et en réduisant ses coûts de trésorerie.

Mise en place d'un nouveau canal de paiement

Dans le cadre de la promotion et la diversification des moyens de paiement électronique automatisés, la Douane a mis en place, en concertation avec la Trésorerie Générale du Royaume, une solution monétique intégrée et centralisée pour le règlement des créances immédiates via les Terminaux de Paiement Electronique (TPE).

Venant enrichir la palette des modes de paiement en douane, ce nouveau canal offre la possibilité aux opérateurs comme aux particuliers de procéder au règlement des créances dues, dans les postes douaniers dotés d'un terminal de paiement électronique, sans aucune restriction.





Statut de l'opérateur économique agréé

Les services douaniers ont poursuivi en 2022 leurs actions en direction des entreprises pour l'octroi du statut de l'opérateur économique agréé avec ses deux labels « Simplifications Douanières » et « Sécurité et Sûreté ».

A fin 2022, le nombre total d'entreprises agréées pour les deux labels est respectivement de 615 et 16.



Accompagnement des entreprises

Pour servir toujours au mieux l'entreprise nationale et contribuer à son essor, la Douane s'est attachée au cours de l'année 2022 à accompagner des projets structurants, soutenir par des actions de simplification certains secteurs d'activité et renforcer son approche partenariale avec les différents intervenants du commerce extérieur par la signature de conventions et l'amélioration des plateformes d'échange électronique.



LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE FNIDEQ OPÉRATIONNELLE

Dans un objectif de développement économique et social de la région de Tanger-Tétouan-Al-Hoceima, un projet de Zone d'Activités Economiques à Fnideq a été lancé en 2020 dans le cadre d'une convention liant différents départements et institutions publics dont la Douane, la Wilaya de la région, l'Agence pour la Promotion et le Développement du Nord et l'Agence Spéciale Tanger Méditerranée.

Opérationnelle depuis février 2022 et jouissant du statut de zone franche, cette plateforme de stockage des marchandises importées destinées aux commerçants locaux, constitue une opportunité d'intégration des commerçants de la région dans le tissu économique formel.

Apportant sa pierre à l'édifice, l'ADII accompagne ce projet par la mise en place d'un schéma procédural douanier agrémenté d'avantages et de facilités dans le sens de plus de fluidité des opérations de dédouanement.

Les nouvelles procédures mises en place dans ce cadre ont été intégrées dans le système de dédouanement en ligne BADR. A cet effet, un circuit d'échange électronique avec Tanger Med Port Authority a été mis en service concernant les opérations de transit à l'importation en provenance de Tanger Med et à destination de la zone d'activités économiques de Fnideq.



FORMALISATION DE LA GESTION D'APPROVISIONNEMENT EN PRODUITS PÉTROLIERS DES SECTEURS DÉTAXÉS

Suite à l'arrêt de l'activité de raffinage du pétrole brut de la SAMIR et à titre de facilité, les sociétés de distribution des produits pétroliers sont autorisées à approvisionner les secteurs détaxés (pêche maritime...) en ces produits importés et dédouanés dans le cadre du régime de l'exportation préalable.

En 2022 et après concertation avec la profession, la gestion des opérations d'approvisionnement des navigations maritimes concernées a été formalisée dans le cadre d'une procédure consolidée garantissant à la fois harmonisation, simplification, traçabilité et optimisation du contrôle des produits pétroliers.



ACCOMPAGNEMENT DES ARTISANS COUTURIERS EXERÇANT À L'INTERNATIONAL

En 2015 et suite à une convention conclue entre l'ADII et la société EMS Chronopost Maroc dans le cadre du projet « Export facile », une procédure et un mode de cautionnement simplifiés ont été mis en place en faveur des artisans couturiers travaillant à l'international.

L'accompagnement douanier de cette catégorie d'artisans s'est poursuivi en 2022 à travers l'instauration d'un nouveau mode de cautionnement

dématérialisé géré au niveau du système de dédouanement BADR.

Cette facilité est accordée aux artisans couturiers sur la base des actes de cautionnement établis par la société EMS Chronopost Maroc pour couvrir leurs opérations d'admission temporaire pour perfectionnement actif sans paiement, réalisées au bureau douanier de Nouasser et pour la durée de validité de ces actes.



CONVENTIONS SCELLÉES AVEC LES PARTENAIRES PRIVÉS ET INSTITUTIONNELS

Avec le patronat

Donnant une nouvelle dimension à leur relation de partenariat, la Douane et la Confédération Générale des Entreprises du Maroc ont signé le 17 janvier un accord-cadre ayant pour objet un accompagnement douanier plus soutenu des entreprises marocaines, visant l'amélioration de leur compétitivité à l'international et l'essor du tissu productif national.

Ce pacte vient également renforcer leur coopération sur les questions traditionnelles liées à la simplification des procédures et la célérité du passage en douane comme il vise la prospection de pistes de développement à l'aune de la reprise économique post Covid.

Avec le Conseil de la Concurrence

La concurrence saine et loyale se trouvant à la croisée de leurs missions respectives, l'ADII et le Conseil de la Concurrence se sont alliés pour apporter appui aux secteurs productifs nationaux en contribuant à l'amélioration du climat des affaires.

Le 22 février 2022, une convention de partenariat a ainsi été signée par les deux partenaires pour l'instauration de mesures communes visant l'application efficiente de la loi, la protection des marchés et des consommateurs et la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles par l'activation de mesures antidumping.

Avec TMPA

Motivés par une volonté commune de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour renforcer la compétitivité du Port de Tanger Med, la Douane et Tanger Med Port Authority se sont entendus, via une convention actée le 7 février 2022, pour la mise en place de zones d'extension dudit port sous forme de ports secs francs.

Jouissant du statut de zone d'accélération industrielle, ces espaces clôturés sous surveillance douanière favoriseront le décongestionnement du port de Tanger Med et permettront aux opérateurs d'optimiser leurs coûts logistiques tout en réduisant le temps de transit de leurs marchandises.

Avec TMSA

La Douane et l'Agence Spéciale Tanger Méditerranée ont conclu le 07 février 2022 deux conventions formalisant les engagements des deux parties pour le bon accompagnement des activités des zones franches d'exportation « Tanger Free Zone » et « Tanger Automotive City ».

Avec l'Autorité Nationale du Renseignement Financier

Lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme est une préoccupation qui rassemble plusieurs acteurs pour agir au niveau national et au-delà, afin d'honorer les engagements internationaux pris par le Royaume dans ce sens.

C'est dans cette optique qu'un nouveau partenariat a été scellé le 19 mai 2022 entre l'ADII et l'Autorité Nationale du Renseignement Financier (ANRF) via un protocole d'accord de coopération et d'échange d'informations. Il consiste à instaurer un cadre de coopération mutuelle pour soutenir le dispositif de vigilance et de veille mis en place par le pays pour mener la lutte sur ce front.

Loi n°12.18 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme : La Douane à la rencontre des commerçants des métaux précieux et pierres précieuses

Un cycle de rencontres d'information a été organisé en région par l'ADII en collaboration avec l'ANRF au profit des représentants des commerçants des métaux précieux et pierres précieuses en vue de leur présenter les nouvelles dispositions de la loi n°12.18, de les sensibiliser au sujet de la dangerosité que revêt le phénomène de blanchiment de capitaux et de leur rappeler les obligations légales leur incombant en tant que personnes assujetties à ladite loi.



L'ÉCHANGE ÉLECTRONIQUE DE DONNÉES PUBLIC - PUBLIC, UNE DYNAMIQUE QUI SE POURSUIT

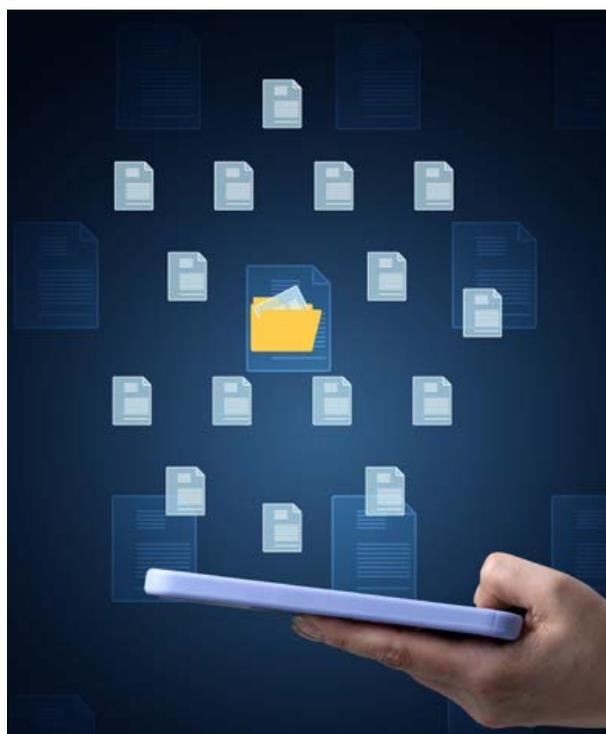
Avec l'ONSSA

En 2016, un échange électronique avait été mis en service entre l'ADII et l'Office National de Sécurité Sanitaire des produits Alimentaires (ONSSA) à travers le guichet unique du commerce extérieur PortNet. Certains bureaux douaniers peuvent depuis accéder aux résultats du contrôle effectué par les services de l'ONSSA à partir du système BADR et ce, pour les besoins de contrôle des marchandises en cours de dédouanement.

L'année 2022 a connu la généralisation de cet échange d'informations à tous les bureaux douaniers.

Parallèlement, d'importantes améliorations ont été apportées audit échange, à savoir :

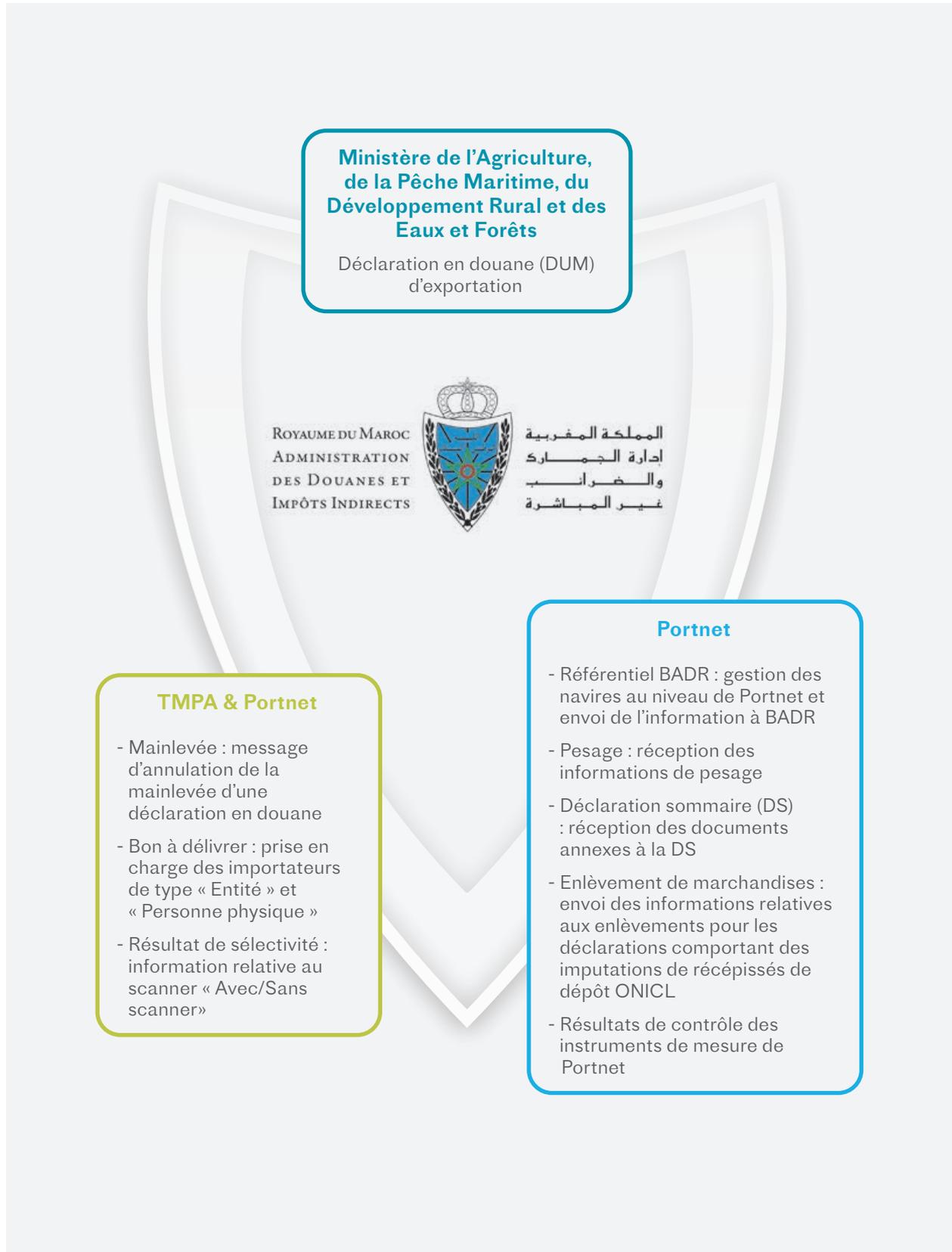
- la mise en service d'un document unique intitulé «Résultat du contrôle de l'ONSSA» en remplacement des trois résultats de contrôle délivrés auparavant par ledit Office.
- l'intégration de deux nouveaux résultats de contrôle «Admis provisoire sans scellés» et «Admis provisoire avec scellés» et ce, afin de dématérialiser le processus de mise sous scellés avant sortie des marchandises soumises à l'accord des organismes de contrôle.



Avec d'autres partenaires

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan national de simplification des procédures, l'ADII a mis en service, au cours de l'année 2022, plusieurs circuits d'échange

électronique avec différents partenaires touchant différents aspects du circuit de dédouanement (cf. illustration ci-dessous).



Contrôle basé sur les technologies

Devant le rythme croissant des flux commerciaux et de voyageurs, la Douane s'est résolument engagée dans l'exploitation du potentiel des dernières technologies, pour améliorer ses méthodes d'analyse des risques ainsi que ses techniques d'exploitation et de traitement des données, afin de mieux identifier et cibler les opérations suspectes, tout en garantissant les conditions nécessaires en termes de fluidité et de rapidité du passage en douane.



UN DIGITAL LAB AU SERVICE DE L'ANALYSE DES RISQUES

En quête permanente d'amélioration de l'efficacité de ses processus, l'ADII a procédé en 2022 à la création d'un laboratoire digital, le Digital Douane Lab (DDLab).

Il s'agit d'une unité transversale qui a pour mission d'explorer les technologies digitales disruptives (intelligence artificielle, chaînes de blocs, etc.), avec pour principaux objectifs :

- Améliorer la performance du système de prévention et d'analyse du risque ;
- Accroître le niveau de conformité des déclarations douanières avec la réglementation ;
- Disposer des outils d'analyse et d'exploitation des données visant à améliorer l'efficacité du contrôle.

CONTRECARRER LES MANŒUVRES FRAUDULEUSES DE SOUS FACTURATION GRÂCE À L'ANALYSE DE DONNÉES

L'ADII met la lutte contre la sous-facturation en priorité de ses actions afin de soutenir l'activité économique en favorisant la concurrence loyale. Pour ce faire, la Douane s'appuie sur l'analyse des données issues de son système d'information et celles échangées avec

les partenaires, l'actualisation permanente, de concert avec les associations professionnelles, du système des indicateurs d'appréciation des valeurs déclarées et le suivi continu des fluctuations du marché international par l'accès à des bases de données spécialisées.

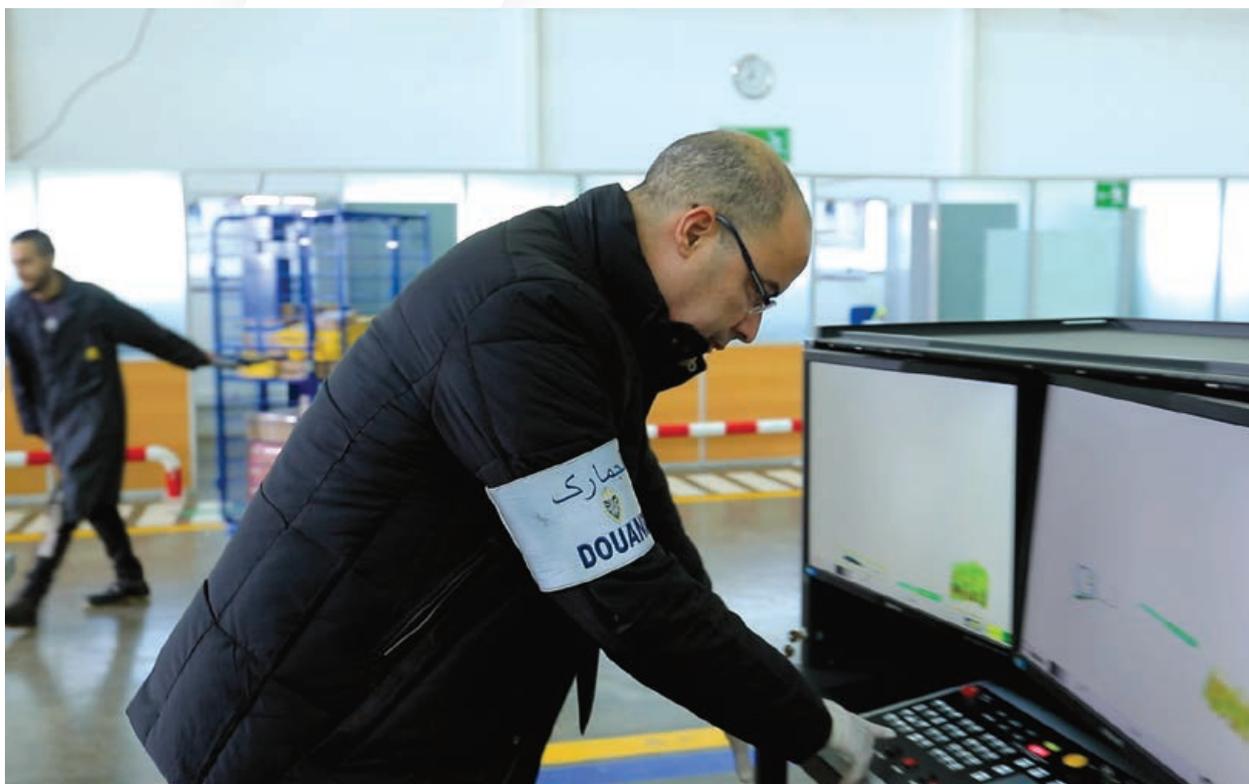


RÉSULTATS DE L'EXPLOITATION DE LA DATA

3,1 MMDH de droits et taxes redressés au titre de la valeur en 2022, contre 4,1 en 2021.

194 MDH payés par les opérateurs au titre des droits et taxes sur les royalties en 2022, contre 212 millions de dirhams en 2021.

490 avis de fraude traités grâce aux fonctionnalités informatiques offertes par BADR, contre 183 en 2021.



UNE SÉLECTIVITÉ DES CONTRÔLES ORIENTÉE VERS LA FRAUDE COMMERCIALE

Le contrôle opéré par la Douane, en se basant sur la sélectivité automatique et l'analyse du risque, constitue un moyen efficace pour traquer la fraude, eu égard au volume important des opérations commerciales.

En 2022, l'ADII a poursuivi l'exploitation et l'enrichissement de son triple circuit (vert, orange et rouge) mis en œuvre en 2021 au niveau du contrôle immédiat.

L'objectif étant d'optimiser le processus de dédouanement en concentrant le contrôle physique sur les opérations présentant un risque élevé.



Attribution automatique de la mainlevée



Contrôle documentaire avant attribution de la mainlevée



Contrôle documentaire et vérification physique de la marchandise

STATISTIQUES DE LA SÉLECTIVITÉ À L'IMPORT EN 2022

11% de déclarations soumises au circuit vert sans contrôle documentaire.

74% de déclarations soumises au circuit orange avec contrôle documentaire.

12% de déclarations soumises au circuit rouge initial (contrôle documentaire et visite physique).

3% de déclarations resélectées du circuit orange vers le circuit rouge, suite à des doutes résultant de l'étude documentaire.

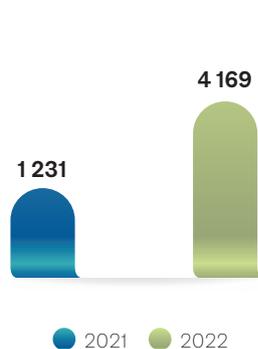
DES TECHNIQUES DE CIBLAGE ADAPTÉES AUX RISQUES LIÉS AUX VOYAGEURS

Afin d'assurer une circulation fluide des voyageurs, tout en garantissant un contrôle efficace, la Douane recourt à l'analyse prédictive des données pour cibler les personnes à risque à partir de profils prédéfinis.

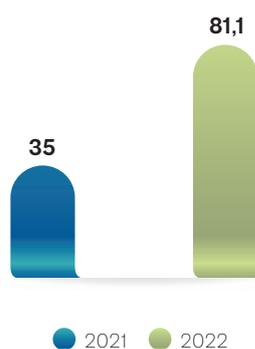
Les opérations de contrôle des passagers au niveau des différents postes frontaliers ont permis de constater 4 169 affaires qui ont rapporté 81,1 MDH de droits et taxes et 25,5 MDH d'amendes.



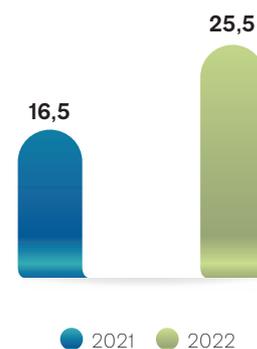
NOMBRE D'AFFAIRES CONSTATÉES



MONTANT DES DROITS ET TAXES (EN MDH)



MONTANT DES AMENDES PERÇUES (EN MDH)



UNE COOPÉRATION AVEC LES PARTENAIRES BASÉE SUR LE PARTAGE DE DONNÉES

L'ADII joue un rôle actif en matière de lutte contre les trafics illicites et les fraudes transnationales. En 2022, elle a contribué aux côtés des douanes partenaires et

organismes internationaux à la réalisation de nombreuses opérations internationales sous l'égide de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD).

OPERATIONS INTERNATIONALES REALISÉES EN 2022

OPÉRATIONS	ACTION
TENTACLE - AFRIQUE et TENTACLE - MENA	Lutte contre les flux illicites de devises et d'équivalents de devises, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en Afrique et dans la région MENA.
GOALS	Ciblage du trafic de drogues de synthèse.
PATHFINDER	Lutte contre la contrebande des produits du tabac et de leurs précurseurs, les équipements servant à les fabriquer et les usines illégales de fabrication de cigarettes.
PANGEA	Lutte contre le trafic illicite des médicaments.
STOP	Consacrée au blocage des mouvements transfrontaliers de produits pharmaceutiques et de fournitures médicales contrefaits.
DEMETER	Lutte contre les envois illicites de déchets et substances dangereuses.

Par ailleurs, l'Administration a assuré la prise en charge et le suivi de 48 avis de fraudes émanant de partenaires internationaux ayant permis la réalisation de plusieurs saisies, notamment de drogues dures.

Sur le plan national, l'échange informatisé entre la Douane et l'ONSSA a été marqué cette année par la

généralisation, à tous les bureaux douaniers, du transfert des résultats du contrôle effectué par les services de l'Office au système BADR, pour plus de célérité du contrôle des marchandises en cours de dédouanement et ce, via le guichet unique virtuel du commerce extérieur Portnet.



Lutte contre les trafics illicites

Durant 2022, la douane s'est employée à renforcer son dispositif de surveillance et de contrôle aux frontières et à dynamiser la coopération avec ses partenaires au niveau national et international, en vue d'une meilleure efficacité dans la lutte contre les différentes formes de trafics illicites de marchandises et de drogues.

Les efforts de l'ADII dans ce sens se sont soldés par la mise en échec de plusieurs opérations d'introduction de produits prohibés et la réalisation d'importantes saisies.



LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE STUPÉFIANTS ET DE CIGARETTES

La lutte contre la contrebande et le commerce illicite des produits du tabac s'est intensifiée en 2022. Ainsi, outre les saisies de cigarettes de contrebande réalisées par la douane, qui sont passées de 760 000 unités en 2021 à 19 millions en 2022, les opérations menées par les douaniers ont permis de saisir également d'importantes quantités de produits à base de tabac.

Par ailleurs, en matière de lutte contre le trafic des stupéfiants, la douane ne cesse de redéployer et renforcer ses contrôles afin de contrer les nouveaux modes d'acheminement des trafics, ce qui a débouché sur d'importantes saisies en 2022.

SAISIES DE PRODUITS DU TABAC EN 2022

+3 TONNES
CANNABIS

+2 TONNES
TABAC MOULU

6356 UNITÉS
CIGARETTES ÉLECTRONIQUES

524 KG
TABAC EN FEUILLES

SAISIES DE PRODUITS STUPÉFIANTS EN 2022

RÉSINE DE CANNABIS



17 TONNES
de résine de cannabis
contre **39 tonnes** en 2021

DROGUES DURES



85,5 KG
de drogues dures
contre **10 kg** en 2021

COMPRIMÉS PSYCHOTROPES



2 023 548 UNITÉS
de comprimés psychotropes
contre **27 000** en 2021

MAASSEL



1,2 TONNE
de maassel contre
2,4 tonnes en 2021



LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE

La lutte contre la contrebande demeure une priorité pour les services douaniers. Elle vise, entre autres, à protéger les intérêts du Trésor, à protéger la santé des citoyens (à titre d'exemple, les cigarettes issues de la contrebande étant souvent plus nocives) et à garantir les règles de l'équité fiscale entre les opérateurs économiques concernés.

Dans un contexte marqué par l'interdiction du passage de marchandises par les postes de Bab Sebta et Bab Melilla, le renforcement des contrôles douaniers, notamment à El Quergarate, ainsi que les interventions ciblées des brigades au niveau de certains magasins et dépôts clandestins, sont autant de mesures qui ont continué, cette année encore, à étouffer les flux de la contrebande et à tarir progressivement les stocks de marchandises qui en découlent.

LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON

Durant l'année 2022, l'ADII a intensifié ses efforts en matière de lutte contre la contrefaçon. L'application des mesures de suspension a permis de réaliser 90 affaires portant sur des saisies ayant concerné principalement des articles de textile, des produits cosmétiques, ainsi que les smartphones et les pièces détachées de véhicules automobiles. 1 821 886 articles contrefaits ont été saisis en 2022 contre 740 120 en 2021, pour une valeur totale de 21,2 MDH.

Par ailleurs, le nombre de demandes de suspension de mise en libre circulation des marchandises soupçonnées contrefaisant leurs marques, introduites par les opérateurs économiques auprès de la Douane, a atteint 682 demandes traitées par l'Administration contre 619 en 2021.



CONTRÔLE A POSTERIORI

L'évolution des flux commerciaux à un rythme soutenu et l'impératif de les traiter avec célérité aux frontières, contraint la Douane à renforcer son dispositif de contrôle après dédouanement en vue de détecter a posteriori les différentes formes de fraude touchant la valeur des marchandises, leur origine ou leur espèce.

À ce titre, les services douaniers en charge du contrôle a posteriori ont mené 796 missions de contrôle en 2022, contre 761 en 2021. Ces contrôles ont permis de relever des infractions portant sur un montant global des droits et taxes éludés de l'ordre de 854 MDH contre 563 MDH en 2021, soit une hausse de 52% et environ 19 MDH à titre d'amendes perçues.

LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE DEVICES ET LE BLANCHIMENT D'ARGENT

L'année 2022 a été marquée par la mise en œuvre d'un nouveau dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, qui vient s'ajouter à la loi en vigueur et qui instaure l'obligation de déclaration, à l'entrée ou à la sortie du territoire national, des effets de commerce, des moyens de paiement et des instruments financiers dont le montant est égal ou supérieur à la contre-valeur de 100.000 dirhams.

Dans le but de leur présenter les nouveautés apportées par la loi n°12-18, relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, l'Administration a poursuivi durant cette année son cycle de rencontres d'information en régions, au profit des représentants des commerçants de métaux précieux et des marchands d'œuvres d'art.

En matière de lutte contre le trafic de devises, le contrôle des voyageurs à travers les différents points frontaliers a permis de réaliser des saisies en devises avoisinant les 50 MDH. Par ailleurs, le montant global en devises déclarées par les voyageurs a atteint 1,5 MMDH contre 790 MDH en 2021.



PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU PATRIMOINE NATUREL

Dans le cadre de l'application de la loi 77-15 portant interdiction de la fabrication, de l'importation, de l'exportation, de la commercialisation et de l'utilisation de sacs en matières plastiques, les opérations de contrôle des services douaniers se sont soldées par la saisie, cette année, de 133 tonnes de sacs prohibés et le démantèlement de plusieurs clandestins de fabrication de sacs en plastiques.

La Douane joue également un rôle déterminant dans la mise en œuvre des dispositions de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), qui protège plus de 38 000 espèces dans le monde. En 2022, les douaniers ont saisi 8 faucons, 10 oiseaux chardonnerets, ainsi que 845 kg de concombre de mer.



Fiscalité douanière

En droite ligne avec la loi de finances, la Douane a instauré en 2022 un dispositif de mesures fiscales, tarifaires et réglementaires, à la fois incitatif et de protection, visant à stimuler la croissance, accompagner le rebond de l'économie et contribuer à la prise en charge de préoccupations gouvernementales d'ordre social, environnemental et énergétique.



RATIONALISATION DU TARIF DOUANIER

Comme pour chaque année, le tarif douanier a intégré en 2022 de nouveaux amendements dictés par le contexte économique et commercial national et international. Ces dispositions visent à corriger les distorsions tarifaires pesant sur la concurrence loyale, assurer un approvisionnement régulier du marché

Refonte de la fiscalité des produits pharmaceutiques

Pour accompagner la politique nationale du médicament, visant à faciliter l'accès du consommateur aux produits de santé et à réaliser la souveraineté et la sécurité en la matière, l'ADII a procédé à la refonte de la structure et de la fiscalité du chapitre consacré, dans le tarif douanier, aux produits pharmaceutiques. Cette refonte, conduite en collaboration avec les professionnels de la santé et le département de tutelle, a abouti à :

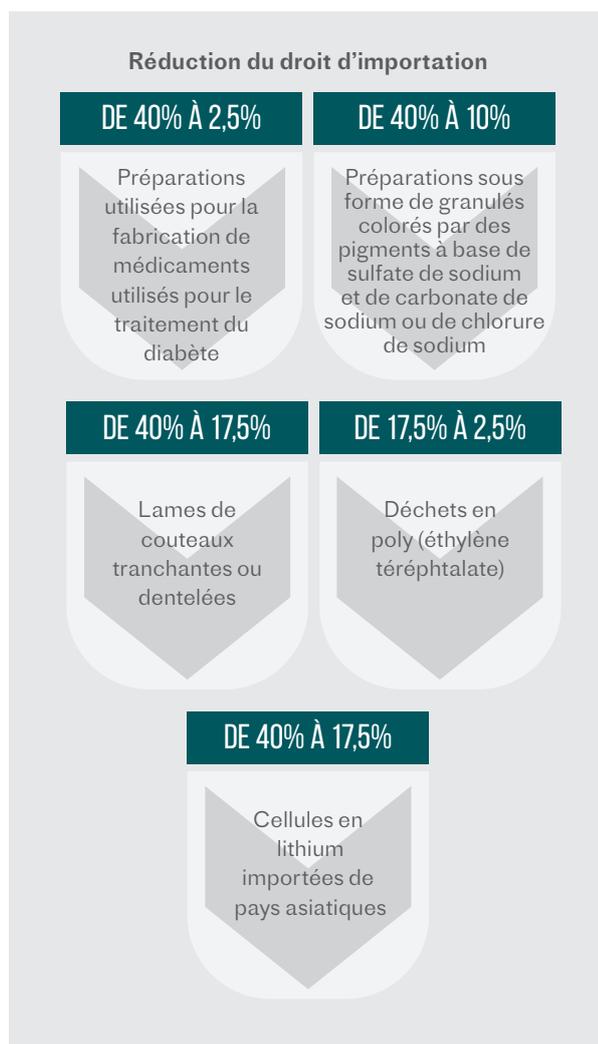
Révision du droit d'importation

En 2022, le taux du droit d'importation a été revu à la baisse pour un ensemble de produits de consommation et d'intrants indispensables à certaines entités locales de production ou d'assemblage et, à la hausse pour

local, soutenir la productivité et la compétitivité de l'entreprise et encourager l'investissement ainsi que les initiatives nationales en matière d'efficacité énergétique et de protection de l'environnement et du consommateur.

- La réduction à 2,5% des taux de droit d'importation (DI) applicables aux médicaments et produits pharmaceutiques importés et non produits localement soignant certaines maladies chroniques.
- Le relèvement à 40% du taux du DI appliqué aux médicaments importés et qui sont produits localement.
- L'application de taux intermédiaires (10% ou 17%) aux produits et médicaments faisant l'objet à la fois de production nationale et d'importation.

les produits énergivores afin de promouvoir l'utilisation d'articles à basse consommation électrique ou encore à la réduction des écarts de taxation entre des produits relevant des mêmes positions tarifaires.





Adaptation des impôts indirects

La taxe intérieure de consommation (TIC)

Instauration de deux TIC (verte et écologique) pour la protection de l'environnement

Dans le respect des engagements pris par le Maroc en matière de protection de l'environnement et de développement durable, une TIC verte a été instaurée en 2022 sur les lampes à incandescence et sur les équipements électroménagers énergivores. Ces derniers sont soumis à des quotités de taxation progressives en fonction de leur classe énergétique. Le but est d'inciter le consommateur à utiliser les équipements les plus économiques en matière de consommation d'électricité.

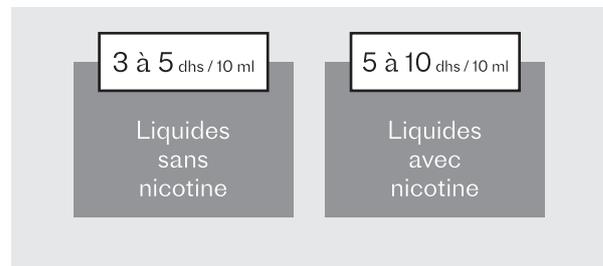
Dans ce même esprit et inspirée des meilleures pratiques à l'international, une TIC, dite écologique ou de recyclage, a vu le jour en 2022. Elle s'applique à certains appareils électroniques ainsi qu'aux batteries pour véhicules présentant, au terme de leur cycle d'utilisation, un risque de pollution.

L'institution de cette taxe vise à assurer une gestion efficace et efficiente des déchets des équipements électriques et électroniques.

Le produit des deux taxes (TIC) sera versé au Fonds d'Appui à la Protection Sociale et à la Cohésion Sociale.

Augmentation de la TIC sur les recharges de cigarettes électroniques

Les quotités de la TIC sur les liquides utilisés pour charger ou recharger les appareils électroniques dits «cigarettes électroniques et appareils similaires» ont été revues à la hausse en 2022. Cette mesure est justifiée par la montée en flèche de la popularité et de l'utilisation des cigarettes électroniques au Maroc ainsi que les risques qu'elles induisent sur la santé du consommateur.



Réforme de la TIC sur les cigarettes

La Loi de finances pour l'année 2022 a mis en place une réforme de la fiscalité des cigarettes en instaurant une augmentation progressive de leur taxation selon un schéma étalé sur cinq ans (2022-2026) :

A partir du 1 ^{er} janvier	2022	2023	2024	2025	2026
Quotité spécifique /1000 cigarettes	100 dirhams	175 dirhams	275 dirhams	400 dirhams	550 dirhams
Quotité ad valorem PVP hors TVA & TIC spécifique	67%	66%	64%	61%	56,5%
Minimum de perception /1000 cigarettes	710,2 dirhams	782,1 dirhams	826,7 dirhams	900,9 dirhams	953 dirhams

Cette réforme, en phase avec les recommandations de l'OMS pour la lutte antitabac, est engagée dans l'objectif de réduire la consommation des cigarettes par l'augmentation de la pression fiscale qui leur est appliquée et de parer à la complexité du système de leur taxation pesant sur la concurrence dans le secteur.

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

La Loi de finances a également introduit en 2022 des réaménagements en matière de TVA appliquée à l'importation de certains produits, matériels et outillages dans le sens de l'exonération ou de la

réduction du taux correspondant. L'objectif étant d'encourager les investissements réalisés dans certains secteurs à l'échelle du Royaume et de booster l'activité de branches de production et de fabrication locales.



Exonération en faveur des biens d'équipement & matériels destinés aux investissements objet de conventions avec l'Etat dont le montant a été réduit de 100 à 50 Mdhs



Franchise accordée aux produits et matières entrant dans la fabrication des panneaux photovoltaïques



Réduction à 10% du taux de la TVA en faveur des panneaux photovoltaïques et des chauffe-eaux solaires

Prise en charge du droit d'importation applicable au lait écrémé en poudre et au beurre

Dans un contexte marqué par l'augmentation des coûts de production du lait et du beurre et par la baisse de l'offre de ces produits sur le marché national, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts et le Ministère de l'Industrie

et du Commerce ont convenu de la prise en charge par le Budget Général de l'Etat des montants dus au titre du Droit d'Importation (DI) et de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) sur le DI, applicables à l'importation du lait écrémé en poudre et du beurre et ce, pour la période s'étalant du 17 novembre 2022 au 31 octobre 2023.

DÉFENSE COMMERCIALE ET SOUTIEN DE LA CONCURRENCE LOYALE

A l'instar des années précédentes, l'ADII a adopté une batterie de mesures de défense commerciale dans le but de préserver le jeu loyal de la concurrence et de

protéger certaines branches d'activité des pratiques illégales et des effets des importations massives de produits concurrents.

MESURES ANTIDUMPING

CONTREPLAQUÉ
ORIGINAIRE
DE CHINE

MAINTIEN PROVISOIRE
DU DROIT
ANTIDUMPING
DÉFINITIF

CONTREPLAQUÉ LATTÉ
ORIGINAIRE
D'EGYPTE

MAINTIEN PROVISOIRE
DU DROIT
ANTIDUMPING
DÉFINITIF

PVC
ORIGINAIRE DE L'UNION
EUROPÉENNE, DU ROYAUME
UNI ET DU MEXIQUE

MAINTIEN PROVISOIRE
DU DROIT
ANTIDUMPING
DÉFINITIF

TAPIS ET REVÊTEMENTS
DE SOL EN MATIÈRE
TEXTILE À FABRICATION
MÉCANIQUE ORIGINAIRE
DE CHINE, D'EGYPTE OU
DE JORDANIE

INSTITUTION D'UN DROIT
ANTIDUMPING
DÉFINITIF

MESURES DE SAUVEGARDE

TÔLES LAMINÉES
À CHAUD

EXCLUSION DU BRÉSIL DE LA
LISTE DES PAYS EN
DÉVELOPPEMENT NON
SOUIS À LA MESURE DE
SAUVEGARDE DÉFINITIVE

PANNEAUX DE BOIS
REVÊTUS

PROROGATION
DE LA MESURE
DE SAUVEGARDE

PROMOTION DES EXPORTATIONS

58 sociétés exportatrices ont obtenu en 2022 le statut de l'exportateur agréé pour la certification de l'origine préférentielle prévue dans le cadre des accords conclus par le Maroc avec l'UE, l'AELE, la Turquie, le Royaume-Uni et les pays signataires de l'accord d'Agadir. Ce

statut permet aux entreprises bénéficiaires d'auto-certifier l'origine des marchandises couvertes par lesdits accords sans être contraintes, à l'occasion de chaque exportation, de fournir un certificat EUR.1 ou EUR-MED.



Coopération internationale

Convaincue du rôle fondamental de la coopération internationale dans la modernisation de l'administration et le renforcement de ses capacités, l'ADII veille à dynamiser et à diversifier ses partenariats avec les administrations douanières étrangères tant à l'échelle régionale qu'internationale dans un but commun de développement des économies à travers l'enrichissement du savoir-faire douanier et l'échange d'informations et d'expériences dans des domaines de compétences partagées.



RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Renforcement des relations avec l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD)

L'ADII contribue activement aux actions de renforcement des capacités initiées par l'OMD en faveur de diverses administrations douanières partenaires. Courant 2022, elle a mis à la disposition de ladite Organisation plusieurs experts pour assurer des missions au Niger et à Madagascar. Elle a également été présente au sein des principaux organes de travail de l'OMD notamment :

- Le Comité d'Audit, en tant que l'un des deux représentants de la Région MENA ;
- Le Groupe de travail du Comité du Système Harmonisé en tant que Président dudit Groupe ; et
- Le Groupe de Travail sur la Mesure de la Performance en tant que Vice-Président dudit Groupe.



En 2022, l'ADII a marqué de sa présence de nombreux événements, organisés par l'OMD ou en collaboration avec ses partenaires, destinés à appréhender les

évolutions rapides de l'environnement douanier international et notamment ceux repris ci-dessous :

Atelier / Webinaire	Date
Webinaire intitulé « Dossier relatif au trafic d'armes légères : saisies, enquêtes et enseignements tirés » (Projet UE-LEA)	30 mars 2022
Atelier de pré-accréditation en ligne pour conseillers techniques et opérationnels sur les programmes d'Opérateurs Economiques Agréés	16 au 20 mai 2022
Atelier d'accréditation de l'OMD pour Experts formateurs en classement dans le SH destiné à la région Afrique du Nord, Proche- et Moyen-Orient	5 au 9 juin 2022
Atelier régional de formation des formateurs sur le Programme Global Shield	13 au 23 juin 2022
Atelier de l'OMD sur l'application de la loi sur les infractions liées aux minéraux	30 juin au 1 juillet 2022
Atelier de révision des KPI pour le mécanisme de mesure de la performance	12 au 16 septembre 2022
Atelier régional de formation sur l'utilisation de l'analyse des données et l'intelligence artificielle	19 au 21 septembre 2022
Atelier régional de l'Opération TENTACLE- MENA	12 au 16 septembre 2022
Réunion post-opérationnelle de l'Opération TENTACLE-Afrique	27 septembre 2022
Webinaire sur le lancement en ligne conjoint OMD/OMC du rapport d'étude 2022 sur les technologies de rupture	3 octobre 2022
Atelier de pré-accréditation des conseillers en développement du leadership et de management de l'OMD	12 au 16 décembre 2022

Consultations régionales sur la modernisation de l'OMD

Dans le cadre de son plan stratégique 2022-2025, l'OMD a donné le coup d'envoi de sa série de consultations régionales concernant sa modernisation, en commençant par la région MENA. Treize pays membres dont le Maroc ont pris part à cette consultation virtuelle, tenue le 24 octobre 2022. Les discussions ont porté sur l'ambition d'améliorer les processus internes de l'Organisation pour les adapter aux nouvelles réalités et tendances

mondiales, notamment en ce qui concerne les ressources humaines, la gestion des projets et les entités régionales.

Réunions des Directeurs Généraux des Douanes de la région MENA

L'ADII a participé aux réunions des DG de la région de l'Afrique du Nord, du Proche et Moyen Orient (55^{ème} et 56^{ème} sessions) organisées respectivement le 1^{er} février et le 22 juin 2022.



RELATIONS AVEC LE MONDE ARABE

PARTENAIRES	COOPERATION - RENCONTRE	ACTIONS RÉALISÉES
LIQUE ARABE	109 ^{ème} et 110 ^{ème} sessions du Conseil Economique et Social (CES)	Poursuite des discussions engagées sur la Grande Zone de Libre Echange Arabe (GZLEA) et suivi de l'évolution de l'Union Douanière Arabe (UDA). Ces réunions ont abouti, entre autres, à l'approbation de l'Accord du Transit arabe et à l'adoption du guide utilisateur des règles d'origine arabe.
	42 ^{ème} Réunion des Directeurs Généraux des douanes des pays arabes tenue au Caire les 23 et 24 mars 2022	Suivi des travaux concernant le Centre d'information douanier arabe et l'échange électronique des informations entre les pays arabes, les postes frontaliers qualifiés, l'Opérateur Economique Agréé, le projet d'Accord du Transit entre les pays arabes et l'Accord de coopération douanière.
	Union Douanière Arabe	Participation aux négociations sur la fiscalité douanière et la mise en place des piliers juridiques, réglementaires et techniques relatifs à la création de l'Union Douanière Arabe.
QATAR	Coopération douanière arabe	Adhésion du Maroc en 2022 à l'Accord de coopération douanière arabe approuvé par le Conseil Economique et Social de la ligue arabe lors de sa 96 ^{ème} session tenue au Caire le 3 septembre 2015. Entré en vigueur le 3 août 2022, cet accord constitue un cadre important pour l'échange d'informations et de renseignements en matière de lutte contre les infractions douanières.
	Accord de libre échange	L'ADII a participé au 1 ^{er} round des négociations tenues en novembre à Rabat et a proposé d'inclure au projet un protocole additionnel sur l'échange préalable automatisé des données douanières, ainsi que des dispositions relatives à la certification électronique des preuves d'origine.
	Accord sur la reconnaissance mutuelle	L'ADII et son homologue qatari ont convenu de conclure un accord de reconnaissance mutuelle de l'opérateur économique agréé.

LA DOUANE MAROCAINE PARTAGE SON EXPÉRIENCE AVEC L'AFRIQUE

Dans le cadre du partage d'expérience avec les douanes partenaires, l'ADII a reçu en 2022 plusieurs délégations douanières africaines.



PAYS PARTENAIRES	OBJET DE LA VISITE	DATE
GUINÉE	S'enquérir de l'expérience marocaine en matière de décisions anticipées de classement tarifaire et origine des marchandises	Du 23 au 25 mars 2022
MALAWI	Partage d'expérience en matière de marquage fiscal	Juin 2022
NIGÉRIA	Visite sous le thème «Promouvoir une nouvelle culture d'intégrité dans les Administrations des douanes modernes »	Du 24 au 28 octobre 2022

RELATIONS AVEC L'AMÉRIQUE ET L'EUROPE

États-Unis d'Amérique

L'ADII a abrité à Rabat, les 8 et 9 novembre 2022, un atelier sur le commerce électronique, en collaboration avec le Programme de Développement du Droit Commercial (CLDP) relevant du Département du Commerce américain.

25 douaniers exerçant dans différentes structures à travers le Royaume ont pris part à cet atelier, animé

par deux expertes de la Douane américaine, pour s'informer sur les stratégies et pratiques américaines en matière de commerce électronique (aspects fiscaux, procéduraux et de contrôle, outillage technologique, coopération avec les divers acteurs nationaux, gestion de la relation avec les clients).



Europe

Au cours de l'année 2022, l'ADII a œuvré à la dynamisation et au renforcement de ses relations de coopération douanière avec différents pays européens partenaires.



PAYS PARTENAIRES	CADRE DE COOPÉRATION
Espagne	<p>Tenue de la 1^{ère} session du groupe de travail économique, du commerce et de l'infrastructure le 14 juillet 2022 à Madrid suite à la mise en œuvre de la feuille de route établie lors de la rencontre entre Sa Majesté le Roi et le Président du Gouvernement d'Espagne le 7 avril 2022.</p> <p>Visite le 15 juin de Mme Pilar Jurado, Directeur Général des Douanes et Impôts Spéciaux, reçue au siège de l'ADII. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la dynamisation de la coopération douanière entre les deux pays.</p>
Italie	<p>Le Directeur Général de l'ADII a reçu le 28 décembre M. Armando Barucco accrédité au Maroc en qualité d'Ambassadeur Plénipotentiaire et Extraordinaire d'Italie. Cet entretien a porté principalement sur le développement de la coopération douanière bilatérale.</p>
République Tchèque	<p>Dans le cadre de ses visites de travail aux différentes autorités de notre pays, l'Ambassadeur Plénipotentiaire et Extraordinaire de la République Tchèque a été reçu par le Directeur Général de l'ADII, le 5 octobre. La coopération douanière entre les administrations des deux pays au niveau de l'AAAM et la coopération technique et commerciale ont été également à l'ordre du jour.</p>
Royaume-Uni	<p>Participation à la 1^{ère} session du Sous-Comité « Commerce, Services, Investissement, Agriculture, Pêche, Aspects Sanitaires et Phytosanitaires et Douanes » tenue le 29 juillet 2022 à Londres.</p> <p>Trois points concernant la coopération douanière ont été discutés lors de cette session :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Echange de données informatisées ; - Reconnaissance mutuelle des OEA ; - Dématérialisation du contrôle a posteriori des certificats d'origine.

ACCORDS D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE MUTUELLE

Les accords d'assistance administrative mutuelle (AAAM) dans le domaine douanier visent à mettre en place les instruments nécessaires à la coopération douanière et à renforcer les liens avec les partenaires

commerciaux du Royaume. L'année 2022 a été marquée par la mise sur la voie de la concrétisation de divers accords.

PAYS PARTENAIRES	CADRE DE COOPÉRATION
Chili	Un projet d'AAAM Maroc-Chili a été finalisé par les parties marocaine et chilienne en vue de sa signature
Belarus	Les Administrations douanières des deux pays ont finalisé en 2022 un projet d'AAAM
Inde	Plusieurs échanges ont eu lieu entre l'ADII et les autorités douanières indiennes pour la finalisation d'un projet d'AAAM. Une version définitive a été arrêtée et est en instance de signature
Gambie	Finalisation, le 9 août 2022, des discussions autour du projet d'accord d'assistance administrative mutuelle avec la douane gambienne
Corée du Sud	Suite à une rencontre organisée, à la demande de l'Ambassade de la Corée à Rabat, avec un représentant de la douane coréenne, un projet d'AAAM a été proposé en juin à la partie coréenne
Guinée Bissau	Participation de l'ADII en novembre à la 3 ^{ème} session de la Commission Mixte. Le volet douanier a porté sur la mise en place d'un AAAM



Capital humain

Avec la reprise marquée des échanges commerciaux et des mouvements transfrontaliers des MRE et des voyageurs qui ont retrouvé en 2022 leurs niveaux d'avant COVID, la Douane a mobilisé ses ressources humaines pour répondre aux exigences de la facilitation et du contrôle. En plus des opérations de recrutement qui sont suivies systématiquement de la formation de base des nouvelles recrues, l'ADII a veillé à l'accélération des actions de formation continue au profit des cadres et agents, notamment ceux exerçant à la première ligne.



LES RESSOURCES HUMAINES EN CHIFFRES

5577 AGENTS AU 31.12.2022

59% D'AGENTS DE BRIGADE

33% DE TAUX D'ENCADREMENT

25% DE TAUX DE FÉMINISATION

ANTICIPATION DES BESOINS A VENIR PAR LA PRÉPARATION DE LA RELÈVE ET LE RENFORCEMENT DES EFFECTIFS

Pour garantir le transfert des compétences et assurer la continuité du service, l'ADII s'attelle à anticiper les futurs départs à la retraite, en mettant en place une série d'actions permettant la préparation de la relève pour les principaux postes de responsabilité ainsi que le renforcement des effectifs.

En 2022, 24 candidats relevant des viviers des fonctions « Ordonnateur » et « Chef de service régional

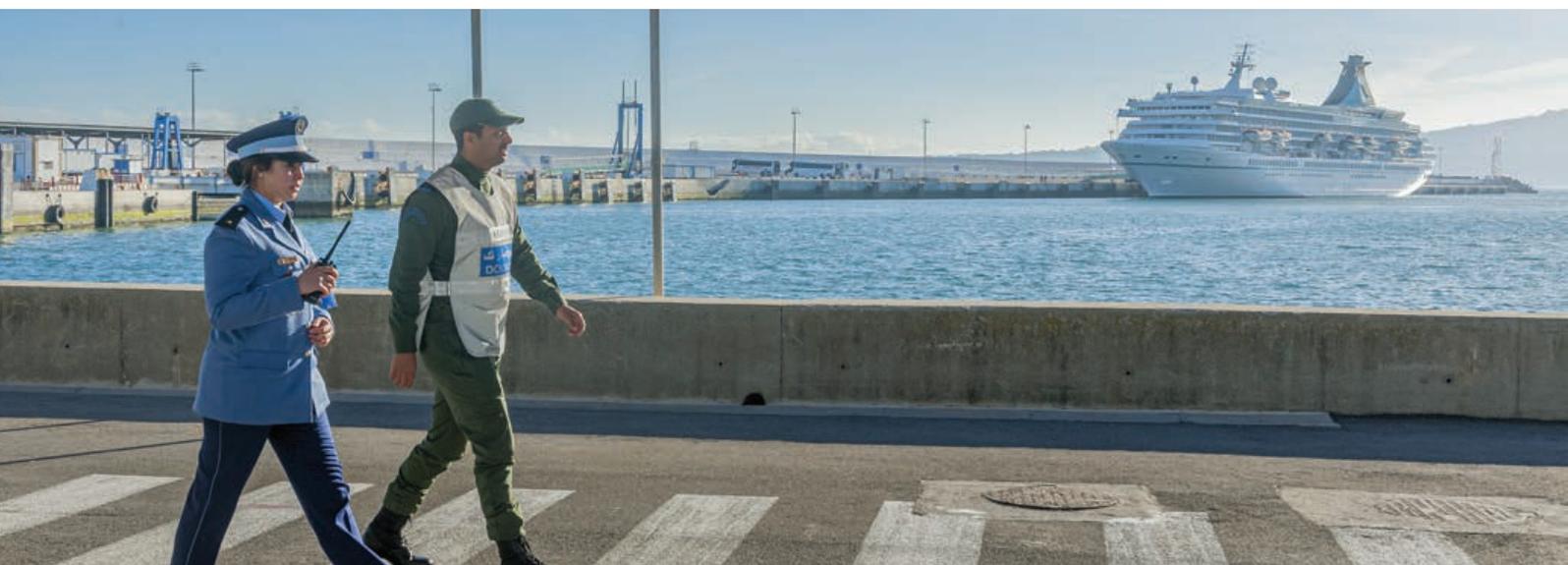
métier », ont bénéficié de la formation de préparation de la relève, suivie du programme d'accompagnement in situ, permettant aux candidats de mettre en pratique les connaissances acquises lors du cycle de formation.

Par ailleurs, et pour renforcer ses effectifs, l'ADII a procédé au recrutement de 110 inspecteurs des douanes de 1^{er} grade.

MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE GENRE POUR AMÉLIORER LA REPRESENTATIVITÉ FÉMININE DANS L'ADMINISTRATION

L'ADII a inscrit le projet « Genre » dans son plan stratégique 2020-2023 et ce, afin d'améliorer la représentativité des femmes au niveau des structures opérationnelles et des postes de responsabilité. Dans ce cadre, un diagnostic de la situation administrative de l'effectif féminin a été élaboré, notamment pour ce qui est du parcours professionnel et des perspectives d'évolutions de carrière. S'en est suivie l'organisation de focus groupes avec un échantillon

de femmes douanières et de responsables douaniers opérationnels. De plus, une série d'entretiens semi-directifs a été réalisée avec un panel de Directeurs Régionaux et ce, afin de recueillir les avis et propositions de toutes les parties prenantes. Ce chantier aboutira à la formulation d'une série de recommandations et mesures susceptibles d'améliorer la représentativité féminine au sein de l'ADII.



ACCOMPAGNEMENT DU PERSONNEL DOUANIER PAR UN DISPOSITIF DE FORMATION ADAPTÉ



L'évolution permanente de l'écosystème douanier oblige les douaniers à être constamment en phase avec les changements réglementaires, procéduraux et techniques. Pour y parvenir, la Douane adopte une politique de formation qui permet au personnel douanier d'acquérir et de développer aussi bien les compétences techniques nécessaires à une bonne

exécution individuelle du service que les aptitudes et les comportements à même de favoriser la performance collective et la cohésion des équipes.

A cet effet, elle s'appuie principalement sur l'Institut de Formation Douanière à Benslimane, qui offre des formations variées et enrichies par les aspects pratiques et managériaux.

Cycle international de formation initiale

L'Institut de Formation Douanière a accueilli en 2022 la 22^{ème} promotion du Cycle International de Formation Initiale (CIFI) avec la participation de 55 cadres d'inspection représentant les administrations douanières de 12 pays partenaires (Gabon, Guinée, République Démocratique du Congo, Comores, Togo, Bénin, Rwanda, Mauritanie, Centrafrique, Mali, Congo-Brazzaville et le Cameroun). La formation couvre les principaux aspects douaniers et touche également des thématiques diverses en relation avec l'environnement douanier (Transport international, métier du Freight Forwarder, smart ports, sûreté de l'aviation civile, etc).

Le programme du cycle a été conçu en alternant des séances de cours et de pratique complétés par des stages au niveau opérationnel. La durée de la formation assurée en modes pratique et « stage » a augmenté de 50% de par rapport à l'édition 2019-2020.

La plateforme de formation e-Takouine a également été mise à la disposition des participants offrant des modules complémentaires en mode e-learning avec des études de cas combinées, quiz et tests en ligne.



LA FORMATION EN CHIFFRES

3 cycles de formation initiale (militaire et douanière) organisés en 2022 au profit de 120 inspecteurs des douanes et 202 gardiens des douanes, totalisant 117 jours de formation et 15 026 JHF

1 cycle international de formation initiale organisé au profit de 55 cadres d'inspection relevant des douanes partenaires des pays d'Afrique soit 9 447 JHF

288 sessions de formation continue, soit 20 268 JHF au profit de 3 391 bénéficiaires

2 199 JHF au profit de 715 bénéficiaires dans le cadre de la coopération nationale et internationale

3 746 douaniers bénéficiant de la formation à distance (e-learning), en progression de 45% par rapport à 2021

18 760 JF de dotation consommée au titre du compte personnel de formation (dispositif fixant un objectif annuel de 5 jours de formation minimum pour chaque agent douanier), soit une évolution de 20% par rapport à 2022

VALORISATION DES RESSOURCES BASÉE SUR UN SYSTÈME D'APPRÉCIATION DES PERFORMANCES

La valorisation du personnel douanier représente un enjeu stratégique pour l'ADII. L'objectif étant d'encourager le mérite et de renforcer l'implication et l'engagement du personnel. En 2022, l'ADII a actionné

plusieurs leviers d'encouragement et de motivation, notamment la promotion aux grades et échelons supérieurs, la nomination aux postes de responsabilité et la remise de distinctions honorifiques.

ACTIONS DE PROMOTION DES RH EN 2022

300 agents promus aux grades supérieurs par voie d'EAP

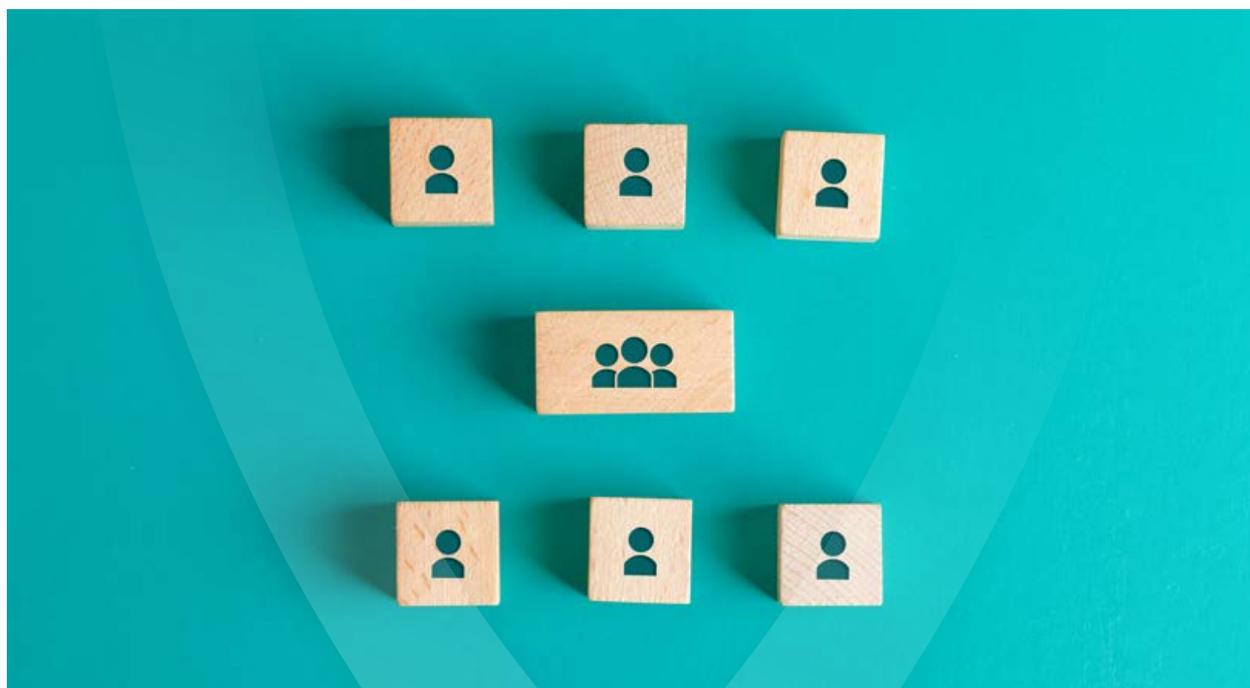
173 agents promus aux grades supérieurs au choix

2 206 agents promus aux échelons supérieurs

34 responsables nommés

65 cadres et agents décorés des Wissams de mérite national de classe exceptionnelle, 1^{ère} et 2^{ème} classe.

74 récompenses décernées aux agents méritants.



AMÉLIORATION DES MOYENS ET MÉTHODES DE TRAVAIL DU PERSONNEL DOUANIER



Tenant compte de l'évolution de son environnement, la Douane veille à améliorer ses moyens et méthodes de travail. C'est dans ce cadre qu'elle a procédé en 2022, à la réactivation des postes d'« agents motards » dans certaines brigades. Les agents sélectionnés suivent actuellement une formation spécialisée, afin de pouvoir exercer dans ces nouveaux postes qui requièrent des aptitudes et compétences particulières.

Par ailleurs, et afin de mettre en œuvre les mesures liées à la loi relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, un accompagnement organisationnel a été mis en place, notamment par :

- Le renforcement en la matière des missions des Directeurs Régionaux, Interrégionaux et des Douanes des Ports ainsi que des prérogatives du Service Central des Etudes et du Suivi des Règlements Judiciaires ;
- L'inscription des bureaux de garantie des métaux précieux sur la liste des experts judiciaires agréés par les tribunaux du Royaume.

Gouvernance et qualité de service

L'ADII est résolument engagée dans le processus de modernisation depuis plusieurs années. En 2022, elle a intégré une nouvelle composante dans son système de gouvernance, à savoir l'ouverture sur l'innovation. Elle vient compléter les avancées réalisées en matière de gestion stratégique et de gestion de la relation clients.



LE PILOTAGE STRATÉGIQUE, UN LEVIER DE LA PERFORMANCE DOUANIÈRE

Durant l'année 2022, l'ADII a poursuivi la mise en œuvre de son plan stratégique 2020-2023, qui a atteint en fin d'année un taux d'avancement de 87% avec 6 projets déployés et clôturés. Cette performance a été rendue possible, grâce à la mobilisation des équipes projets et l'accompagnement de la cellule PMO (Project Management Office).

Des moyens communicationnels adaptés ont été mis à contribution en 2022, afin de faciliter le déploiement de la Stratégie 2023 :

- Une rubrique intranet régulièrement actualisée ;
- Des journées de communication et séminaires au profit des responsables régionaux ;
- Une documentation enrichie en permanence.



Bilan à mi-parcours de la Stratégie 2020-2023

UNE NOUVELLE DÉMARCHE D'AMÉLIORATION BASÉE SUR L'INNOVATION

Afin d'identifier de nouvelles niches d'amélioration, voire de transformation de ses métiers et services, la Douane a mis en place un dispositif d'open innovation, selon les règles de l'art en la matière. Ainsi, un « Comité Innovation et Transformation » a été institutionnalisé pour prendre en charge les idées innovantes qui lui parviennent aussi bien des douaniers que des partenaires et clients.

Afin de faciliter la prise en charge des propositions d'innovation, une plateforme de management des idées, baptisée « IBDAE » a été déployée, permettant à leurs initiateurs de les soumettre en ligne. L'échange avec les porteurs d'idées innovantes se fait via cette plateforme.

LES OUTILS DIGITAUX AU SERVICE DE LA COMMUNICATION ET DE LA GESTION DE LA RELATION CLIENT

L'action douanière en 2022 a été accompagnée par un dispositif communicationnel ciblant les actions à fort impact et les canaux proches des usagers.



330

publications sur les réseaux sociaux de l'ADII



4

capsules vidéo publiées sur la chaîne YouTube de l'ADII



1

capsule radiophonique diffusée sur les ondes de la chaîne de la MAP

En termes d'accès à l'information, et en application de la loi n°55.19, relative à la simplification des procédures et des formalités administratives, la Douane a procédé en 2022 à la transcription de 17 nouveaux actes administratifs au niveau du portail

national www.idarati.ma. Cette action a également été accompagnée par la mise en ligne sur le portail de l'ADII, de 22 nouveaux logigrammes des démarches douanières, portant leur nombre à un total de 100 à ce jour.



A quoi servent les logigrammes des démarches douanières mis en ligne ?

Ces logigrammes, regroupés par catégories et sous-catégories, explicitent et clarifient les actes administratifs de manière synthétique et schématique. Ils sont accompagnés d'une documentation appropriée sur les démarches à entreprendre, les services douaniers à approcher et les pièces à fournir.

Par ailleurs, et selon une approche d'amélioration continue de la qualité du service rendu aux clients-usagers, la Douane a mis en place une enquête trimestrielle de mesure de leur satisfaction et de leurs attentes des plateformes électroniques de gestion du courrier et des requêtes.

Les résultats de ces enquêtes, faisant de l'utilisateur une force de proposition et le plaçant au centre des préoccupations de l'ADII, ont été suivis par l'adoption d'un certain nombre de mesures visant à améliorer le service rendu.

Principaux résultats des sondages effectués en 2022

76%

de taux de satisfaction moyen annuel exprimé par les usagers

81%

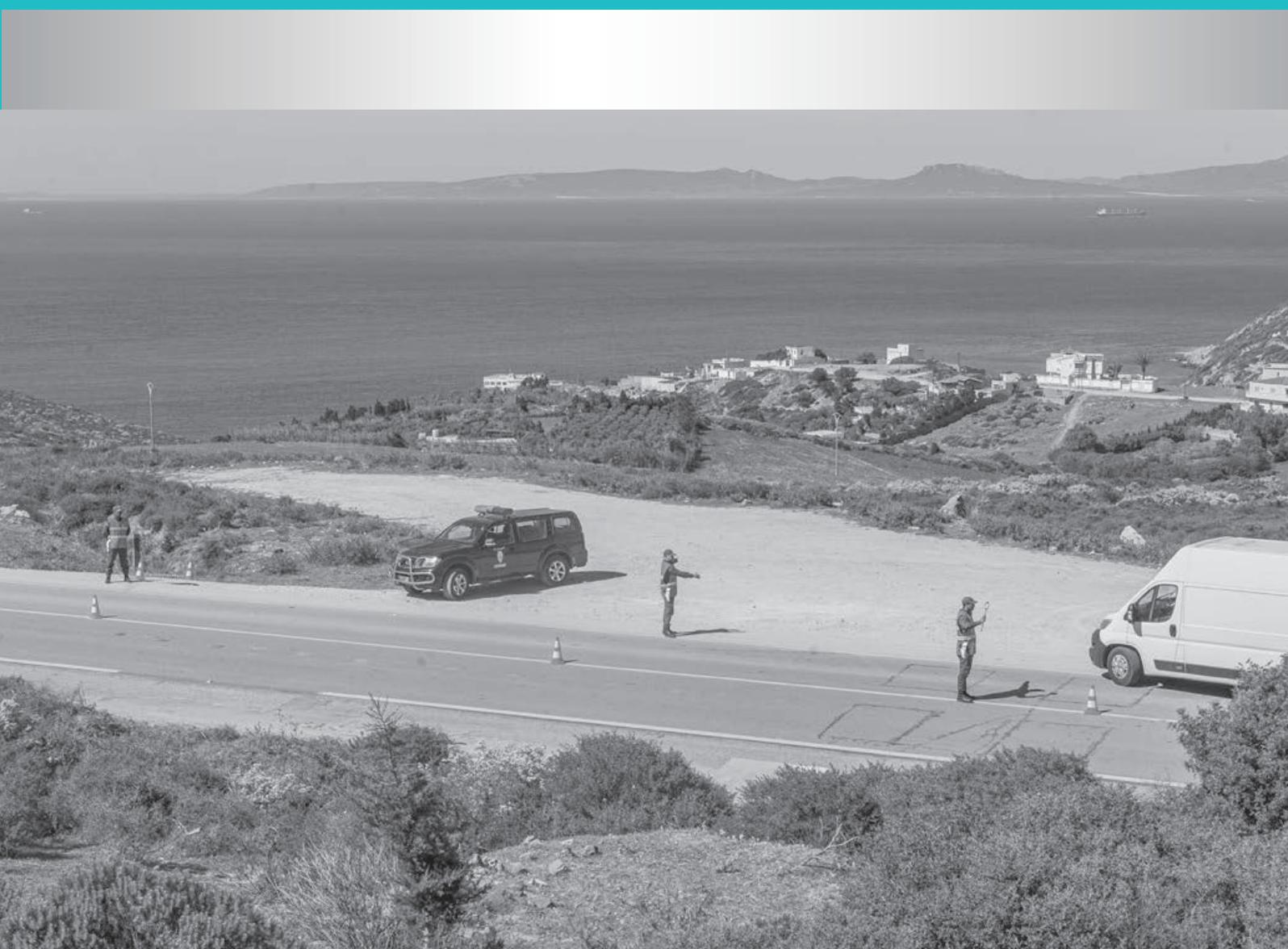
de niveau de confiance enregistré envers les plateformes électroniques (soit la proportion des usagers se déclarant prêts à y recourir encore une fois)

82%

de taux de satisfaction enregistré pour les indicateurs « confort d'utilisation » et « flexibilité horaire »



ZOOM SUR LES RÉGIONS



Direction Régionale de l'Oriental (DRO)



DÉDOUANEMENT ET RECETTES



33 498

DUM
souscrites



3,1 MMDH

Recettes
budgétaires



2 MMDH

Recettes
TVA

VOYAGEURS 2022



1,73 MILLION

Passagers
à l'entrée

1,76 MILLION

Passagers
à la sortie



17,7 MDH

Droits et taxes
perçus



7,65 MDH

Contre-valeur
des devises
saisies

LUTTE CONTRE LA FRAUDE



23,3 MDH

Droits et taxes compromis
(contrôle immédiat)



267 MDH

Droits et taxes compromis (contrôle
de la valeur)



16,3 MDH

Droits et taxes
compromis
(contrôle a
posteriori)

LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE ET LE TRAFIC ILLICITE



1,1 tonne de résine
de cannabis saisie



7,6 MDH

Marchandises
de contrebande
saisies

RESSOURCES HUMAINES



613

Agents



77%

Agents de brigade



15%

Femmes



18%

Cadres

RÉALISATIONS PHARES

Recettes douanières

Les recettes de la DRO ont enregistré une évolution de +11% par rapport à l'année écoulée, soit 3,12 MMDH.

Cette augmentation est portée principalement par une progression de 23,6% des recettes de la TVA et de 5,8% des droits d'importation. Tandis que les recettes liées à la TIC ont connu une régression de 10,3%.

Lutte contre la fraude commerciale

Le redressement de la valeur a permis la perception de 266,9 MDH de droits et taxes au niveau du contrôle immédiat, en plus de 23,25 MDH hors contrôle de la valeur.

Pour ce qui est du contrôle a posteriori, la DRO a réalisé 80 enquêtes ayant débouché sur plus de 16,13 MDH de droits et taxes compromis.



Lutte contre la contrebande et le trafic des stupéfiants

Les efforts déployés en matière de lutte contre la contrebande et le trafic des stupéfiants ont permis la saisie de 1,1 Tonne de résine de cannabis et des marchandises de contrebande d'une valeur estimative de 7,59 MDH et ce, hors moyens de transport.

L'engagement s'est poursuivi en matière de lutte contre la prolifération des sacs plastiques permettant la saisie de plus de 1,3 Tonne de ces produits.



Contrôle des voyageurs

Pour la seconde année consécutive, le flux des passagers a connu une augmentation de l'ordre de 190% à l'entrée et de 199% à la sortie par rapport à l'année 2021.

Les opérations de contrôles réalisés ont permis de collecter 17,6 MDH de droits et taxes et 6,6 MDH d'amendes. De plus, la contre-valeur des devises saisies a atteint 7,65 MDH.

Accompagnement des entreprises

En 2022, la DRO a assuré un accompagnement de proximité aux opérateurs économiques de la région. Ces actions ont abouti, entre autres, à la souscription de 04 demandes d'octroi du statut de l'OEA, dont deux sociétés ont reçu un avis favorable et signé la convention d'opérateur économique agréé.

Direction des Douanes du Port de Tanger-Méditerranée (DDPTM)



DÉDOUANEMENT ET RECETTES



648,5 MILLE
DUM souscrites



20,91 MMDH
Recettes douanières



11,71 MMDH
Recettes TVA



6,42 MMDH
Recettes TIC



99 %
des créances payées par voie électronique

OPÉRATION MARHABA 2022



700,6 MILLE
Passagers à l'entrée
650,9 MILLE
Passagers à la sortie



171,3 MILLE
Véhicules à l'entrée
145,4 MILLE
Véhicules à la sortie

LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET PROTECTION DU CONSOMMATEUR



311,9 MDH
Droits et taxes compromis (contrôle a posteriori)



78,05 MDH
Droits et taxes perçus (contrôle immédiat)



562,2 MDH
Droits et taxes additionnels (contrôle de la valeur)

LUTTE CONTRE LES STUPÉFIANTS



6,1 TONNES
Résine de cannabis saisie



19 KG
Cocaïne saisie



2 MILLIONS
Comprimés psychotropes saisis

RESSOURCES HUMAINES



640
Agents



72 %
Agents de brigade



14 %
Femmes



20 %
Cadres

RÉALISATIONS PHARES

Recettes douanières

L'année 2022 a été marquée par une évolution importante de l'activité de la DDPTM qui s'est traduite par une augmentation des recettes douanières de 17,49% par rapport à l'année 2021 atteignant ainsi près de 21 MMDH.

Les recettes liées à la TVA, les DD et la TIC ont atteint respectivement 8,6 MMDH, 11,7 MMDH et 6,4 MMDH.

En termes de volume, la DDPTM a traité 649,3 Mille DUM (y compris les régimes internes) contre 455,3 Mille en 2021 (+43%).

Par ailleurs, la DDPTM a enregistré un produit de la vente des marchandises saisies ou abandonnées en douane s'élevant à 26,25 MDH.

Lutte contre la fraude commerciale

Les efforts consentis en matière de lutte contre la fraude commerciale ont abouti à plus de 480,1 MDH de droits et taxes suite aux redressements de la valeur.

En ce qui concerne le contrôle immédiat hors contrôle de la valeur (origine, espèce, poids, ...), le montant des droits et taxes additionnels perçus est de 60 MDH.

Pour ce qui est du contrôle a posteriori, les enquêteurs de la DDPTM ont mené 115 missions ayant donné lieu à un montant de droits et taxes compromis de 116,2 MDH.

Lutte contre la contrebande et le trafic des stupéfiants

Faisant face aux différentes tentatives d'exportation illicites de la résine de cannabis, la DDPTM a pu réaliser des saisies dépassant les 6 tonnes.



De plus, les agents douaniers au niveau de la DDPTM ont intercepté plus de 19 kg de cocaïne suite à deux opérations de contrôle dont l'une a porté sur 14 kg.

Quant aux saisies de comprimés psychotropes, elles ont atteint plus de 2 millions de comprimés.

Parmi les réalisations phares en terme de lutte contre la contrebande, il a été procédé à la saisie de 150 pièces d'articles en or mettant ainsi fin à une tentative d'importation illicite d'une valeur totale estimée à 570 mille DH.

Par ailleurs, le service de la DDPTM a mis en échec une tentative d'importation sans déclaration de plusieurs types de marchandises estimées à 25 MDH. Ces marchandises ont concerné des articles vestimentaires haut de gamme, des articles de bijouterie ainsi que des smartphones.



Contrôle des voyageurs

Après deux années impactées par les restrictions des voyages et des déplacements à l'étranger, la DDPTM a enregistré durant l'année 2022 une importante reprise de l'activité des voyageurs.

En effet, le mouvement transfrontalier des passagers durant l'année 2022 a enregistré 1 Million de passagers à l'entrée et 1 Million passagers à la sortie.

Ces évolutions ont été accompagnées par celles du transit des véhicules avec 272 mille véhicules à l'entrée (+336%) et 271 mille à la sortie (+473%).

Le montant des D&T perçus suite au contrôle des voyageurs est de 52,4 MDH tandis que le montant des amendes perçues est de 3,8 MDH. Le montant des devises non déclarées saisies est d'une valeur de 10,2 MDH.

Direction Régionale de Tanger Tétouan-Al-Hoceima (DRTTA)



DÉDOUANEMENT ET RECETTES



257 MILLE
DUM
souscrites



1,1 MDH
Recettes
douanières



691,2 MDH
Recettes
TVA

CONTRÔLE DES VOYAGEURS



2,4 MILLIONS Passagers
à l'entrée
2,5 MILLIONS Passagers
à la sortie



3,6 MDH Droits et
taxes perçus
5,2 MDH Amendes
perçues



13,34 MDH
Contre-valeur
des devises
saisies

LUTTE CONTRE LA FRAUDE COMMERCIALE



119
Opérations de contrôle
a posteriori (CAP)



61 MDH
Droits et taxes perçus
(CAP)



21,1 MDH
Droits et taxes
et amendes
recouvrés (CAP)

LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE ET LE TRAFFIC ILLICITE



41
Affaires
de contrebande



25 MDH
Marchandises de
contrebande saisies
hors moyens de transport



940,7 KG Résine de
cannabis saisie
401 KG Kif en tiges saisi
1.821 Comprimés
psychotropes saisis

RESSOURCES HUMAINES



643
Agents



67 %
Agents de brigade



21 %
Femmes



25 %
Cadres

RÉALISATIONS PHARES

Dédouanement et recettes

En 2022, la DRTTA a enregistré 1,1 MMDH de recettes douanières, soit une hausse de 24% par rapport à l'année 2021. Cette performance est imputable en partie à l'activité de la Zone d'Activité Economique de FNI-DEQ (ZAEF) ayant généré un montant de 83 MDH de droits et taxes.

Par rubriques, les recettes de la TVA ont augmenté de 32% pour atteindre 693,7 MDH en 2022, et les recettes au titre des droits de douane ont connu une progression de 22% pour se situer à 246,7 MDH.

Le produit de la vente des marchandises saisies y compris les moyens de transport a atteint un montant de 17,5 MDH.

Lutte contre la fraude commerciale

Les efforts consentis en matière de lutte contre la sous-facturation se sont traduits, en 2022, par 35,5 MDH de recettes additionnelles. Le contrôle immédiat, quant-à-lui, a donné lieu à 2,7 MDH.

En matière de contrôle a posteriori, un montant de 61,1 MDH des droits et taxes compromis a été généré.

Lutte contre le trafic des marchandises illicites

Pour ce qui est de la lutte contre le trafic des marchandises illicites, les agents de la DRTTA ont procédé, en coordination avec ceux de la DDPTM, à la saisie de plus de 4.4 Millions de cigarettes non déclarées et non homologuées au Maroc, d'une valeur globale de 8,9 MDH.

Par ailleurs, une importante quantité de cocaïne (67 kg) a été saisie au niveau du port de Tanger. Cette marchandise était dissimulée dans une cachette aménagée d'un véhicule utilitaire immatriculé à l'étranger en provenance d'Europe.

Toujours en matière de lutte contre le trafic des marchandises prohibées, des agents relevant de la brigade de Bab Sebta, en collaboration avec les éléments de la police ont déjoué une tentative d'exportation de 62,8 kg de Chira.

Facilitation et accompagnement des sociétés

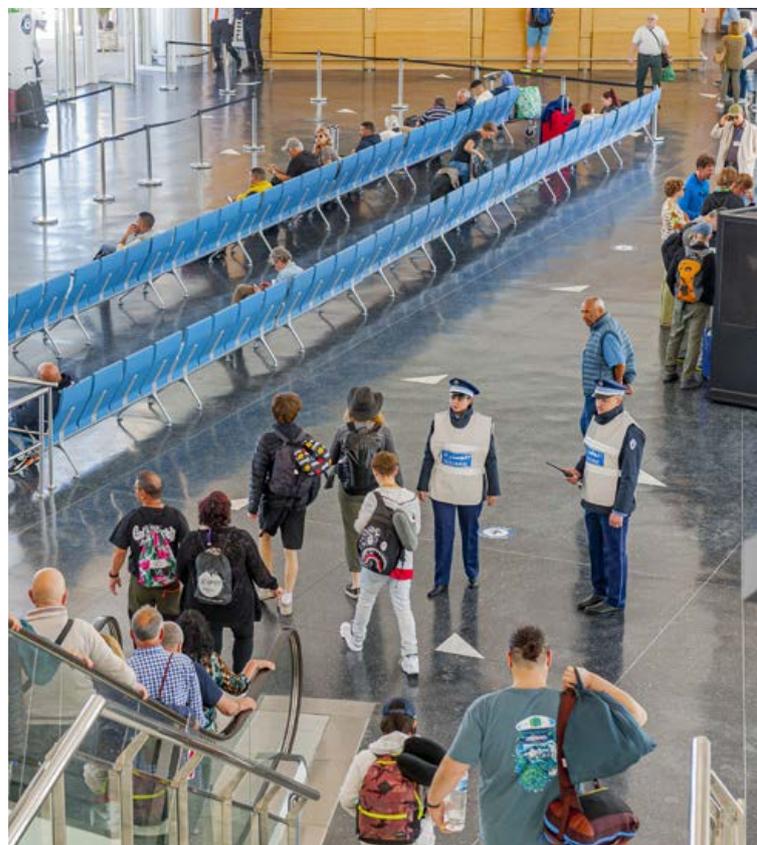
En termes de facilités accordées aux opérateurs économiques, la DRTTA a traité 25 demandes de cautionnement sur engagement des entreprises exportatrices installées dans la Zone d'Accélération Industrielle de Tanger (ZAIT) et 50 demandes relatives à celles de la Zone d'Activité Economique de Fnideq (ZAEF). L'examen de ces documents a donné lieu à l'octroi de 60 accords dont 49 à la ZAEF et 11 accords à la ZAIT.

Au niveau de l'accompagnement des entreprises, le service régional a réussi à faire adhérer 313 sociétés à la plateforme Diw@nati. Le service a aussi amélioré le délai moyen de traitement des requêtes (1,5 jour), tout en assurant une meilleure qualité des réponses adressées aux clients-usagers.

Reprise progressive de l'activité des voyageurs

En 2022, le flux des voyageurs (y compris les rotations des frontaliers à partir et vers le préside de Sebta) a triplé pour atteindre presque 5 millions de passagers contre 1,4 million en 2021. Cette évolution est attribuable à la réouverture du poste de Bab Sebta depuis le 17/05/2022 et la reprise de l'activité des voyageurs au niveau des frontières aériennes et portuaires durant l'année 2022.

Le montant des droits et taxes perçus a triplé, passant de 1,1 MDH en 2021 à 3,6 MDH en 2022. Celui des amendes a quintuplé, passant de 1 MDH à 5,2 MDH. En outre, les services douaniers de la DRTTA ont saisi l'équivalent de 13,45 MDH en devises, contre 5,53 MDH en 2021 dont la majorité (58%) à Bab Sebta.



Direction Régionale de Rabat Salé-Kénitra (DRRSK)



DÉDOUANEMENT ET RECETTES



92 MILLE
DUM
souscrites



439 MDH
Recettes
douanières



76 MDH
Recettes suite
au dédouanement
de véhicules

DÉVELOPPEMENT DES ZONES D'ACCÉLÉRATION INDUSTRIELLE



6 MILLE
DUM à l'export



54 MILLE
DUM à l'import

FACILITATION ET ACCOMPAGNEMENT



8 Sociétés
nouvellement
accompagnées
(GRC-Entreprises)



166 Requêtes traitées
1,4 JOUR Délai moyen
de réponse



2 Renouvellements
d'agrément OEA

LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET PROTECTION DU CONSOMMATEUR



55 Opérations
de contrôle réalisées



15 MDH
Recettes perçues
(contrôle a posteriori)



10,3 MDH
Suite aux infractions
de change
(CAP)

RESSOURCES HUMAINES



389
Agents



54%
Agents de brigade



35%
Femmes



24%
Cadres

RÉALISATIONS PHARES

Dédouanement et recettes

En 2022, les recettes collectées par la DRRSK ont progressé de 17% pour atteindre 439 MDH.

Cette réalisation est attribuée principalement aux recettes liées à la TVA qui ont atteint 170 MDH, soit une évolution de 21% par rapport à l'année 2021, tandis que les recettes de la TIC, ont enregistré une augmentation de 13% avec 66 MDH.

Par ailleurs, le produit de la vente des marchandises saisies a enregistré une performance exceptionnelle de l'ordre de 14,02 MDH, soit une évolution de 205% par rapport à l'année écoulée et ce, suite à l'organisation régulière d'opérations de vente.

Lutte contre la fraude commerciale et la contrebande

Les efforts consentis en matière de lutte contre la fraude se sont traduits principalement par des recettes additionnelles de l'ordre de 14,93 MDH de droits et taxes suite au contrôle a posteriori, soit une hausse de 67% par rapport à l'année 2021.

En matière de lutte contre la contrebande, les efforts de la DRRSK se sont traduits notamment par la saisie de marchandises estimées à 5 MDH, hors moyens de transport.

Dédouanement des voitures

Près de 1500 déclarations occasionnelles relatives aux véhicules d'occasion ont été enregistrées au niveau des bureaux de la DRRSK marquant une évolution de 22% en nombre et 5% en valeur par rapport à l'année 2021, et générant 75,71 MDH de recettes.



Facilitation et accompagnement

Dans le cadre des efforts visant l'accompagnement des opérateurs économiques de la région, la DRRSK a assuré un suivi de proximité au profit des sociétés installées dans la région.

Dans le même sillage, trois décisions de facilités de caution ont été accordées à des sociétés installées dans la ZAI de Kénitra.

Quant au flux des acquits à caution de transit au niveau des zones d'accélération industrielle de la région (Kénitra, Technopolis et Bouknadel), une évolution importante entre 2021 et 2022 a été enregistrée en termes de nombre de DUM (51%) et de valeur (42%).

Par ailleurs, afin de promouvoir la plateforme Diw@nati, la DRRSK a organisé, durant la période allant de février jusqu'à mi-avril 2022, une campagne au profit des opérateurs économiques de la région.

Contrôle des voyageurs

En 2022, le flux des voyageurs ayant transité par l'aéroport de Rabat-Salé s'est accru de 81% par rapport à 2021, passant de 464 Mille à 840 Mille passagers. Ainsi, le contrôle de ces passagers a permis de collecter 720 Mille DH de droits et taxes et 100 Mille DH d'amendes.



Direction Régionale de Fès Meknès (DRFM)



DÉDOUANEMENT ET RECETTES



3,3 MILLE
DUM
souscrites



208,41 MDH
Recettes
douanières



136,4 MDH
Recettes
TIC

LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET PROTECTION DU CONSOMMATEUR



1,20 MDH
Droits et taxes
compromis
(contrôle a posteriori)



325 MILLE DH
Droits et taxes
additionnels
(contrôle de la valeur)



2,83 MDH
Valeur totale des
marchandises de
contrebande saisies

CONTRÔLE DES VOYAGEURS



437 MILLE DH
Droits et taxes
perçus



617 MILLE DH
Amendes



2,3 MDH
Contre-valeur de
devises saisies

RESSOURCES HUMAINES



278
Agents



58%
Agents de brigade



31%
Femmes



34%
Cadres

RÉALISATIONS PHARES

Recettes douanières

En 2022, les recettes douanières perçues par la DRFM ont atteint 208,4 MDH dont 65% au titre de la TIC, soit 136,4 MDH.

Les recettes issues de la TVA ont atteint un montant de 29,8 MDH tandis que les droits de douane ont été de 22,4 MDH.

Le volume de l'activité commerciale a connu une augmentation de 10% atteignant ainsi 3.297 DUM, tous régimes confondus.

Par ailleurs, les recettes issues des opérations de dédouanement des véhicules, ont atteint 50,94 MDH.

Lutte contre la fraude commerciale

Le contrôle de la valeur a permis de percevoir 325 Mille DH de droits et taxes additionnels.

En matière de contrôle a posteriori, la DRFM a mené 32 missions qui se sont soldées par la génération de 1,20 MDH de droits et taxes compromis et 5,17 MDH d'amendes (infractions douanières et de change).

Lutte contre le trafic des marchandises prohibées

Les efforts consentis par les brigades de la DRFM en matière de lutte contre le trafic des stupéfiants se sont traduits, en 2022, par la réalisation de 2 affaires importantes :



- saisie de 648 Kg de Kif en tiges, 15 Kg de Chira et 130 kg de Tabac en feuilles.

- saisie de stupéfiants d'une valeur de 1,75 MDH sous forme de 1.623 Kg de Kif moulu, 79 Kg de Kif en tiges, 25 Kg de tabac moulu et 20 Kg de Tabac en feuilles.

Parallèlement, la DRFM a procédé, en collaboration avec la DGSN, à la saisie de 5.226 Kg de sacs en plastique prohibés et ce, suite à une opération de perquisition dans un garage situé à Fès.

Dans le même registre, une autre saisie de 4.217 Kg de sacs en plastique prohibés et 992 Kg de plastique en granulés a été opérée à bord d'un camion sur la route nationale Fès-Meknès.



Contrôle des voyageurs

La DRFM multiplie les efforts pour assurer un traitement particulier aux voyageurs au niveau de l'aéroport Fès Saïss et ce, en conciliant facilité, fluidité et optimisation du contrôle.

A cet effet, le montant des droits et taxes perçus suite au contrôle des voyageurs a été de l'ordre de 437 Mille DH. La contrevaletur des devises saisies est estimée à 2,3 MDH.

Les contrôles de voyageurs menés ont permis la saisie de marchandises non déclarées d'une valeur de 500 mille DH. Il s'agit notamment de Smartphones, tablettes et produits cosmétiques.

Direction des Douanes du Port de Casablanca (DDPC)



DÉDOUANEMENT ET RECETTES



209 MILLE
DUM souscrites



11H 41MIN
Délai de dédouanement
à l'Import



92 %
Créances payées
par voie électronique



44,52 MMDH
Recettes
douanières



7,3 MMDH
Recettes
Droits de Douane



34,2 MMDH
Recettes
TVA

GESTION DU CONTENTIEUX



6 781 Affaires
contentieuses
constatées dont
5 500 à l'import



89 %
Affaires réglées
par voie
transactionnelle



102 MDH
Amendes
transactionnelles

LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET PROTECTION DU CONSOMMATEUR



139 MILLE
Opérations de scannage



1,5 MMDH
Recettes additionnelles
(contrôle de la valeur)



80,11 MDH
Droits et taxes compromis
(contrôle a posteriori)



36 MDH
Amendes constatées
(CAP)

ACCOMPAGNEMENT DES OPERATEURS



65 MDH
Remboursement
Drawback



828
Requêtes traitées



1,2 JOUR
Délai moyen de trait-
ement des requêtes

RESSOURCES HUMAINES



513
Agents



54 %
Agents de brigade



27 %
Femmes



46 %
Cadres

RÉALISATIONS PHARES

Recettes douanières

La DDPC a collecté 44 MMDH de recettes douanières en 2022, en hausse de 14% par rapport à 2021. Elle conserve ainsi sa position de première Direction pourvoyeuse de recettes représentant plus du tiers des recettes globales de l'ADII.

Cette réalisation est attribuée principalement aux recettes de la TVA et des droits de douane qui ont respectivement augmenté de 19% et 15%.

Lutte contre la fraude

Durant l'année 2022, le contrôle de la valeur a généré 1,57 MMDH au Port de Casablanca.

De même, le contrôle a priori a permis de cibler 154 lots à risque potentiel ayant engendré des redressements de valeur de l'ordre de 15 MDH et des droits et taxes supplémentaires de 6 MDH.

En outre, la DDPC a veillé à un suivi rigoureux des opérations réalisées sous RED. A ce titre, il a été procédé à plusieurs actions de contrôle des comptes RED, ayant abouti à la constatation d'infractions d'abus de régime à l'encontre de certaines sociétés pour un montant de 58 MDH de droits et taxes compromis.

Gestion des conteneurs en souffrance

Suite à la nouvelle procédure adoptée en partenariat avec l'APRAM, une opération d'assainissement de 1449 conteneurs en souffrance a été lancée au niveau du port de Casablanca. Ainsi, la mobilisation des équipes relevant des différents ordonnancements a permis d'atteindre un taux de traitement du passif de l'ordre de 59%.

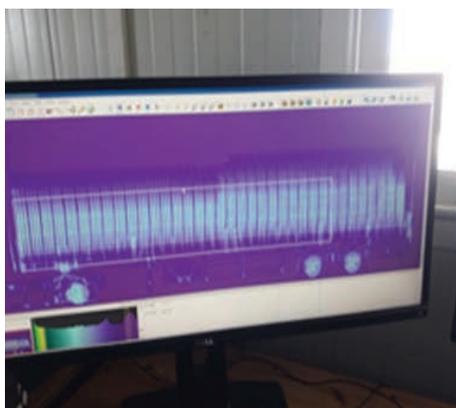
Accompagnement de l'entreprise

La DDPC poursuit son engagement en matière d'accompagnement des entreprises. Ainsi, 21 sociétés ont bénéficié en 2022 d'un programme de visite et d'échanges dans le cadre du traitement de leurs dossiers de renouvellement d'agréments d'OEA.

De plus, la DDPC continue de promouvoir le produit Diw@nati auprès des sociétés opérant en douane en les informant des nouveautés à même de faciliter le suivi de leurs opérations douanières.

Lutte contre le trafic des stupéfiants

Les efforts déployés par la brigade scanners et lutte contre les stupéfiants ont permis la mise en échec de deux opérations d'exportation de 3,6 tonnes de résine de cannabis, mettant ainsi à nu un nouveau mode opératoire de trafic des stupéfiants utilisant des boîtes de conserves.



Direction Régionale de Casablanca-Settat (DRCS)



DÉDOUANEMENT ET RECETTES



466 MILLE
DUM souscrites



41 MMDH
Recettes
douanières



17,68 MMDH
Recettes TIC



17,68 MMDH
Recettes TVA



2,92 MMDH
Recettes
Droits de Douane



28 MMDH
Droits et taxes compromis
(contrôle a posteriori)

CONTRÔLE DES VOYAGEURS



3,7 MILLIONS
Passagers
à l'arrivée



3,5 MILLIONS
Passagers
au départ



5,9 MDH
Droits et
taxes perçus

GESTION DE LA RELATION CLIENT



1,5 JOUR
Délai de traitement
des requêtes



533 Nouveaux
comptes Diw@nati
validés



112
Sociétés
accompagnées

RESSOURCES HUMAINES



962
Agents



60%
Agents de brigade



27%
Femmes



28%
Cadres

RÉALISATIONS PHARES

Recettes douanières

En 2022, les recettes se sont élevées à 41 MMDH, soit une progression de 22% par rapport à l'année 2021.

Cette croissance est tirée principalement par la TVA, progressant de 34%, par rapport à l'année 2021, pour atteindre 17,7 MMDH, au même niveau que la TIC. Cette dernière rubrique a, quant à elle, progressé de 6% et a permis à la DRCS de maintenir sa position de principal pourvoyeur national de la TIC, avec une contribution de 57%.

S'agissant des recettes de droits de douane, une évolution remarquable de 19% a été enregistrée par rapport à 2021, avec un montant global de 3 MMDH.

Lutte contre la fraude commerciale

En 2022, le montant des redressements de la valeur a atteint près de 1,2 MMDH avec près de 311 MDH de droits et taxes compromis.

En outre, les efforts consentis dans le cadre de la lutte contre la contrebande se sont soldés par plus de 30 interventions donnant lieu à la saisie de marchandises d'une valeur estimative de 24 MDH.

S'agissant du contrôle a posteriori, 204 opérations de contrôle ont été réalisées donnant lieu à 60 MDH de droits et taxes compromis en sus de 34 MDH relevés suite aux infractions relatives aux RED ou fausses déclarations d'origine.

Contentieux relatif aux MEAD

Le nombre total d'affaires constatées en 2022 est de 472, avec un taux de règlement transactionnel de 80%. Le montant des amendes recouvrées a grimpé de 377% par rapport à l'année précédente, avec un montant de 10 MDH, incluant les affaires sous RED.

Par ailleurs, les efforts engagés par la DRCS ont permis de redresser 7 892 DUM, engendrant un montant additionnel de 559 MDH en termes de valeur et 199 MDH en termes de droits et taxes.

En parallèle à ces activités, la quantité des marchandises détruites s'est élevée à 237 Mille kilogrammes, avec une augmentation de 145% par rapport à 2021.

Contrôle des voyageurs

Le flux des passagers transitant par la région en 2022 a connu une augmentation de l'ordre de 89% à l'entrée et de 61% à la sortie par rapport à l'année 2021, ayant permis la perception de 5,9 MDH de droits et taxes et une contre-valeur de 5 MDH de devises saisies.

Gestion de la relation client et accompagnement des entreprises

La DRCS a poursuivi l'entretien de sa relation de proximité avec ses clients via diverses initiatives et actions de suivi, de sensibilisation et de promotion des produits de l'Administration. Ainsi, l'année 2022 a connu l'animation de 9 tables rondes et 26 rencontres avec les partenaires. Dans le même sillage, 112 entreprises ont fait l'objet d'un accompagnement personnalisé et 533 nouveaux comptes Diw@nati ont été créés.



Direction Interrégionale du Centre-Sud (DICS)



DÉDOUANEMENT ET RECETTES



24,2 MILLE
DUM souscrites,
dont **62%** à l'export



15,2 MMDH
Recettes
douanières



8,57 MMDH Recettes TVA
4,9 MMDH Recettes TIC

LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CONTREBANDE



5,28 MDH
Recettes
additionnelles
(contrôle de la valeur)



116 MDH
Droits et taxes
compromis
(contrôle a posteriori)



5 MDH
Marchandises
saisies

CONTRÔLE DES VOYAGEURS



4,5 MILLIONS
Passagers



1,8 MDH
Droits et taxes
perçus



8,95 MDH
Contre-valeur des
devises saisies



2,45 MDH
Amendes recouvrées

RESSOURCES HUMAINES



416
Agents



66%
Agents de brigade



25%
Femmes



37%
Cadres

RÉALISATIONS PHARES

Dédouanement et recettes

L'activité de la DICS a poursuivi sa hausse en 2022 avec une augmentation de près de 9% en nombre de DUM et de 75% en termes de valeur (259 MMDH contre 147,7 MMDH en 2021).

Cette évolution est principalement imputable à la croissance des importations des produits chimiques (+158%), des combustibles minéraux et des produits pétroliers (+113%), des céréales (+93%) et des engrais (+73%).

Sur le plan des recettes, la DICS a perçu 15,2 MMDH en 2022, en hausse de 30% par rapport à 2021 et représentant plus de 11% des recettes douanières nationales. Cette réalisation est attribuée, en grande partie, à une augmentation de 74% des recettes au titre de la TVA.

Les recettes collectées suite au redressement de la valeur ont également progressé de 65% pour atteindre 5,3 MDH en 2022.

Lutte contre la contrebande

Les efforts déployés par la DICS ont permis de réaliser de nombreuses affaires dont la valeur estimative des marchandises saisies a totalisé 5 MDH contre 3,9 MDH en 2021, ce qui représente une croissance de 30%. Parmi les affaires les plus remarquables, il y a lieu de citer la saisie de 20,3 tonnes de friperie.



Contrôle des voyageurs

En 2022, le flux des voyageurs a triplé, passant de 1,5 à 4,5 millions de passagers. Cette évolution est attribuable à la reprise post-Covid du trafic aérien à partir du 7 février 2022.



Le montant des droits et taxes perçus est passé à 1,8 MDH, en progression de 80% par rapport à 2021 et générant plus de 2,45 MDH d'amendes.

Hormis les devises saisies qui ont atteint 8,95 MDH, le contrôle de voyageurs a permis l'interception d'articles précieux de bijouterie totalisant une valeur d'environ 94 000 € (montres et bijoux haut de gamme...).

Garantie des métaux précieux

L'année 2022 a également été marquée par une évolution à la hausse de l'activité de garantie des métaux précieux avec une recette de 2,25 MDH contre 1,96 MDH en 2021, soit une croissance de 14,8%. Cette réalisation a été générée par la souscription de 17 DUM à l'import pour une valeur totale de 6,79 MDH et un poids de 938 Kg.

En ce qui concerne les articles fabriqués localement, le service de garantie relevant de la DICS a traité 153 déclarations (D19) contre 113 en 2021 et effectué 37 402 opérations de marquage contre 15 786 en 2021, soit une hausse de 36%.

Accompagnement des entreprises

La DICS a renforcé sa politique proactive d'accompagnement des opérateurs économiques de la région en répondant à leurs besoins d'information et en offrant un service de proximité basé sur une relation de confiance durable.

Dans ce cadre, 34 entreprises ont bénéficié d'actions d'accompagnement personnalisé dont 15 pour l'obtention du statut de l'exportateur agréé.

Direction Interrégionale d'Agadir (DIA)



DÉDOUANEMENT ET RECETTES



44,5 MILLE
DUM
souscrites



3,18 MMDH
Recettes
douanières



2 MMDH
Recettes
TVA

LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE



6,74 TONNES
Stupéfiants saisis



21,45 MDH
Marchandises
saisies



28 MILLIONS
Unités de cigarettes
saisies

LUTTE CONTRE LA FRAUDE



39,35 MDH
Droits et taxes redressés
(Contrôle de la valeur)



36 MDH
Droits et taxes compromis
(Contrôle a posteriori)



1 598
Affaires contentieuses
constatées



24,93 MDH
Amendes
recouvrées

CONTRÔLE DES VOYAGEURS



1,78 MILLIONS
Passagers



900 MILLE DH
Droits et
taxes perçus



4,9 MDH
Contre-valeur
des devises saisies

RESSOURCES HUMAINES



273
Agents



68%
Agents de brigade



19%
Femmes



27%
Cadres

RÉALISATIONS PHARES

Dédouanement et recettes

Représentées principalement par les recettes de la TVA (65%), suivies de la TIC (21%) et des droits de Douane (6%), les recettes douanières globales encaissées par la DIA au titre de l'exercice 2022 ont, pour la première fois, dépassé la barre de 3 MMDH, en hausse de 13% par rapport à l'exercice précédent. Cette performance est attribuée à l'augmentation des droits de Douane et des recettes relatives à la TVA, réalisant des taux de croissance respectifs de 39% et 33%.

Lutte contre la contrebande et le trafic des stupéfiants

Les efforts des équipes de la DIA ont été couronnés par la réalisation d'affaires remarquables dans le cadre de la lutte contre la contrebande, ayant permis la saisie de marchandises d'une valeur estimative de 21,45 MDH.

Ces affaires ont porté notamment sur la saisie de plus de 2,8 millions d'unités de cigarettes, 6,74 Tonnes de stupéfiants, 8,74 tonnes de sacs en plastique prohibés et de 0,77 Tonne de Muassel.



Contrôle des voyageurs

En 2022, les aéroports d'Agadir Al Massira, Guelmim et Tan-Tan ont traité près de 1,8 million de passagers, enregistrant une évolution de +188% par rapport à l'année précédente.

Les efforts consentis par les équipes de la DIA pour le contrôle des passagers ont abouti à la saisie de devises d'une contrevaletur de 4,9 MDH contre 3,43 MDH en 2021. Une partie de ces devises concerne 2,5 kg de pièces de monnaie en or (Louis d'or) et 4,8 kg de pièces en argent d'une valeur totale de 1,21 MDH.

Garantie des métaux précieux



Disposant d'une compétence territoriale qui s'étale sur 4 régions administratives (Souss Massa, Guelmim Oued Noun, Laâyoune Sakia El Hamra et Dakhla Oued Eddahab), le bureau de la garantie d'Agadir a traité 1,63 tonne de métaux précieux et d'ouvrages en argent produits localement, soit une augmentation de 69% par rapport à l'exercice précédent.

Concernant les opérations d'importation, le service douanier a traité 3,75 tonnes d'ouvrages en argent importés, soit une augmentation de 90% par rapport à l'année écoulée.

Par ailleurs, le service a procédé au traitement de 447 dossiers dans le cadre de l'enregistrement des commerçants et négociants en pierres et métaux précieux, suite à la publication de la circulaire n° 6322/214 du 04.05.2022, ayant pour objet l'enregistrement des commerçants et négociants en pierres et métaux précieux et les commerçants d'antiquités ou d'œuvres d'art.

Direction Interrégionale du Sud (DIS)



DÉDOUANEMENT ET RECETTES



34 MILLE
DUM
souscrites



1,2 MMDH
Recettes
douanières



644 MDH Recettes TVA
11,6 MDH Recettes TIC

LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LE TRAFIC ILLICITE



617,6 MDH
Droits et taxes
perçus (contrôle
de la valeur)



6,6 TONNES
Chira saisies



6 938
Comprimés
psychotropes
saisis

CONTRÔLE DES VOYAGEURS



458,7 MILLE
Passagers



1,43 MDH
Droits et taxes
perçus

RESSOURCES HUMAINES



193
Agents



59%
Agents de brigade



12%
Femmes



28%
Cadres

RÉALISATIONS PHARES

Dédouanement et recettes

Les recettes douanières collectées par la DIS se sont situées à 1,2 MMDH, enregistrant une progression de 12% par rapport à l'exercice 2021.

Ces recettes sont constituées principalement de la TVA avec une contribution de 54% (645,05 MDH), suivie des droits de douane (41,6%) relatifs aux importations des machines, engins et appareils, les produits de manufacture, les produits textiles et le thé.

La TIC n'a représenté que 0,97% des droits et taxes perçus avec un montant de 11,6 MDH.

En termes de déclarations d'importation, l'année 2022 a connu l'enregistrement de 4 708 DUM d'une valeur globale de 11,47 MMDH.

Lutte contre la contrebande et le trafic des stupéfiants

La vigilance et les efforts déployés par le service douanier au poste frontière d'El Guerguarate ont permis la réalisation de plusieurs affaires de saisies de stupéfiants. Ces affaires ont porté notamment sur la saisie de 6,6 tonnes de Chira, soigneusement dissimulées dans des produits déclarés à l'exportation et à destination des pays sub-sahariens. D'autres opérations, réalisées en coordination avec les autres corps, ont porté sur la saisie de 33,8 tonnes de Chira, 553,36 mille paquets de cigarettes, 16,7 tonnes de Muassel et 6 938 comprimés psychotropes.



Contrôle des voyageurs

L'activité aéroportuaire de la DIS a enregistré une nette reprise par rapport aux deux dernières années, notamment en termes de flux des voyageurs qui a atteint 458,7 mille passagers contre 367 mille en 2021, soit une hausse de 25%.

Aussi, les contrôles effectués par les équipes de la DIS ont-ils permis le recouvrement de 1,43 MDH de droits et taxes et 3 MDH d'amendes.

Renforcement des compétences

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan régional de formation au titre de l'exercice 2022, la DIS a organisé 18 sessions de formation au profit de 193 agents, ce qui s'est traduit par l'atteinte d'une durée moyenne de formation continue suivie de 3,9 jours/agent. Cette réalisation explique l'importance réservée à la formation au niveau de cette région.

DOUANE EN CHIFFRES



LES RECETTES DOUANIÈRES

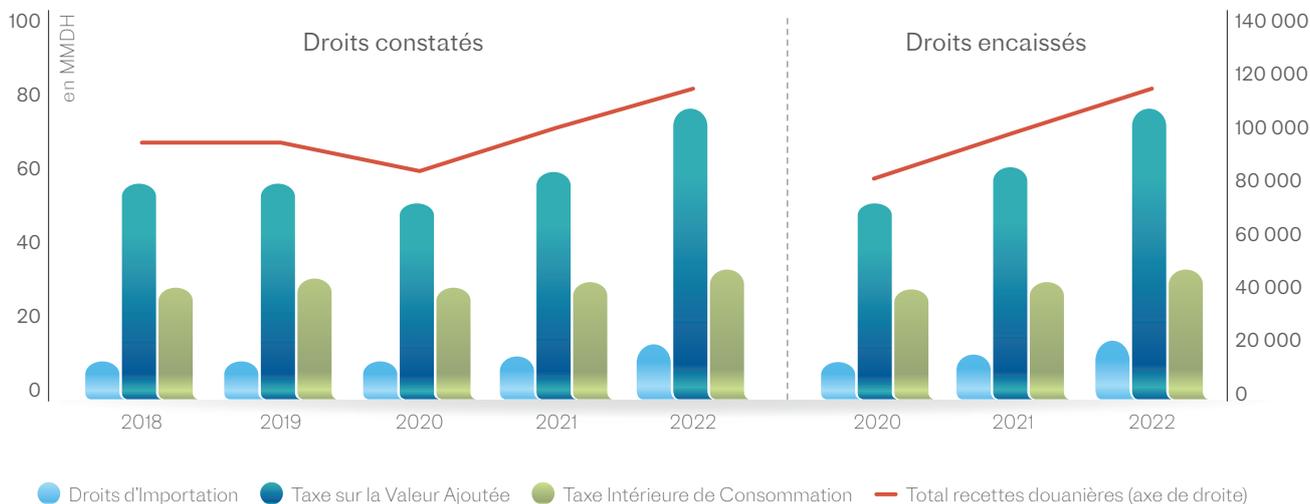
RÉPARTITION DES RECETTES DOUANIÈRES PAR RUBRIQUE DE : 2018 À 2022

Les recettes douanières encaissées au titre de 2022 ont atteint un record jamais réalisé auparavant, soit 131 Milliards de DH contre 111,2 MMDH en 2021, affichant ainsi un taux de croissance à deux chiffres de 17,8%. Cette réalisation s'explique principalement par la hausse de la valeur globale des importations mises à la consommation de 38,4% par rapport à 2021, liée

à la poussée inflationniste enregistrée au cours de l'année 2022 suite à la hausse des cours des matières premières et des tensions géopolitiques liées au conflit entre la Russie et l'Ukraine depuis mars 2022.

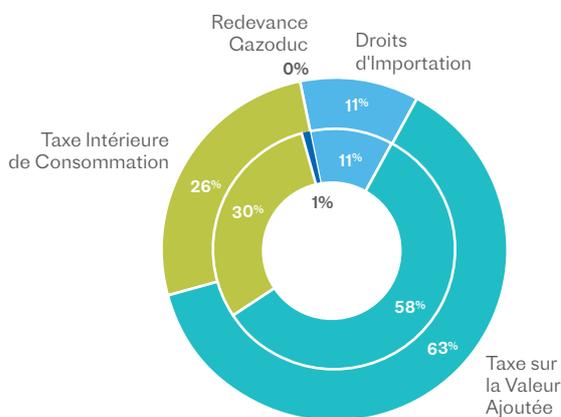
Par rapport à la loi de finances 2022, les recettes douanières ont dépassé les prévisions de 17,6%, soit +19,57MMDH.

Evolution des recettes douanières sur les cinq dernières années



La structure des recettes douanières budgétaires en 2022 a été marquée par un rebond de 5 points de la rubrique « Taxe sur la Valeur Ajoutée » qui est passée de 58% en 2021 à 63% en 2022. La part de la Taxe Intérieure de Consommation a en revanche reculé de 4 points, soit 26% au lieu de 30% en 2021. L'apport des recettes au titre du droit d'importation s'est stabilisé autour de 11% au cours de ces deux dernières années.

Répartition des recettes budgétaires par rubrique Année 2021- 2022



Anneau interne : 2021 | Anneau externe : 2022

Évolution des recettes douanières par rubrique sur les cinq dernières années

RUBRIQUES (En MMDH)	Droits constatés						Droits encaissés			
	2018	2019	2020	2021	2022	Var en %	2020	2021	2022	Var en %
Droits d'importation (DI)	9,5	9,6	9,3	11,7	13,7	17,5%	9,2	11,6	13,6	17,4%
Taxes Intérieures de Consommation (TIC) dont :	28,3	29,9	27,4	31,0	31,6	2,1%	26,9	30,8	31,3	1,5%
▶ TIC sur les produits énergétiques	15,7	16,6	14,4	16,4	16,2	-1,1%	13,9	16,7	15,8	-5,4%
▶ TIC sur les tabacs manufacturés	10,8	11,3	11,0	12,2	12,7	3,7%	11,1	11,8	12,8	8,6%
▶ TIC sur les autres produits	1,8	1,9	2,0	2,4	2,7	15,5%	1,9	2,4	2,7	14,1%
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) dont :	54,7	56,1	49,0	61,1	78,2	28,1%	48,6	60,5	77,8	28,5%
▶ TVA sur les produits énergétiques	9,9	9,8	7,3	10,4	18,1	74,4%	7,2	10,3	17,8	73,9%
▶ TVA sur les autres produits	44,8	46,3	41,7	50,7	60,1	18,6%	41,4	50,3	59,9	19,2%
Redevance Gazoduc	1,5	1,0	0,5	0,8	0,0	-99,1%	0,5	0,8	0,0	-99,1%
TOTAL DES RECETTES BUDGÉTAIRES	94,5	97,1	86,6	105,0	124,0	18,1%	85,6	104,3	123,2	18,1%
Recettes affectées aux comptes spéciaux de trésor	5,6	5,9	5,2	6,1	6,8	10,6%	5,1	6,2	6,7	8,3%
Recettes transférées à d'autres organismes	0,7	0,7	0,7	0,8	1,2	54,2%	0,7	0,8	1,2	54,0%
TOTAL DES RECETTES DOUANIÈRES	100,8	103,7	92,5	111,9	132,0	18,0%	91,3	111,2	131,0	17,8%

ANALYSE DES RECETTES DOUANIÈRES PAR RUBRIQUE

Droits d'importation

Les recettes au titre du droit d'importation ont évolué de 18 %, en raison de l'augmentation des importations mises à la consommation de 38,4% malgré les mesures introduites dans le cadre de la loi de finances 2022 qui ont généré une moins-value fiscale de 10,8 MDH.

Recettes au titre du DI par produit (en MDH)

Principaux produits	2021	2022	Ecart	Var.
Sucre brut ou raffiné	824,3	1 150,6	326,3	40%
Articles de bonneterie	736,4	726,4	-10,1	-1%
Voitures de tourisme	454,0	688,6	234,5	52%
Vêtements confectionnés	600,7	616,0	15,4	3%
Chaussures	499,4	590,2	90,8	18%
Houilles, cokes et combustibles solides similaires	183,9	450,3	266,4	145%
Quincaillerie de ménage et articles d'économie domestique	318,3	333,3	15,0	5%
Etoffes de bonneterie	368,6	316,4	-52,2	-14%
Tissus et fils de fibres synthétiques et artificielles	254,1	289,4	35,3	14%
Sièges, meubles, matelas et articles d'éclairage	296,6	286,9	-9,6	-3%
Autres	7 136,3	8 269,0	1 132,7	16%
Droit d'importation	11 672,6	13 717,2	2 044,6	18%

L'année 2022 a été marquée par la mesure de suspension de la perception du droit d'importation sur :

- Le blé tendre et le blé dur au cours de toute l'année ;
- Certaines graines oléagineuses et les huiles brutes à partir du 3 juin 2022 ;
- les bovins domestiques d'un poids minimum de 550 Kg dans la limite d'un contingent de 200 milles têtes durant la période allant du 21 octobre 2022 au 31 décembre 2023.

Taxe sur la Valeur Ajoutée

Les recettes de la TVA ont évolué de 28,1%, atteignant 78,2 Milliards de DH contre 61,1 Milliards de DH en 2021. Cette hausse est expliquée par :

- ▶ La TVA sur les produits énergétiques : hausse de 74,4% ou +7,7 Milliards de DH en raison de l'augmentation de 93% en valeur des mises à la consommation des produits énergétiques hors franchise de la TVA. En volume, l'augmentation n'est que de 6,8%.

Recettes au titre de la TVA énergie par produit (en MDH)

Principaux produits	2021	2022	Ecart	Var.
Gasoil	4 449,5	7 584,3	3 134,8	70%
Houilles	1 866,7	4 511,1	2 644,3	142%
Butane	1 491,0	2 225,1	734,1	49%
Super	736,7	1 029,2	292,5	40%
Fioul lourd	374,5	1 015,0	640,4	171%
Coke de pétrole	319,7	453,4	133,7	42%
Bitumes	413,6	399,0	-14,5	-4%
Huiles de base	388,2	298,5	-89,6	-23%
Gaz naturel	155,5	185,2	29,7	19%
Propane	121,6	182,1	60,4	50%
Autres	54,3	202,3	147,9	272%
Total de la TVA sur les produits énergétiques	10 371,3	18 085,1	7 713,8	74,4%

- La TVA sur les autres produits : hausse de 18,6% ou +9,4 MMDH, expliquée par la progression des importations mises à la consommation de 26,2% et en conséquence des tensions inflationnistes qu'a connu l'année 2022.

Recettes au titre de la TVA hors énergie par produit (en MDH)

Principaux produits	2021	2022	Ecart	Var.
Voitures de tourisme	4 182,3	4 349,6	167,3	4%
Matières plastiques et ouvrages divers en plastique	2 429,3	3 212,1	782,8	32%
Produits chimiques	1 452,2	2 000,1	547,9	38%
Tabacs	1 561,2	1 587,6	26,4	2%
Voitures utilitaires	1 324,5	1 535,4	211,0	16%
Papiers et cartons: ouvrages divers en papiers et cartons	860,9	1 269,2	408,3	47%
Machines et appareils divers	977,1	1 134,2	157,1	16%
Fils, barres, et profilés en fer ou en aciers non alliés	616,9	984,4	367,4	60%
Appareils électriques pour la téléphonie ou la télégraphie par fil	1 021,9	942,3	-79,6	-8%
Parties et pièces pour voitures et véhicules de tourisme	679,9	812,6	132,7	20%
Autres	35 592,2	42 302,1	6 709,9	19%
TVA sur les autres produits	50 698,5	60 129,6	9 431,1	18,6%

Taxe Intérieure de Consommation

- La TIC sur les produits énergétiques a accusé un recul de 1,1% par rapport à l'année 2021 en raison de la régression des mises à la consommation du volume de carburants de 1%. Il y a lieu de rappeler que cette taxe est perçue sur les quantités mises sur le marché et non pas sur leur valeur.

Recettes au titre de la TIC énergie par produit (en MDH)

Produits	2021	2022	Ecart	Var.
Gasoil	12 850,0	12 817,2	-32,8	0%
Super	2 698,1	2 629,4	-68,7	-3%
Autres	814,5	738,9	-75,6	-9%
Total de la TIC sur les produits énergétiques	16 362,5	16 185,5	-177,0	-1,1%

- La TIC sur les tabacs manufacturés a augmenté de 3,7% ou +452,4 MDH par rapport à l'année précédente, compte tenu de l'augmentation de la TIC sur les cigarettes de 3,7% stimulée de la plus-value de 657,4 MDH générée suite à l'application de la réforme applicable aux quotités de la TIC sur les tabacs introduite dans la LF 2022.

Recettes au titre de la TIC sur les tabacs manufacturés par produit (en MDH)

Produits	2021	2022	Ecart	Var.
Cigarettes contenant du tabac	11 785,4	12 555,2	769,9	7%
Tabac pour pipe à eau	79,7	58,5	-21,2	-27%
Cigares et cigarillos contenant du tabac	345,1	17,9	-327,2	-95%
Total de la TIC sur les tabacs manufacturés	12 221,7	12 674,1	452,4	3,7%

- Les recettes au titre de la TIC sur les autres produits ont affiché un rythme de progression de 15,5% ou +369,3 MDH, ventilées comme suit :

Recettes au titre de la TIC sur les autres produits (en MDH)

Produits	2021	2022	Ecart	Var.
TIC sur les bières	1 003,0	1 141,6	138,5	14%
TIC sur les boissons gazeuses et limonades	498,6	606,4	107,7	22%
TIC sur les alcools	538,6	586,6	48,0	9%
TIC sur les vins	265,0	337,0	71,9	27%
Droits d'essai et de garantie	70,6	73,7	3,1	4%
Total TIC sur les autres produits	2 375,9	2 745,2	369,3	15,5%

ÉVOLUTION DES RECETTES DOUANIÈRES PAR RAPPORT À CERTAINS AGRÉGATS ÉCONOMIQUES

En 2022, les recettes douanières budgétaires en droits constatés ont contribué à hauteur de 43% dans les recettes fiscales et de 9,7% du PIB en 2022 contre 9,5% en 2021.

Evolution des recettes douanières par rapport à certains agrégats économiques

RUBRIQUES (En MMDH)	Droits constatés					Droits encaissés		
	2018	2019	2020	2021	2022*	2020	2021	2022*
Recettes budgétaires douanières	94,5	97,1	86,6	105,0	124,0	85,6	104,3	123,2
► En % des recettes fiscales	40%	40%	38,1%	43,5%	43,1%	38%	43%	43%
Recettes Douanières	100,8	103,7	92,5	111,9	132,0	91,3	111,2	131,0
► En % du PIB	9,1%	9,0%	8,5%	9,5%	9,7%	8,4%	9,4%	9,6%
Droits d'importation	9,5	9,6	9,3	11,7	13,7	9,2	11,6	13,6
Taux de pression fiscale en %	2,0%	2,0%	2,2%	2,2%	1,9%	2,2%	2,2%	1,8%

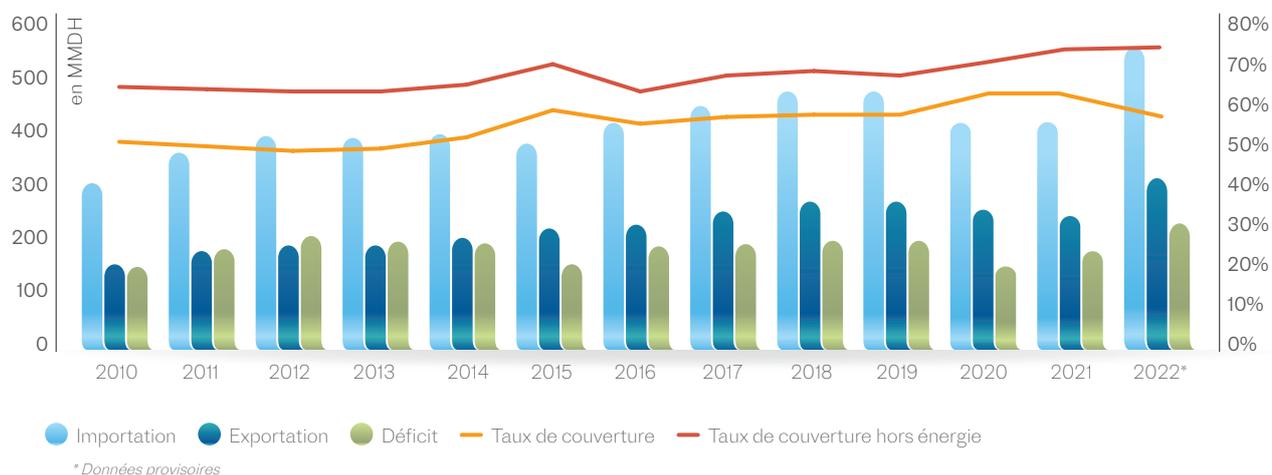
* Données provisoires

LES ÉCHANGES EXTÉRIEURS

Les échanges extérieurs au titre de l'année 2022 ont été caractérisés par un accroissement du déficit commercial de 56,5% ou +112,5 MMDH dans un contexte international marqué par une poussée inflationniste, résultat de l'envolée des prix des matières premières et des effets des tensions géopolitiques dues au conflit entre la Russie et l'Ukraine.

Cet accroissement est attribué à une augmentation des importations (+39,6% ou +209,1 MMDH) plus importante que celle des exportations (+29,4% ou +96,7 MMDH). Le taux de couverture quant à lui, perd 4,5 points (57,8% contre 62,3% en 2021).

Evolution des échanges extérieurs (2010 à 2022)



BALANCE COMMERCIALE

Les importations affichent un niveau record pour la deuxième année consécutive, dépassant le cap des 700 MMDH pour la première fois pour atteindre 737,7 MMDH contre 528,6 MMDH en 2021, soit une progression de 39,6% ou +209,1 MMDH. L'accroissement des importations fait suite à l'augmentation des achats de la totalité des groupes de produits et s'explique principalement par :

- ▶ La facture énergétique : +103% ou +77,7 MMDH par rapport à 2021 ;
- ▶ Les achats de demi-produits : +46% ou +53,8 MMDH par rapport à 2021 ;
- ▶ Les importations de produits alimentaires : +45% ou +26,9 MMDH par rapport à 2021 ;

- ▶ Les acquisitions de biens d'équipement : +20% ou +25 MMDH par rapport à 2021.

Au même titre que les importations, les exportations réalisent également une performance record, dépassant les 400 MMDH pour la première fois, se situant à 426,1 MMDH, en hausse de 29,4% ou +96,7 MMDH par rapport à 2021. Cette performance concerne également, l'intégralité des secteurs, particulièrement les exportations de phosphates et dérivés (+44% ou +35,2 MMDH), les ventes du secteur de l'automobile (+33% ou +27,6 MMDH), les exportations de l'agriculture et agro-alimentaire (+16% ou +11,3 MMDH) et du textile et cuir (+21% ou +7,5 MMDH).

Déficit commercial sur les huit dernières années

(en MMDH)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022*
Importations CAF	372,2	410,6	438,1	481,4	491,0	422,9	528,6	737,7
▸ Evolution en %	-4,9%	10,3%	6,7%	9,9%	2,0%	-13,9%	25,0%	39,6%
Exportations FAB	218,0	225,7	248,8	275,4	284,5	263,1	329,4	426,1
▸ Evolution en %	8,6%	3,5%	10,3%	10,7%	3,3%	-7,5%	25,2%	29,4%
Déficit commercial	154,2	184,9	189,2	206,0	206,5	159,8	199,2	311,6
▸ Evolution en %	-19,1%	19,9%	2,3%	8,9%	0,2%	-22,6%	24,7%	56,5%
▸ En % PIB	15,7%	18,2%	17,8%	18,6%	17,9%	14,7%	16,9%	16,9%
TAUX DE COUVERTURE	58,6%	55,0%	56,8%	57,2%	57,9%	62,2%	62,3%	57,8%
TAUX DE COUVERTURE HORS ÉNERGIE	70,3%	62,7%	66,9%	68,2%	67,6%	70,2%	72,2%	72,2%

* Chiffres provisoires

ÉCHANGES EXTÉRIEURS PAR GROUPEMENT D'UTILISATION

À l'import

Les demi-produits se placent au premier rang des importations en 2022, avec une part de 23% contre 22% en 2021 et 2020.

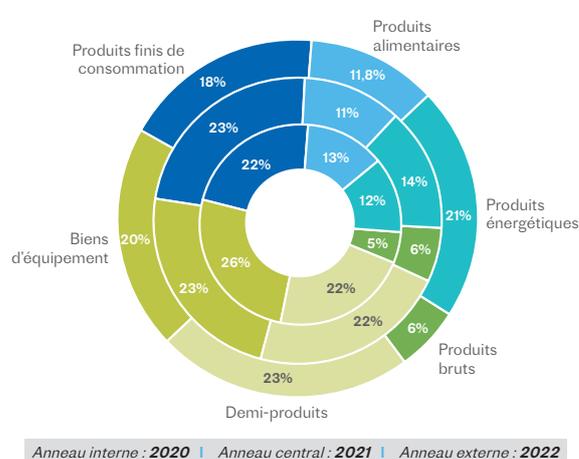
La part des approvisionnements en produits énergétiques est passée de 14% en 2021 à 21% en 2022, soit un bond de 7 points.

Les biens d'équipement contribuent à hauteur de 22% dans le total des importations en 2022, en recul de 3 points par rapport à 2021.

L'apport des produits finis de consommation dans le total des importations se situe à 18% en 2022 contre 23% un an auparavant soit une perte de 5 points.

La part des importations des produits alimentaires a perdu 1 point entre 2022 et 2021.

Structure des importations par groupement d'utilisation : Année 2020-2022



Importations par groupement d'utilisation et par principal produit (En MMDH) 2019-2022

	2019	2020	2021	2022	Ecart 22/21	Var 22/21 en %
PRODUITS ÉNERGÉTIQUES	76,3	49,9	75,8	153,5	77,7	103%
▸ Gas-oils et fuel-oils	38,8	23,3	36,0	76,3	40,3	112%
▸ Houilles; coques et combustibles solides similaires	9,1	7,2	10,6	24,2	13,6	128%
▸ Gaz de pétrole et autres hydrocarbures	14,1	11,9	17,4	26,3	8,9	51%
DEMI - PRODUITS	104,5	93,2	115,9	169,7	53,8	46%
▸ Ammoniac	3,8	4,0	6,9	21,4	14,5	209%
▸ Matières plastiques et ouvrages divers en plastique	14,4	12,9	16,1	21,7	5,5	34%
▸ Produits chimiques	10,3	9,7	12,5	16,9	4,4	35%
PRODUITS ALIMENTAIRES	47,8	55,2	59,9	86,7	26,9	45%
▸ Blé	9,2	13,5	14,3	25,9	11,6	81%
▸ Orge	0,8	2,3	0,7	3,2	2,5	331%
▸ Sucre brut ou raffiné	4,0	4,4	5,9	7,9	2,0	34%
BIENS D'ÉQUIPEMENT	126,8	110,1	123,9	148,9	25,0	20%
▸ Parties d'avions et d'autres véhicules aériens	8,2	7,4	9,5	15,0	5,5	57%
▸ Moteurs à pistons	8,9	8,4	10,1	13,2	3,1	31%
▸ Fils, câbles	9,1	7,0	8,0	11,2	3,1	39%
PRODUITS BRUTS	22,1	19,5	29,5	44,3	14,7	50%
▸ Soufres bruts et non raffinés	6,9	4,9	10,7	18,8	8,0	75%
▸ Huile de soja brute ou raffinée	3,7	3,9	5,8	8,1	2,3	41%
▸ Ferrailles, déchets et autres minerais	1,3	1,2	2,0	3,6	1,6	76%
PRODUITS FINIS DE CONSOMMATION	113,0	95,0	123,5	134,4	10,9	9%
▸ Parties et pièces pour voiture de tourisme	18,8	15,8	19,7	24,1	4,4	22%
▸ Tissus et fils de fibres synthétiques et artificielles	8,2	6,5	9,0	11,4	2,4	27%
Or Industriel	0,3	0,0	0,2	0,3	0,1	76%
IMPORTATIONS GLOBALES	491,0	422,9	528,6	737,7	209,2	40%

- ▶ La facture énergétique a plus que doublé s'élevant à 153,5 MMDH au titre de l'année 2022 contre 75,8 MMDH en 2021. Cette évolution s'explique, pour l'essentiel, par l'appréciation des approvisionnements en gas-oils et fuel-oils (+40,3 MMDH), en raison de l'accroissement des prix qui ont plus que doublé (10 283 DH/T contre 5 195 DH/T un an auparavant) et dans une moindre mesure, par l'augmentation des quantités importées de gas-oils et fuel-oils de 7,2%. De fortes progressions ont été également constatées pour les importations des houilles, coques et combustibles solides similaires (+13,6 MMDH) et de celles de gaz de pétrole et autres hydrocarbures (+8,9 MMDH).
- ▶ Les demi-produits, affichent un accroissement de 46,4% ou +53,8 MMDH pour atteindre 169,7 MMDH. Cette évolution trouve son origine, particulièrement, dans l'appréciation des achats d'ammoniac (+14,5 MMDH), des matières plastiques et ouvrages divers en plastique (+5,5 MMDH) et des produits chimiques (+4,4 MMDH).
- ▶ Les importations des produits alimentaires enregistrent une hausse de 45% (86,7 MMDH contre 59,9 MMDH en 2021), tirée essentiellement par la progression importante des approvisionnements en blé qui ont plus que

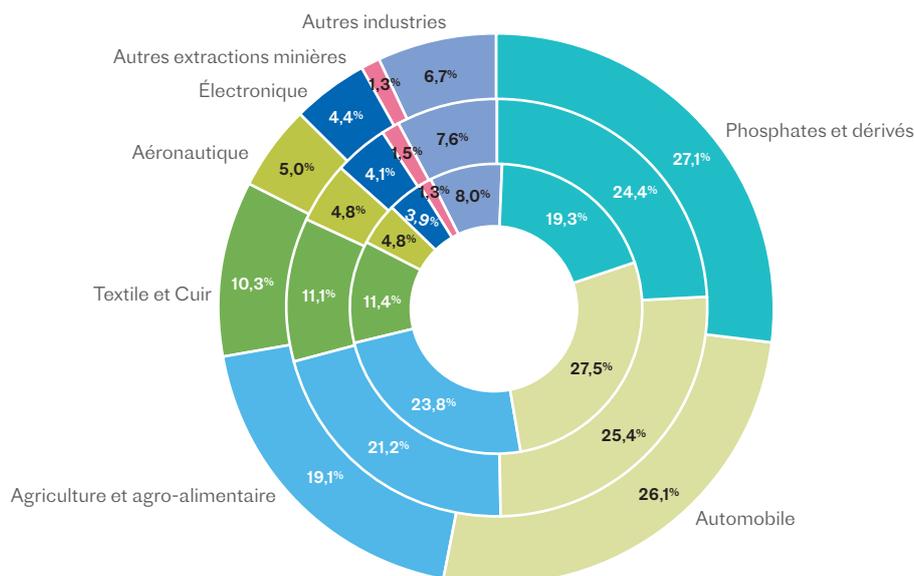
doublé sous l'effet prix en croissance de 40,8% et des quantités en augmentation de 28,7%. La hausse est également due à la progression des achats de l'orge (+2,5 MMDH) et du sucre (+2 MMDH).

- ▶ Les achats de biens d'équipement se sont accrues de 20,2% pour un montant de 148,9 MMDH, en lien avec la hausse des acquisitions des parties d'avions et d'autres véhicules aériens (+57,4% ou +5,5 MMDH), des moteurs à pistons (+31,2% ou +3,1 MMDH) et des fils, câbles (+39% ou +3,1 MMDH).
- ▶ Pour leur part, les importations de produits bruts ont progressé de 50% à 44,3 MMDH, compte tenu de la forte hausse des achats de soufres bruts et non raffinés (+74,8% ou +8 MMDH), de l'huile de soja brute ou raffinée (+40,6% ou +2,3 MMDH) et de la ferraille, déchets et autres minerais (+76,1% ou +1,6 MMDH).
- ▶ Les achats de produits finis de consommation enregistrent la progression la moins importante (+9% ou +10,8 MMDH), en liaison avec la hausse des importations des parties et pièces pour voitures de tourisme (+22,4% ou +4,4 MMDH), ainsi que la progression des achats de tissus et fils de fibres synthétiques et artificielles (+26,7% ou +2,4 MMDH).

À l'export

Le secteur des phosphates et dérivés est le 1er secteur exportateur du Royaume, contribuant à hauteur de 27,1% dans le total des exportations, suivi par le secteur automobile avec une part de 26,1%, les exportations de l'agriculture et agro-alimentaire avec une part de 19,1% et des ventes de textile et cuir avec une contribution de 10,3%.

Structure des exportations par secteur d'activité : Années 2020-2022



Anneau interne : 2020 | Anneau central : 2021 | Anneau externe : 2022

Exportations par secteur d'activité¹ 2020 – 2022 (En MMDH)

Secteur	2019	2020	2021	2022*	Ecart 22/21	Var 22/21 en %
PHOSPHATES ET DÉRIVÉS	48,9	50,9	80,3	115,5	35,2	43,9
Automobile	80,2	72,3	83,7	111,3	27,6	33,0
▶ Construction	33,9	29,2	39,4	55,1	15,7	40,0
▶ Câblage	31,9	25,7	25,3	32,6	7,3	28,9
▶ Intérieur véhicules et sièges	7,8	7,4	7,0	7,3	0,3	3,7
Agriculture et agro-alimentaire	62,1	62,6	69,9	81,2	11,3	16,2
▶ Industrie alimentaire	32,4	32,8	36,6	43,9	7,3	19,9
▶ Agriculture, sylviculture, chasse	27,3	28,1	31,4	34,9	3,6	11,4
Textile et cuir	36,9	29,9	36,4	44,0	7,5	20,7
▶ Vêtements confectionnés	23,3	18,1	22,6	27,6	5,0	21,9
▶ Articles de bonneterie	7,5	5,8	7,5	8,5	0,9	12,5
▶ Chaussures	2,9	2,4	2,7	3,5	0,9	32,0
Aéronautique	17,5	12,7	15,8	21,3	5,4	34,4
▶ Assemblage	10,3	7,9	10,7	14,5	3,8	35,8
▶ EWIS (Electrical Wiring InterConnect System)	7,2	4,7	5,1	6,7	1,6	31,7
Electronique et Electricité	10,4	10,3	13,4	18,6	5,2	38,5
▶ Composants électroniques	4,3	2,8	4,1	6,7	2,6	62,8
▶ Fils, câbles et autres conducteurs pour l'électricité	2,4	4,0	5,3	7,2	1,9	36,0
▶ Appareils pour coupure ou connexion des circuits électriques	1,4	1,6	1,7	2,0	0,3	16,6
Autres extractions minières	4,2	3,4	5,0	5,7	0,7	13,8
▶ Minerai de cuivre	0,9	1,1	1,7	1,7	0,0	-0,2
▶ Sulfate de Baryum	0,9472	0,4	0,9	1,2	0,3	32,5
Autres industries	24,3	21,0	24,9	28,6	3,7	14,8
▶ Métallurgie et Travail des Métaux	6,5	6,1	8,7	9,0	0,3	3,5
▶ Industrie pharmaceutique	1,3	1,2	1,4	1,4	0,1	5,6
▶ Industrie du plastique et du caoutchouc	1,7	2,0	2,1	2,4	0,4	19,2
TOTAL EXPORT	284,5	263,1	329,4	426,1	96,7	29,4

* Données provisoires

- ▶ Les ventes de phosphates et dérivés ont atteint 115 MMDH, affichant une croissance vigoureuse de +44% ou +35,2 MMDH, suite exclusivement aux augmentations des prix. Ainsi, la valeur des exportations des engrais naturels et chimiques, du phosphate brut et de l'acide phosphorique s'est fortement accrue (+54%, +50% et +15% respectivement). En revanche, leurs quantités exportées sont en baisse (engrais naturels et chimiques (-12%), phosphates bruts (-46%) et acide phosphorique (-2%)). En conséquence, la part du secteur des phosphates et dérivés dans l'ensemble des exportations s'est accrue, atteignant 27,1% contre 24,4% un an auparavant.
- ▶ Les ventes du secteur de l'automobile ont progressé de 33% ou +27,6 MMDH franchissant pour la première fois la barre des 100 MMDH atteignant 111,3 MMDH. Cette forte progression a été réalisée grâce à ses deux principaux segments, en l'occurrence la construction (+40% ou +15,7 MMDH) et, dans une moindre mesure, le câblage (+29% ou +7,3 MMDH). La part de ce secteur dans le total des exportations (26,1%) affiche une légère hausse de +0,7% par rapport à celle enregistrée en 2021 (25,4%).

Le nombre de voitures de tourisme exportées affiche une progression de 24% par rapport à 2021. Les ventes de voitures du Groupe Renault sont en hausse de 20% et ceux de Peugeot Citroën Automobile Maroc sont en augmentation de 33%.

Exportations du secteur automobile en nombre d'unités

	2019	2020	2021	2022*	Var. 22/21
Nombre d'unités	365 907	298 001	345 375	427 033	24%
Total Groupe Renault :	356 372	242 138	252 361	303 326	20%
▶ Renault Tanger Exploitation	287 199	191 361	204 630	237 354	16%
▶ SOMACA	69 173	50 777	47 731	65 972	38%
Peugeot Citroën Automobile Maroc (PCAM)	9 535	55 863	93 014	123 707	33%

* Chiffres provisoires

(1) A partir du 1er Janvier 2019, les données des exportations sont établies selon la nouvelle approche de structuration des secteurs en Ecosystème conformément au plan d'accélération industrielle. Les calculs sont ainsi réalisés sur la base de listes d'opérateurs fournies et mises à jour par le Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique. Les données 2019 ont été en conséquence révisées selon cette approche.

- ▶ Les exportations du secteur de l'agriculture et agro-alimentaire enregistrent une hausse de 16,2% à 81,2 MMDH, en raison de la hausse simultanée des ventes de l'industrie alimentaire (+20%) et de celles de l'agriculture, sylviculture et chasse (+11,4%). La part des ventes de ce secteur dans le total des exportations concède 2,1 points pour s'établir à 19,1% à fin décembre 2022 contre 21,2% à fin décembre 2021.
- ▶ Les ventes à l'étranger du textile et cuir, se sont accrues de 21% à 43,9 MMDH. Cette évolution est imputable à la hausse des exportations des principaux segments de ce secteur en l'occurrence, les vêtements confectionnés (+22%), les articles de bonneterie (+12,5%) et les chaussures (+32%). Néanmoins, la part des ventes de ce secteur, dans le total des exportations, a reculé de 0,8 point (10,3% en 2022 contre 11,1% en 2021).
- ▶ Les exportations du secteur de l'aéronautique se sont renforcées de 34,4% pour atteindre 21,3 MMDH, dépassant ainsi leurs niveaux enregistrés entre 2018

et 2021. Cette évolution s'explique par une hausse des exportations relatives à l'assemblage de 35,8% et de celles de l'EWIS de 31,7%.

- ▶ Les exportations du secteur de l'électronique et électricité ont augmenté de 38,5% à 18,6 MMDH, sur fond de hausse significative des ventes des composants électroniques (transistors) (+62,8%) et des fils et câbles (+36%).
- ▶ Les exportations des extractions minières se sont situées à 5,6 MMDH, en hausse de 13,8% ou +687 MDH, notamment en raison de la progression des envois de sulfate de baryum (+32,5% ou +290 MDH) et du minerai de plomb (+18% ou 131 MDH).
- ▶ Quant aux exportations des autres industries, elles ont atteint 28,6 MMDH, en progression de 14,8% ou +1,7 MMDH en liaison avec l'augmentation enregistrée par les ventes de l'industrie du plastique et du caoutchouc (+19,2% ou +394 MDH), de la métallurgie et travail des métaux (+3,5% ou +307 MDH) et de l'industrie pharmaceutique (+5,6 ou +76 MDH).

ÉCHANGES EXTÉRIEURS PAR FAMILLE DE RÉGIMES DOUANIERS

Les importations simples affichent une progression de 35% et représentent en 2022, 66% du total des importations, soit une baisse de 2 points par rapport à 2021.

Les importations en Admission Temporaire pour Perfectionnement Actif (ATPA) enregistrent un accroissement de 46% ou +63,6 MMDH par rapport à 2021, contribuant à hauteur de 27% au

total des importations en 2021. Cette évolution est principalement liée à la forte augmentation des importations en ATPA des intrants du secteur des phosphates et dérivés à savoir l'ammoniac (+210% ou +14,5 MMDH) et le soufre brut (+75% ou +8 MMDH), et ainsi que ceux des secteurs automobile et aéronautique en l'occurrence les parties et pièces pour voitures (+26% ou +3,9 MMDH) et les parties d'avions (+54% ou +4 MMDH).

Importations par famille de régimes douaniers

(en MDH)	2020	2021	2022*	Var. 22/21	Part en 2020	Part en 2021	Part en 2022
Import simple	290 319	361 730	486 533	35%	69%	68%	66%
Import en ATPA	108 641	138 788	202 362	46%	26%	26%	27%
▶ Avec paiement	83 195	107 667	159 549	48%	20%	20%	22%
▶ Sans paiement	25 446	31 121	42 814	38%	6%	6%	6%
Import autres régimes	23 901	28 054	48 832	74%	6%	5%	7%
TOTAL IMPORT	422 861	528 571	737 728	40%	100%	100%	100%

* Données provisoires

En 2022, Les exportations en suite d'ATPA ont progressé de 32% par rapport à 2021, avec une part de 75% du total des exportations. Cette hausse concerne essentiellement les engrais naturels et chimiques (+54%

ou +27,7 MMDH), les voitures de tourisme (+37% ou +12,4 MMDH), les fils et câbles (+31% ou +8,8 MMDH) et les vêtements confectionnés (+23% ou +5 MMDH).

Exportations par famille de régimes douaniers

(en MDH)	2020	2021	2022*	Var. 22/21	Part en 2020	Part en 2021	Part en 2022
EXPORT en suite d'ATPA	192 962	243 037	321 019	32%	73%	74%	75%
▶ Avec paiement	154 573	197 977	262 848	33%	59%	60%	62%
▶ Sans paiement	38 389	45 060	58 171	29%	15%	14%	14%
EXPORT SIMPLE	27 638	35 856	42 643	19%	11%	11%	10%
EXPORT AUTRES REGIMES	42 489	50 512	62 439	24%	16%	15%	15%
TOTAL EXPORT	263 089	329 405	426 101	29%	100%	100%	100%

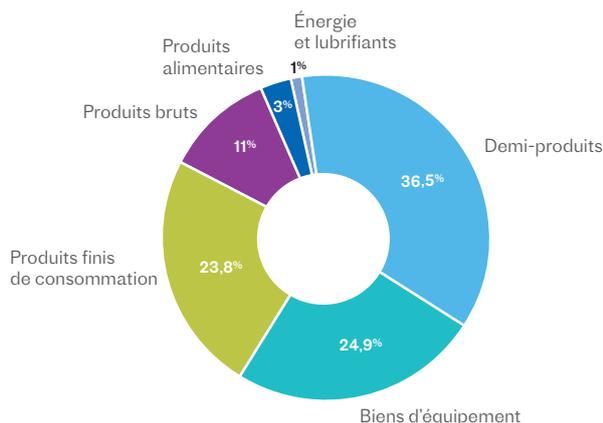
* Données provisoires

ZOOM SUR LES ADMISSIONS TEMPORAIRES POUR PERFECTIONNEMENT ACTIF (ATPA)

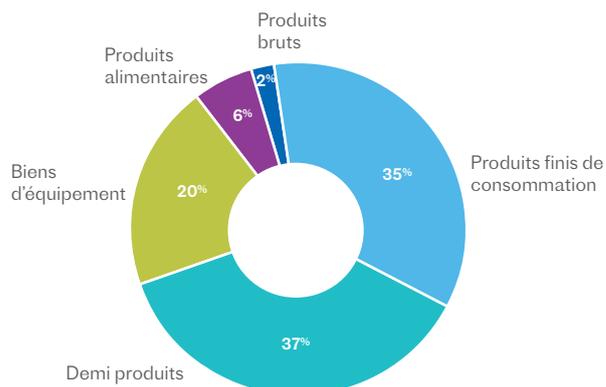
En 2022, les demi-produits représentent 36,5% des importations en ATPA, suivis par les produits finis de consommation avec 23,8% et par les biens d'équipement avec 24,9%.

A l'export, les demi-produits contribuent à hauteur de 37% dans le total des exportations en suite d'ATPA, suivis par les produits finis de consommation avec une part de 35% et les biens d'équipement avec 20%.

Répartition des importations en ATPA par groupement d'utilisation en 2022



Répartition des exportations en suite d'ATPA par groupement d'utilisation en 2022



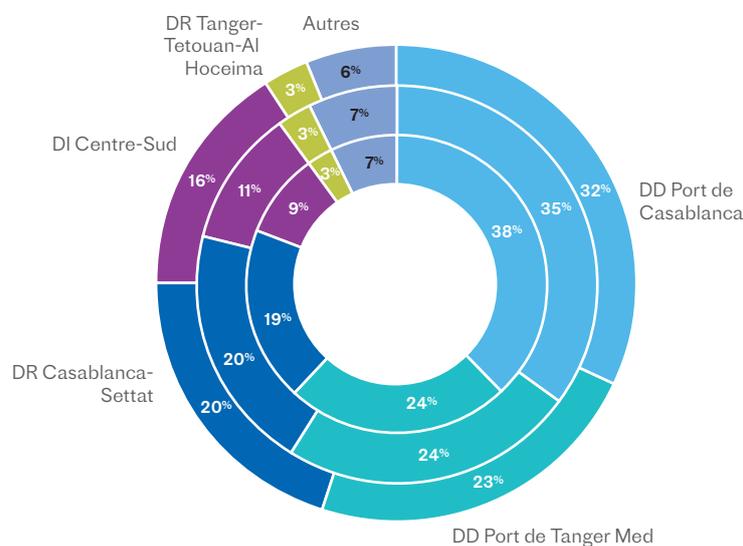
ÉCHANGES EXTÉRIEURS PAR DIRECTION RÉGIONALE

En 2022, la Direction des Douanes du Port de Casablanca reste la première porte d'entrée des marchandises au Maroc et la Direction des Douanes du Port de Tanger Med le premier point de sortie des biens.

La Direction des Douanes du Port de Casablanca, La Direction Régionale de Casablanca-Settat et la Direction des Douanes du Port de Tanger s'accaparent 75% du total des importations.

La hausse des importations concernent la totalité des directions régionales, principalement la Direction Interrégionale du Centre-Sud (+101% ou +60 MMDH), la Direction des Douanes du Port de Casablanca (+28% ou +53 MMDH), la Direction des Douanes du Port de Tanger Med (+33% ou +42 MMDH) et la Direction Régionale de Casablanca-Settat (+39% ou +40 MMDH).

Importations par direction régionale : Année 2020-2022



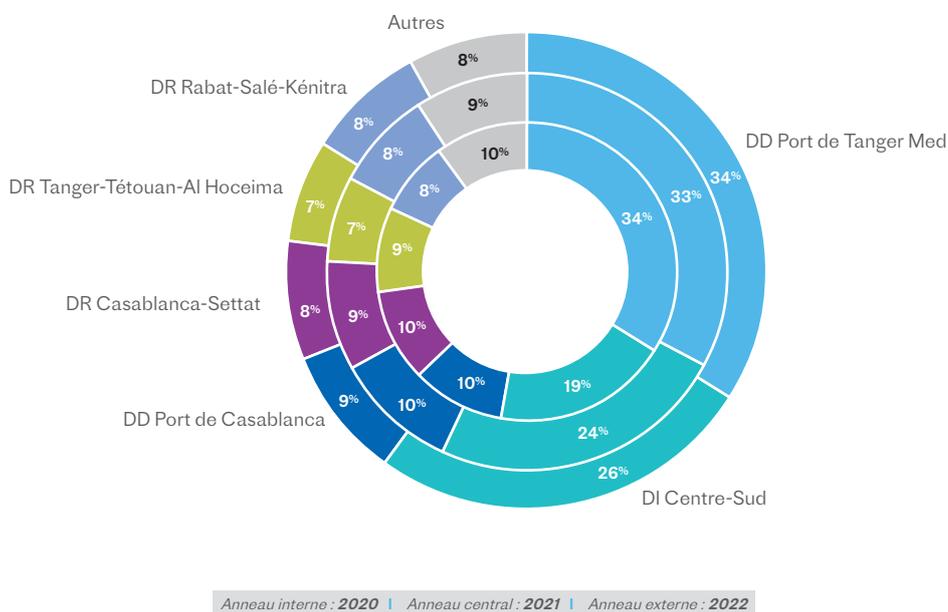
77% des exportations du Royaume sont réalisées à partir de 4 directions régionales à savoir, la Direction des Douanes du Port de Tanger Med avec une part de 32%, la Direction Interrégionale du Centre-Sud qui occupe la 2^{ème} position avec une contribution de 26%, suivie par la Direction des Douanes du Port de Casablanca avec une part de 9% et la Direction Régionale de Rabat-Salé-Kénitra avec une part de 8%.

Les Directions Régionales ayant affiché les plus grandes progressions au niveau des exportations sont :

- La Direction Interrégionale du Centre-Sud (+41% ou +31 MMDH) en liaison avec l'accroissement des envois des phosphates et dérivés via le bureau de JORF-LASFAR et SAFI;

- La Direction des Douanes du Port de Tanger Med (+34% ou +37 MMDH), compte tenu de la progression des expéditions de voitures de tourisme et des vêtements confectionnés ;
- La Direction des Douanes du Port de Casablanca (+18% ou +6 MMDH) en raison de l'augmentation des exportations de phosphates bruts et de sucre ;
- La Direction Régionale de Rabat-Salé-Kénitra (+29% ou +8 MMDH) résultat de l'accroissement des exportations de voitures de tourisme et leurs parties réalisés par Peugeot Citroën Automobile Maroc (PCAM) au bureau de Kénitra.

Exportations par direction régionale : Année 2020-2022



LE NOMBRE DE DÉCLARATIONS (DUM) ENREGISTRÉES

Le nombre de déclarations a évolué de 23% compte tenu de la forte progression des déclarations enregistrées à l'export de 41% ou +219 Milles DUMs, en raison de la mise en service en 2021 de la nouvelle procédure de la prise en charge de la déclaration provisionnelle.

EVOLUTION DU NOMBRE DE DÉCLARATIONS PAR FAMILLE DE RÉGIMES DOUANIERS

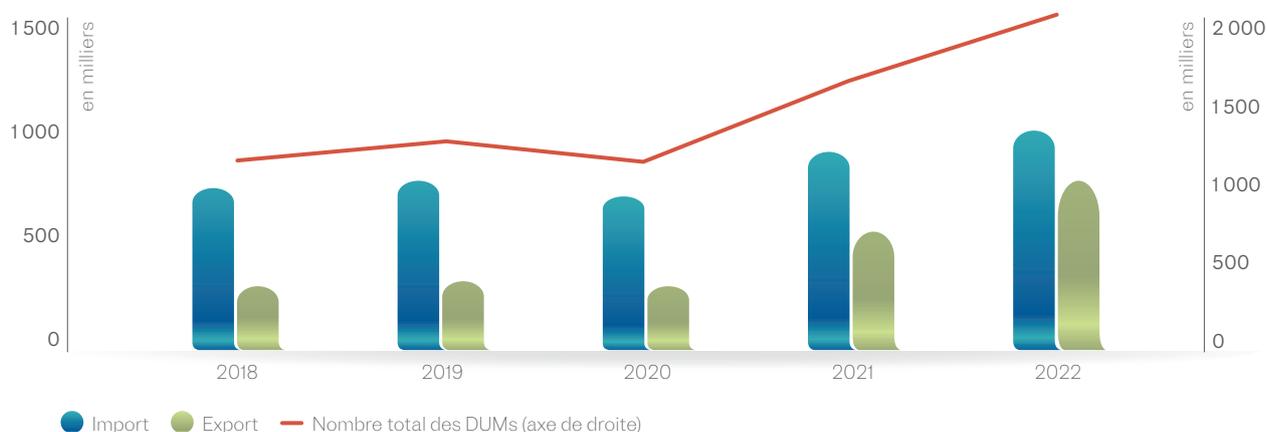
31% des déclarations ont concerné les importations simples, 21% les exportations simples et 21% les exportations en suite de RED.

Nombre de déclarations² par famille de régimes douaniers sur les cinq dernières années

	2018	2019	2020	2021	2022*	Var.
NOMBRE DE DUM À L'IMPORT, DONT	736 852	776 057	683 882	884 866	996 977	13%
▶ Importation simple	500 230	525 055	468 841	545 873	562 291	3%
▶ Importations sous RED	145 875	146 339	119 271	164 825	222 133	35%
▶ Transit à l'import	82 982	95 707	87 608	157 624	190 831	21%
▶ Réimportations RED	7 354	8 577	7 851	16 137	21 298	32%
▶ Transit intérieur	411	379	311	407	424	4%
NOMBRE DE DUM À L'EXPORT, DONT	291 311	308 296	281 971	541 590	761 148	41%
▶ Exportations simples	141 034	153 306	145 311	282 751	381 269	35%
▶ Exportations en suite de RED	150 277	154 990	136 660	258 839	379 879	47%
NOMBRE DE DUM DES RÉGIMES INTERNES, DONT	41 388	43 394	40 199	47 571	54 529	15%
▶ Cession	32 550	34 380	32 070	37 484	42 060	12%
▶ Mises à la consommation en suite de RED	3 902	4 109	4 132	4 513	5 579	24%
▶ Transbordement	1 607	1 616	1 642	2 075	2 707	30%
▶ Impôts Indirects (TIC)	1 263	1 269	1 096	1 556	1 332	-14%
▶ Autres	2 066	2 020	1 259	1 943	2 851	47%
NOMBRE TOTAL DE DUM	1 069 551	1 127 747	1 006 052	1 474 027	1 812 654	23%

* Données provisoires

Évolution du nombre de DUM à l'import et à l'export (de 2018 à 2022)

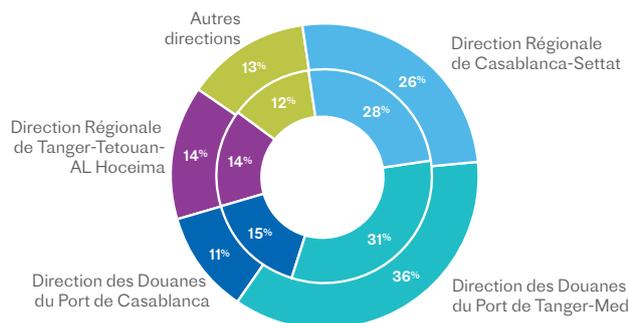


(2) Données rectifiées : Comprend toutes les DUM enregistrées dans le système BADR pour l'ensemble des régimes douaniers (import, export et interne). Toutes les déclarations provisionnelles sont comptabilisées qu'elles soient régularisées ou non.

RÉPARTITION DU NOMBRE DE DÉCLARATIONS PAR DIRECTION RÉGIONALE

En 2022, 36% des DUM ont été souscrites au niveau de la Direction des Douanes du Port de Tanger MED qui a gagné 5 points par rapport à l'année 2021, suivie de la Direction Régionale de Casablanca-Settat avec une part de 26% reculant de 2 points par rapport à l'année 2021.

Répartition du nombre de DUM par direction régionale



Anneau interne : 2021 | Anneau externe : 2022

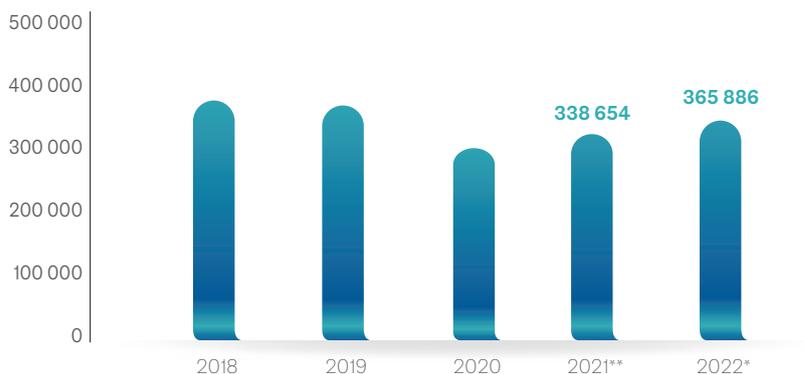
LES MAGASINS ET AIRES DE DEDOUANEMENT (MEAD)

La création des MEAD a pour objectif de décongestionner les enceintes douanières (port et aéroport) et d'assurer ainsi une plus grande fluidité dans la circulation des marchandises afin de minimiser les coûts de transaction des entreprises et de réduire le délai de dédouanement.

Evolution du nombre de MEAD sur les cinq dernières années

	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de MEAD	78	80	78	84	81

Évolution du nombre de déclarations dans les MEAD (de 2018 à 2022)



(*) : Données provisoires

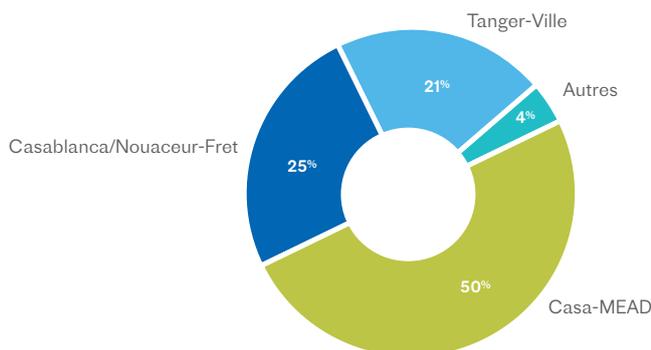
(**) : Données actualisées

Le nombre de déclarations en douane enregistrées en 2022 au niveau des MEAD a contribué à hauteur de 20,2% du total des déclarations de l'année 2022.

Le flux des marchandises dans les MEAD a enregistré une hausse de 8% durant l'année 2022.

Le bureau de Casablanca-MEAD vient en tête avec une contribution de 50%, suivi de Nouaceur-Fret et de Tanger-ville avec des parts respectives de 25% et 21%.

Répartition des déclarations en 2022 dans les MEAD par bureau



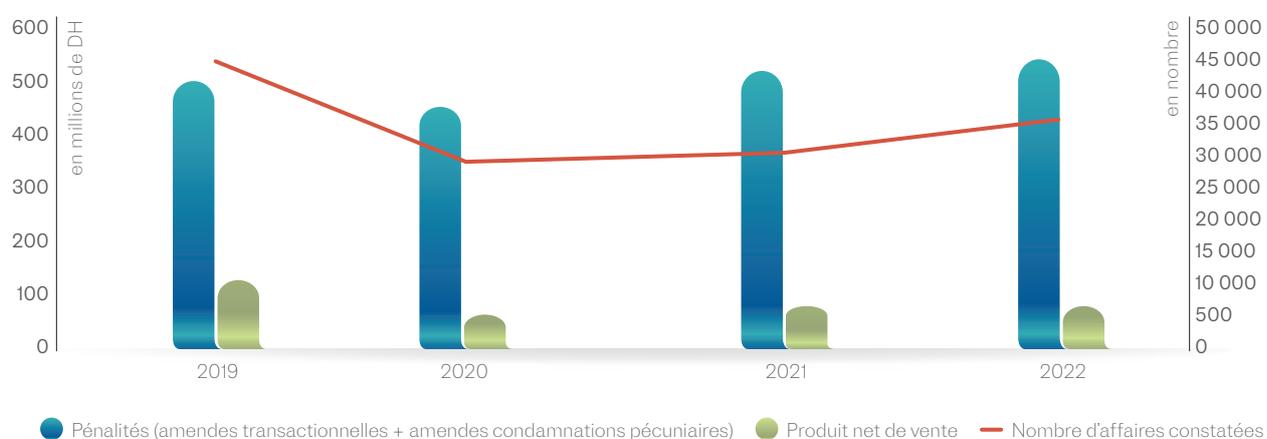
LE CONTENTIEUX

ÉVOLUTION DES AFFAIRES CONTENTIEUSES

L'année 2022 a été marquée par une hausse de 14% des affaires contentieuses constatées par l'ADII, soit 35 710 affaires contre 31 399 en 2021. Les affaires de type « véhicules » ont affiché une augmentation plus significative de 21% par rapport à l'année 2021.

Le produit net des ventes de marchandises saisies et des confiscations a, en revanche, accusé une légère baisse de 2%, soit 79,5 MDH contre 80,8 MDH en 2021.

Évolution des affaires contentieuses



Evolution du nombre d'affaires, pénalités et produit net des ventes

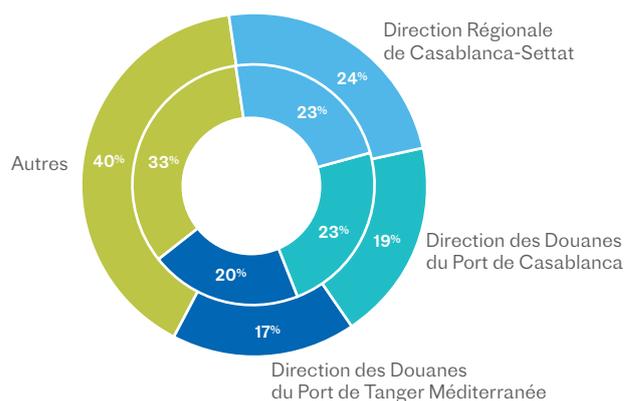
	2019	2020	2021	2022	Var. 22/21
Nombre d'affaires constatées* dont :	44 599	29 682	31 399	35 710	14%
Affaires véhicules	10 377	3 366	2 418	2 922	21%
(en MDH)					
Pénalités (amendes transactionnelles + amendes condamnations pécuniaires)	503,5	454,9	529,5	552,3	4%
Produit net des ventes des marchandises saisies et des confiscations	138,1	49,2	80,8	79,5	-2%

(*) Sont exclues les affaires de stupéfiants constatées par les corps autres que la douane

AFFAIRES CONTENTIEUSES PAR DIRECTION RÉGIONALE

Les affaires contentieuses enregistrées à la Direction des Douanes du Port de Casablanca et la Direction Régionale de Casablanca Settât représentent 43% du total des affaires constatées durant l'année 2022.

Répartition des affaires constatées par direction régionale en 2022



Anneau interne : 2021 | Anneau externe : 2022

GESTION DES REQUÊTES

PRINCIPAUX INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Le nombre de requêtes formulées par voie électronique a connu une légère baisse en 2022, passant de 6709 requêtes enregistrées en 2021 à 6337 en 2022 (soit -6%). Les demandes d'information se sont établies à 4136 en 2022 contre 4314 en 2021 (-4%) et les réclamations à 2201 en 2022 contre 2395 une année auparavant (-8%). Par ailleurs, les appels téléphoniques reçus via le Numéro économique et la Hotline MRE ont

connu une augmentation notable, passant de 12241 appels en 2021 à 15322 en 2022 (+25%).

Le délai de traitement des requêtes a connu une légère hausse, avec une moyenne annuelle de 1,8 jour pour l'ensemble des requêtes (contre 1,7 jour en 2021), alors que le taux de réponse aux appels téléphoniques s'est stabilisé autour de 90%.

15 322



appels téléphoniques reçus sur le Numéro économique et la Hotline MRE

4 136



demandes d'information électroniques reçues

2 201



réclamations électroniques reçues

1,8 JOUR



de délai moyen de traitement des requêtes

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES REQUÊTES

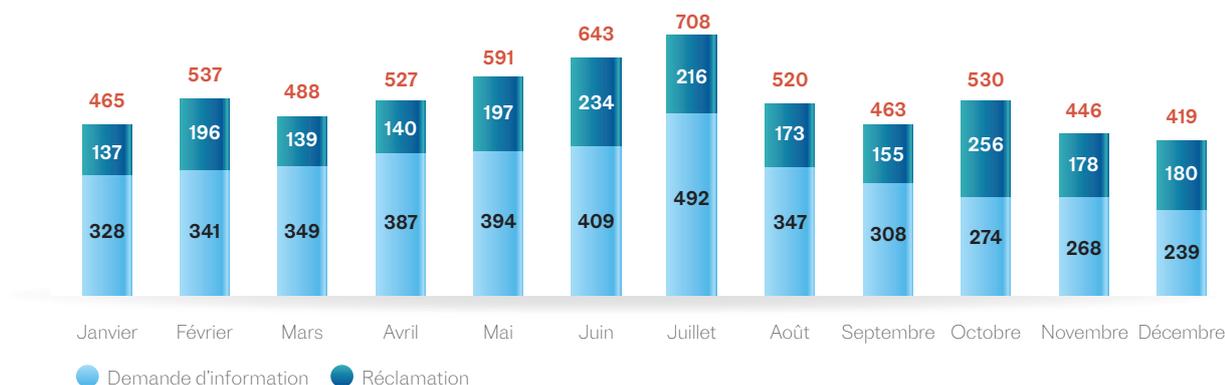
Les structures douanières ayant reçu le plus de requêtes, la Direction Régionale de Casablanca-Settat (2237), l'Administration Centrale (1011) et la Direction des Douanes du Port de Casablanca (827), totalisant ainsi près des deux tiers des requêtes reçues par l'ADII (64%).

La moyenne mensuelle des requêtes reçues en 2022 s'est située à près de 528 demandes d'information et réclamations, contre une moyenne de 560 en 2021.

REPARTITION MENSUELLE DES REQUÊTES

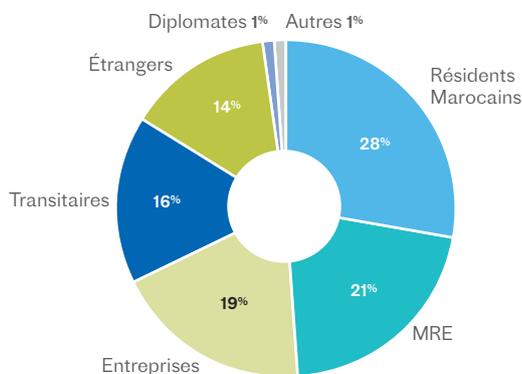
Le pic de réception des requêtes a été observé durant le mois de juillet 2022, se situant à 708. Une hausse ponctuelle expliquée par l'augmentation des sollicitations des usagers des colis postaux et envois

express, lesquels ont formulé plusieurs requêtes à la suite de l'adoption, début juillet 2022, du décret visant la taxation des achats effectués via les plateformes internationales de commerce électronique.



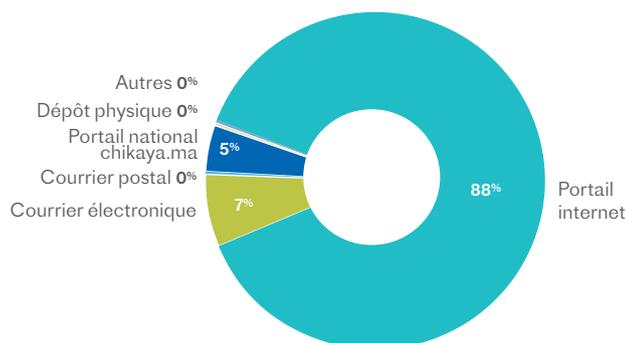
REPARTITION DES REQUETES PAR PROFIL

Plus d'une requête sur 3 est formulée par la catégorie des professionnels, à raison de 15% pour les « transitaires » et 19% pour les « entreprises », alors que la catégorie des « particuliers » représente au total 64% des profils formulant des requêtes, dont 28% pour les « résidents marocains » et 21% pour les « Marocains Résidant à l'Etranger ».



REPARTITION DES REQUETES PAR CANAL DE RECEPTION

La majorité des requêtes (88%) a été formulée directement via la plateforme dédiée sur le portail internet de la Douane (www.douane.gov.ma/requetes), suivie de l'e-mail (7%) et du site Chikaya.ma (5%).



RÉPARTITION DES REQUÊTES PAR THÈME

L'analyse des requêtes fait ressortir la récurrence de la thématique « colis postaux et envois express » (24%), suivie du « dédouanement des marchandises » (20%) et de « l'admission temporaire des véhicules » (11%).

LES MOUVEMENTS TRANSFRONTALIERS DES MAROCAINS RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

DU 5 JUIN AU 15 SEPTEMBRE 2022

Après les années 2020 et 2021 particulièrement marquées par les contraintes liées à la pandémie de la Covid-19, le trafic a retrouvé son niveau d'avant crise. Ainsi, près de 3,4 millions de passagers ont été accueillis à travers les différents points de passage du Royaume et 389 330 véhicules durant la période de la campagne MARHABA 2022. Ces chiffres marquent une hausse de 15% pour les passagers et de 1% pour les véhicules en comparaison avec l'année 2019.

FLUX DES MRE SUR LES SIX DERNIÈRES ANNÉES

Le mouvement des Marocains Résident à l'Étranger (MRE) a repris sa tendance haussière en 2022, ce qui a permis le passage de 3,4 millions de résidents à l'entrée contre 3,2 millions à la sortie.

Mouvement des MRE entre 2016 et 2022

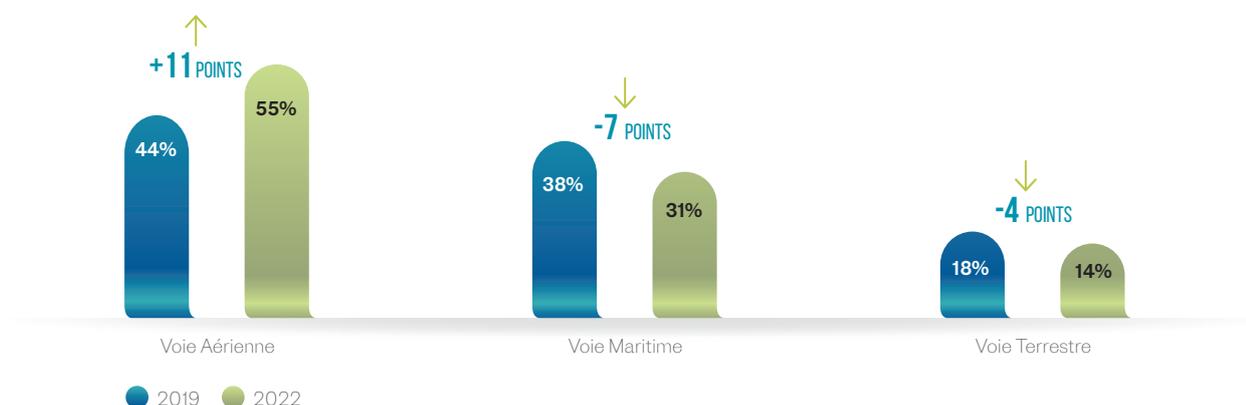
	2016	2017	2018	2019	2021	2022	Var. 22/19
Entrées	2 637 321	2 784 961	2 857 348	2 960 124	1 600 757	3 396 253	15%
Sorties	2 285 319	2 471 131	2 658 795	2 873 966	1 416 577	3 234 319	13%
TOTAL	4 922 640	5 256 092	5 516 143	5 834 090	3 017 334	6 630 572	14%

LES POINTS DE PASSAGE

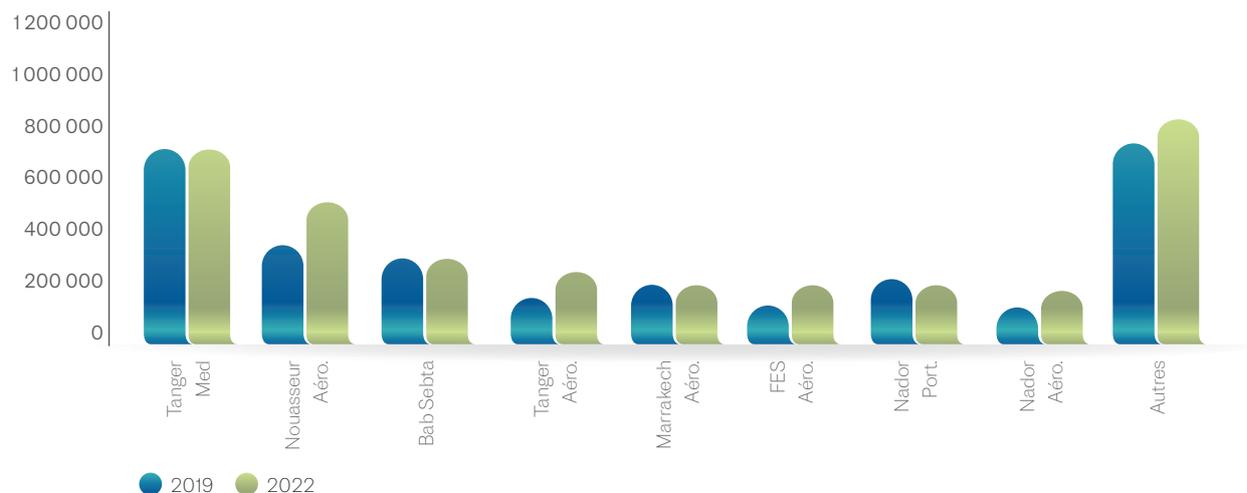
Lors de la campagne MARHABA 2022, 55% des MRE ont opté pour la voie aérienne pour rejoindre le territoire national, 31% ont choisi la voie maritime et 14% ont privilégié la voie terrestre. Toutefois, les entrées

par voie maritime et terrestre ont enregistré un recul (-11 point) par rapport à la campagne 2019 malgré la réouverture des postes frontaliers de Bab Sebta et Bab Mellila.

Entrées et sorties des MRE par type de voies empruntées entre 2019 et 2022



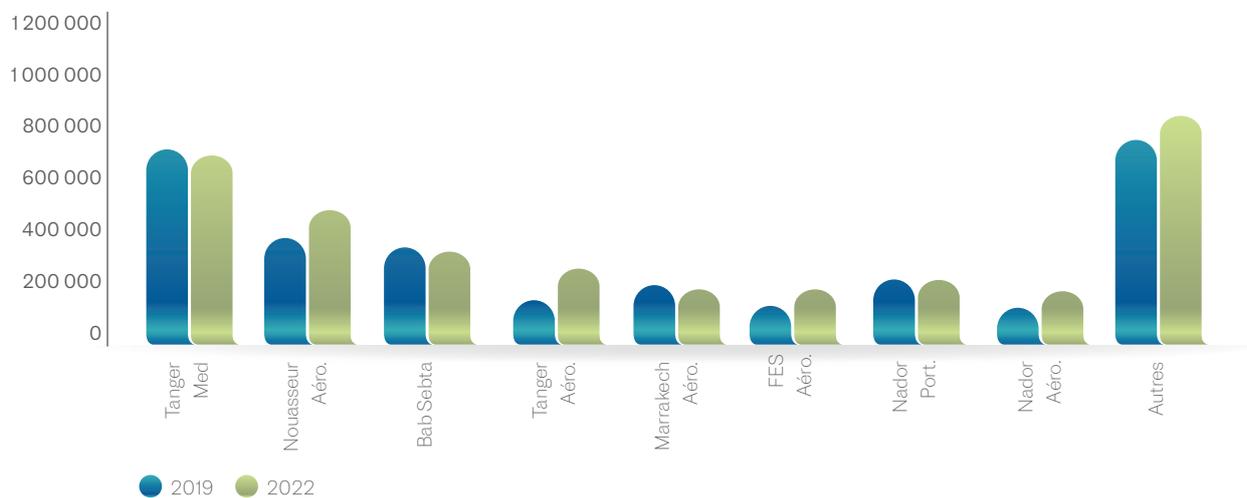
Mouvement des MRE à l'entrée au cours de la campagne 2022/2019



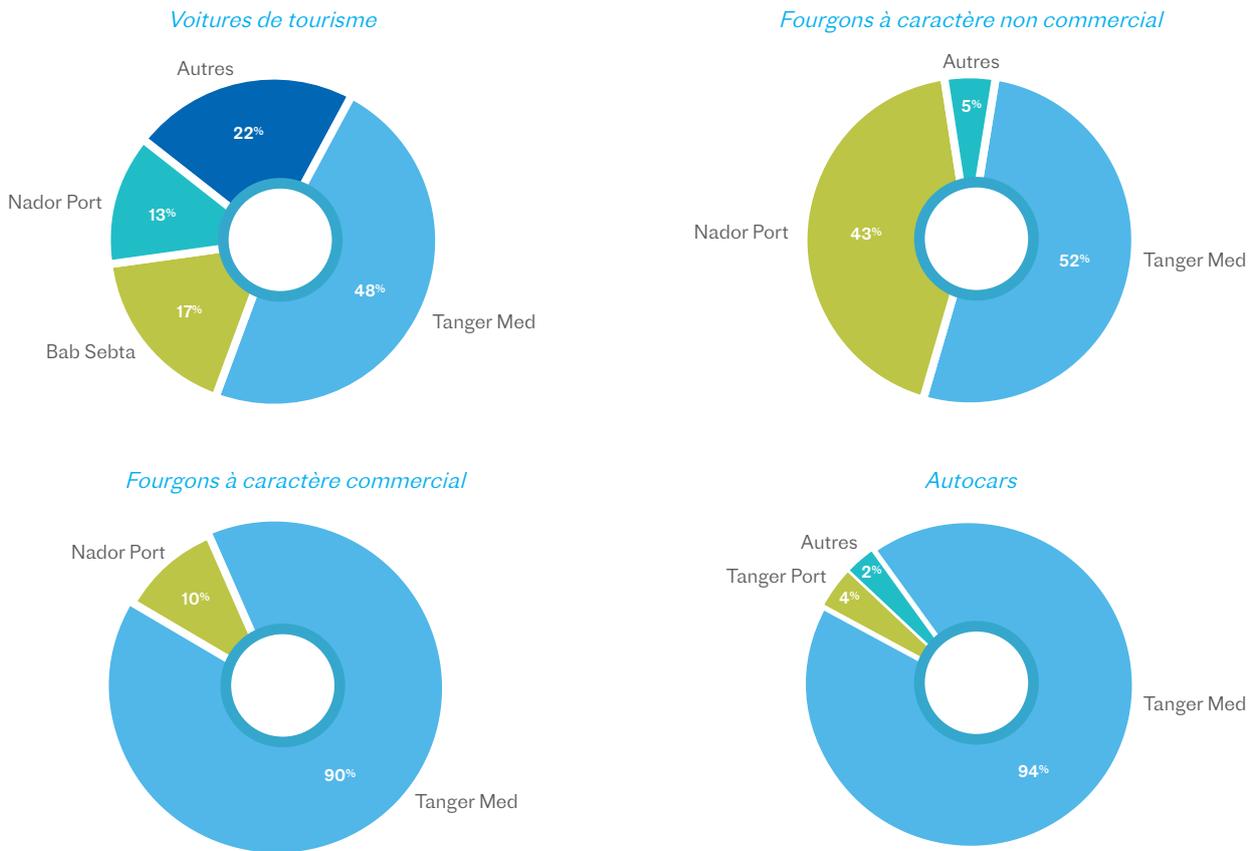
Le port de Tanger Med est le principal port d'entrée des MRE avec une part de 20%.
 Les entrées par l'aéroport Nouasseur représentent 15% du total des entrées en 2022.
 L'examen des entrées par bureau entre 2019 et 2022, laisse apparaître :

- +63%** Hausse des entrées à l'aéroport de Tanger.
- +45%** Hausse des entrées à l'aéroport de Fès.
- +40%** Hausse des entrées au port de Nador.

Mouvement des MRE à la sortie au cours de la campagne 2022/2019



RÉPARTITION DES VÉHICULES EMPRUNTÉS PAR LES MRE PAR POINT D'ENTRÉE EN 2022



LES DÉCLARATIONS ÉTABLIES PAR LES MRE

Le nombre de déclarations effectuées par les MRE a connu une progression de 74% par rapport à la campagne de l'année 2019, soit 27 474 contre 15 779 en 2019.

En termes de droits et taxes, les déclarations ont généré plus de 69 MDH, soit une baisse de 6% par rapport à la même période de la campagne MARHABA 2019.

Répartition des déclarations établies par les MRE

TYPE DE DÉCLARATIONS	NOMBRE			DROITS ET TAXES (EN MILLIERS DH)		
	2019	2022	Var en %	2019	2022	Var en %
DUM	3 332	5 011	50%	43 097	39 804	-8%
DO	471	28	-94%	2 324	872	-62%
T6 Bis	11 976	9 015	-25%	28 369	28 437	0%
TOTAL	15 779	27 474	74%	73 790	69 098	-6%
DUM liée à une D17	3 250	3 263	0%	21 537	28 502	32%

DUM : La Déclaration Unique de Marchandises, ou Déclaration en détail, est un formulaire par lequel le déclarant communique les informations requises pour procéder au dédouanement des marchandises au titre d'un régime douanier donné.

DO : La Déclaration Occasionnelle est une déclaration d'importation de marchandises établie par un voyageur.

T6 Bis : Quitittance de paiement des droits et taxes des marchandises sans caractère commercial importées par les voyageurs.

D17 : Déclaration d'admission temporaire pour véhicule à usage commercial utilisé en trafic routier international.

LA MISE À LA CONSOMMATION DES VOITURES DE TOURISME

MISE À LA CONSOMMATION DES VOITURES DE TOURISME PAR TYPE

En 2022, le nombre total des voitures de tourisme mises à la consommation a atteint 135.783 unités, en légère baisse de 1% par rapport à 2021. Le segment des voitures neuves a accusé une régression de 4%, qui a été compensée par une forte hausse de 46% du segment de l'occasion.

Le montant global des recettes générées par le dédouanement des voitures de tourisme a atteint 5.652 MDH contre 5.929 MDH en 2021, soit une régression de 5% qui découle exclusivement de la baisse enregistrée au niveau du segment des voitures neuves.

Mise à la consommation des voitures de tourisme

	2021	2022*	Ecart	Var. en %
VOITURES NEUVES IMPORTÉES À L'ÉTAT MONTÉ (C.B.U)				
▶ Nombre d'unités	129 399	124 297	-5 102	-4%
▶ Valeur en MDH	21 450	23 144	1 694	8%
▶ Montant des droits et taxes perçus* (MDH)	5 643	5 268	-375	-7%
VOITURES D'OCCASION				
Nombre total d'unités dédouanées, dont	7 857	11 486	3 629	46%
▶ Age < 1 an	109	131	22	20%
▶ 1 an ≤ Age < 3 ans	534	564	30	6%
▶ Age ≥ 3 ans	7 214	10 791	3 577	50%
Montant des droits et taxes perçus (MDH)**	286,6	384,0	97	34%
dont retraités MRE (abattement de 90% à partir de 2016)				
▶ Nombre d'unités	6 773	10 450	3 677	54%
▶ Montant des droits et taxes (MDH)	187	300	113	60%
ENSEMBLE DES VOITURES DE TOURISME				
▶ Nombre d'unités	137 256	135 783	-1 473	-1%
▶ Montant des droits et taxes perçus en MDH	5 929	5 652	-277	-5%

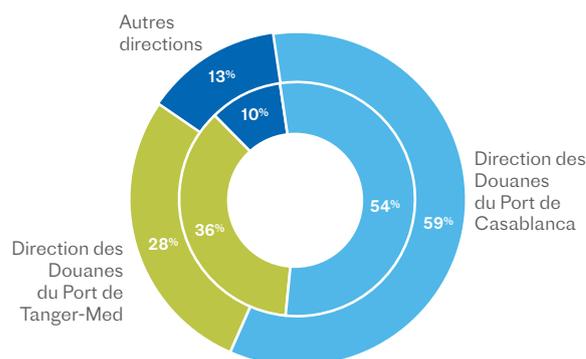
* Données provisoires.

** Droits et taxes estimés.

MISE À LA CONSOMMATION DES VOITURES DE TOURISME PAR DIRECTION RÉGIONALE

La Direction des Douanes du Port de Casablanca détient 59% du nombre total de voiture de tourisme dédouanées en 2022 en progression de 5%, suivie de la Direction des Douanes du Port de Tanger Med avec une part de 28% en baisse de 8% par rapport à 2021.

Répartition du nombre de voitures de tourisme dédouanées par direction régionale



Anneau interne : 2021 | Anneau externe : 2022



DOUANE CONNECTÉE



/ma.gov.douane



/DouaneMaroc



/DouaneDuMaroc



/Douane_Maroc

www.douane.gov.ma